



Maintenant 6e candidate à la présidence du Parti québécois, Mme Francine Lalonde a admis hier qu'elle se lançait dans la course sans l'appui de quelque ministre ou député que ce soit, et sans argent.

Constitution: Mme Lalonde voudrait soumettre tout accord aux membres du PQ

PIERRE O'NEILL

Si Francine Lalonde se fait élire à la direction du Parti québécois, tout projet d'accord constitutionnel avec Ottawa sera préalablement soumis à la consultation des militants du parti.

En annonçant hier sa décision de briguer la présidence du parti, Mme Lalonde a indiqué qu'il lui paraissait souhaitable d'obtenir « l'appui de tout le parti », avant que le Québec accepte de poser sa signature au bas de l'entente constitutionnelle de 1982. « Je vous dis d'emblée oui; il faut avoir l'appui le plus large possible ».

Quelques semaines après Mme Pauline Marois, et un peu sur le tard, Mme Francine Lalonde devient ainsi la deuxième femme à poser sa candidature. Sous le slogan *Prendre parti*, elle a choisi de faire campagne essentiellement sur la lutte au chômage, qu'elle décrit comme « la priorité des priorités ».

Dans son texte de présentation (dont l'intégral paraît en page 7), Mme Lalonde ne fait qu'effleurer la question de la souveraineté et fait de l'objectif du plein emploi le thème central de sa campagne. L'ex-ministre de la Condition féminine constate que les programmes gouvernementaux sont « insuffisants », considérant que le taux de chômage demeure aussi élevé que 12 % en pleine reprise économique. Elle en vient à

la conclusion que la solidarité des Québécois est indispensable et qu'il faut changer les habitudes, les façons de voir et le système dans son ensemble.

Issue du milieu de l'enseignement, Mme Lalonde a suivi un cheminement inhabituel pour en arriver à solliciter la direction d'un parti politique. Avant que le premier ministre Lévesque décide de la nommer ministre de la Condition féminine au début de 1985, elle était tout à fait méconnue du milieu politique et

avait plutôt fait sa marque dans le monde syndical.

Pendant trois ans coordinatrice des fédérations du secteur privé à la CSN, puis présidente de la FNEQ, Mme Lalonde fut la première femme à occuper la vice-présidence de la CSN. Nommée ministre alors que la crise du PQ ne s'était pas encore résorbée, son entrée au cabinet avait suscité le mécontentement chez certains députés qui estimaient s'est fait voler leur tour. Aujourd'hui, Voir page 8: Mme Lalonde

Johnson ne croit pas aux 100,000 nouveaux membres

(LE DEVOIR) — Le favori dans la course à la succession de René Lévesque, M. Pierre Marc Johnson, ne partage pas l'optimisme de son collègue Marcel Léger quant au recrutement de nouveaux membres à l'occasion de la campagne à la présidence du Parti québécois. M. Léger a déclaré mercredi qu'il considère « très très possible » l'adhésion de 100,000 nouveaux membres d'ici le 15 août.

M. Johnson et des membres de son entourage ont surtout insisté sur la difficulté du recrutement en pleine

période des vacances. Alors que la direction du parti parlait de doubler le membership à l'occasion de la campagne à la présidence du PQ, le ministre de la Justice et des Affaires intergouvernementales canadiennes croit plus réaliste de prévoir de 130,000 à 150,000 membres à la fin de la période de recrutement.

Officiellement, le PQ comptait 117,000 membres en mai, à l'issue de la dernière campagne de financement. Ce que d'aucuns, dans l'entourage de M. Johnson, paraissent d'ail-

Voir page 8: Johnson



L'ambassadeur Paul Robinson

Robinson ne veut pas de Soviétiques dans le Passage du Nord-Ouest

OTTAWA (D'après PC) — Après avoir soutenu que les eaux du Passage du Nord-Ouest sont « internationales » — ce qui les a dispensés de demander à Ottawa la permission d'y faire naviguer leur *Polar Sea* — les Américains voudraient maintenant empêcher les Soviétiques d'y avoir accès à leur tour.

C'est du moins ce qui se dégage des propos tenus hier à Ottawa par l'ambassadeur des États-Unis au Canada, M. Paul Robinson, qui a soutenu que les Soviétiques ne devraient pas, « pour des raisons de sécurité », être autorisés à emprunter le Passage, qui traverse l'archipel de l'Arctique et sur lequel le Canada revendique sa souveraineté.

Depuis plusieurs jours un débat s'est élevé au Canada contestant la traversée de l'Arctique par le brise-glace américain *Polar Sea* par les eaux canadiennes. À contrecoeur, le gouvernement canadien a accepté cette semaine, à la dernière minute, que le vaisseau américain passe par le détroit du Nord-Ouest. Ottawa a cependant envoyé une note diplomatique pour marquer son « profond regret » devant l'attitude de Washington.

À Washington même, un porte-parole du département d'État, M. Charles Redman, a précisé que le voyage du *Polar Sea* ne changerait rien aux positions des deux pays sur la question de savoir si les eaux étaient canadiennes ou internationales.

Selon les Américains il s'agit d'eaux internationales. Cependant hier, non content que les Américains puissent emprunter ce passage, M. Robinson a soutenu que Washington comptait bien ne pas voir de Soviétiques dans des eaux qu'ils prétendent internationales. « Nous avons des préoccupations de sécurité qui naturellement impliquent l'URSS », a soutenu M. Robinson, ajoutant qu'il croyait que « cela devrait être différent si c'était l'Union soviétique » qui empruntait ce passage.

Les relations entre le Canada et les États-Unis ne devraient pas souffrir de cette intrusion en territoire canadien, pense l'ambassadeur qui quittera bientôt le Canada. « Nous (le Canada et les États-Unis) sommes les meilleurs amis et les plus proches alliés », a-t-il dit, ajoutant que « ce n'est pas la même chose pour les Russes ».

Interrogé si Washington aurait été contrarié si les Russes avaient pu emprunter ces eaux supposément internationales, M.

Voir page 8: Robinson

Au sommaire

INSURRECTION ÉCONOMIQUE

Inflation débridée, pénurie généralisée, production industrielle en chute libre : confronté à une crise économique dramatique, le gouvernement du Nicaragua appelle la population à une « insurrection économique ». La crise économique serait l'ennemi public numéro un, avant même la *contra* antisandiniste. Page 4

UNE «POLITIQUE DE LA CHANSON» ?

Le ministère des Affaires culturelles fait circuler un « document de travail » qui brosse un projet de « politique de la chanson » devant être mise en vigueur cet automne. Encouragement à la création, aide à la production, « fêtes de la chanson », soutien aux tournées, etc. Coût envisagé ? \$3,371,000. Page 5

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

LA BOURSE EN EFFERVESCENCE

En sept mois, il s'est négocié pour \$ 31,6 milliards d'actions sur les parquets des bourses canadiennes. Une progression de 55 % par rapport à l'an dernier. Page 9

COURTIERS: EXCELLENTE PERSPECTIVE

First Marathon, McNeil Mantha, Midland Doherty et Walwyn Inc. sont les quatre sociétés canadiennes de courtage de valeurs mobilières dont les titres sont cotés à la bourse. Des quatre, seule First Marathon a réalisé des bénéfices qui s'inscrivent sous la barre des \$ 500,000 en trois mois. Les perspectives semblent excellentes pour le second semestre. Page 9

FUSION EN UNE SEULE SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE

5,500 des 150,000 actionnaires des sociétés d'entraide économique ont choisi de fusionner leurs établissements en une seule société regroupant 27 des 31 entreprises du groupe. Le vote s'est soldé par une majorité favorable de 96,38 %. Page 10

AFRIQUE DU SUD

L'Europe rappelle ses ambassadeurs ; le Congrès penche en faveur de sanctions

(AFP, AP) — Un nouveau pas contre l'Afrique du Sud a été franchi hier aux États-Unis, où la Chambre des représentants a donné le feu vert à un projet de loi imposant des sanctions économiques à l'encontre de Pretoria, et en Europe, où les pays membres de la CEE ont décidé de « convoquer » pour consultations leurs ambassadeurs en poste dans la capitale sud-africaine.

À Washington, la Chambre des représentants a approuvé hier à une écrasante majorité un projet de loi imposant pour la première fois des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud afin d'amener une réforme de l'apartheid.

Ce projet de loi, fruit d'un compromis conclu mercredi soir entre des négociateurs du Sénat et de la Chambre, a été approuvé par 380 voix contre 48 par la Chambre, dominée par l'opposition démocrate. Il doit encore être voté par le Sénat à majorité républicaine avant d'être soumis à la signature du président Ronald Reagan.

Les sanctions approuvées par la Chambre prévoient l'interdiction de la vente aux États-Unis des Krugers, les pièces d'or sud-africaines, ainsi que l'exportation de technologie nucléaire à l'Afrique du Sud et la vente d'ordinateurs à des administrations sud-africaines, comme la police, qui appliquent les lois de discrimination raciale.

Ce projet prévoit également l'interdiction de prêts bancaires au gouvernement de Pretoria mais ne s'oppose pas à la poursuite des investissements de sociétés américaines en Afrique du Sud.

Ce texte devrait être approuvé par le Sénat mais il risque de se heurter à des manœuvres dilatoires de huit sénateurs républicains conservateurs, dont M. Jesse Helms, sénateur de Caroline du Nord, qui ont menacé

de monopoliser la parole pour empêcher tout vote d'ici la fin de la session du Congrès, vendredi prochain.

La Maison-Blanche a réaffirmé son opposition aux sanctions économiques, qui, selon elle, ne feront que nuire à la majorité noire du pays mais a indiqué qu'aucune décision n'avait été prise quant à un éventuel

Voir page 8: L'Europe

Mgr Tutu défie Pretoria

TUMAHOLE (Afrique du Sud) (Reuter, AFP) — Le prix Nobel de la paix, Mgr Desmond Tutu, s'est déclaré hier prêt à braver l'interdiction des rassemblements à l'occasion des obsèques dans les cités noires d'Afrique du Sud.

« Nous sommes déjà exclus de votre Parlement, et quand nous tentons de parler à notre peuple lors de nos enterrements, vous voulez nous imposer de nouvelles limitations », a-t-il affirmé.

L'évêque a tenu ces propos devant plus de 2,000 personnes réunies à Tumahole, cité noire à une centaine de kilomètres au sud de Johannesburg, à l'occasion des obsèques de victimes de récentes émeutes.

Seuls rassemblements encore autorisés jusqu'ici dans les régions affectées par l'état d'urgence, les enterrements de la communauté noire — en particulier ceux des victimes des émeutes — se transformaient presque systématiquement en ma-

Voir page 8: Mgr Tutu



Photo AP

Devant 2,000 personnes réunies à l'occasion des funérailles de trois Noirs, Mgr Tutu a déclaré qu'il ne reconnaissait pas aux autorités de Pretoria le droit de limiter la participation des Noirs à des obsèques publiques.

47 CANADIENS ONT QUITTÉ L'UGANDA

À Busia, déjà, c'est le retour à la normale

BUSIA, Kenya — « 24 heures pour passer une frontière c'est quand même incroyable... » La fatigue aidant, Tom, un Canadien en poste pour la Banque mondiale à Kampala, la capitale ougandaise, a presque oublié que Busia n'est plus, depuis samedi, un poste frontière comme les autres.

À quelques kilomètres au nord de l'équateur, cent mètres, guère plus, séparent le territoire ougandais du Kenya. De ce côté-ci, un bureau réduit à sa plus simple expression, flanqué à droite et à gauche de deux grilles gauchies mais soigneusement cadenassées. De l'autre, un cubicule à peine, dont les ouvertures ont depuis longtemps perdu porte et fenêtres. Mais lui aussi flanqué de deux grilles tout aussi infranchissables : tôt hier matin, après une nuit presque sans sommeil, une longue file d'automobilistes attendait l'autorisation de passer à leur tour en territoire kenyan.

Ils étaient partis lundi matin de Kampala vers 10 h. Britanniques, Américains, Canadiens, Italiens, mais aussi Tanzaniens, Iraniens, Yéménites, Allemands, personnel d'ambassade, employés de firmes privées ou

DANIEL BLAIN
correspondance particulière

membres d'organisations des Nations unies (qui avait ordonné leur évacuation) longue file de voitures roulant à 50 km/h soigneusement encadrée par des militaires, britanniques à l'origine, chargés d'entraîner leurs homologues ougandais mais rapidement recyclés pour les besoins de la cause. « Il fallait voir la tête des gens, au bord de la route, lorsqu'ils identifiaient des voitures britanniques », raconte un Hollandais qui travaille pour Care Canada. « Voir les Américains passer, ça allait encore, mais le départ des Anglais avait vraiment pour eux une valeur symbolique... »

Lui aussi, comme tous les autres, arrive avec son lot d'histoires à raconter, scènes de pillage, couvre-feu, départ précipité. La veille, il avait déposé ses passagers au poste frontière. Une femme et son bébé de neuf mois et l'épouse du maire de Minneapolis, qui jurait qu'on ne l'y reprendrait jamais plus. Mise au point des contacts, conseils, embrassades, quelques larmes : Busia, lundi après-

midi, vivait à l'heure internationale, pour la plus grande joie des habitants du lieu qui, malgré la fermeture officielle des frontières, continuaient de circuler d'un côté à l'autre comme si de rien n'était.

Grâce au remarquable travail du haut commissariat britannique mais aussi à l'exceptionnelle collaboration des autorités kenyanes, tout s'est extrêmement bien déroulé. Le bureau du président du Kenya, Daniel Arap Moi, avait dépêché sur place des officiers d'immigration, le ministère de l'Agriculture avait mis à leur disposition les locaux d'un centre de formation voisin, et militaires et policiers se chargeaient d'orienter tout ce monde, et de tenir les curieux à distance.

Le même système était en place hier, cette fois pour les automobilistes qui, après avoir déposé tout ce monde, avaient dû rebrousser chemin et passer la nuit en territoire ougandais, dans un stade situé à une dizaine de kilomètres de la frontière. « Bien sûr nous n'avons pas dormi beaucoup, dit Tom, dont les deux fils, venus en vacances, n'auront pas de mal à raconter leur été à la rentrée. Mais c'était plutôt agréable : nous avions installé tou-

tes les voitures en cercle, et nous au milieu, comme à l'époque du Wild West. Nous avions acheté deux chèvres, les avons fait cuire. Il ne manquait que le spectacle ».

À 10 h hier matin, ces quelque 70 automobilistes (d'autres étaient déjà repartis pour Kampala) attendaient encore la fameuse autorisation pour leurs véhicules, finalement arrivée d'on ne sait où, donnée par on ne sait qui, mais suffisante enfin pour faire ouvrir les grilles. Officiellement, la frontière restait fermée : en fait, le gouvernement kenyan acceptait de régulariser sur place la situation de véhicules entrés illégalement sur son territoire.

« J'ai laissé ma femme ici avec nos deux enfants de 1 et 3 ans, sans lui fixer de rendez-vous, ou peut-être ? » « Est-ce vrai qu'un autre convoi va arriver tout à l'heure ? » « Oh est-ce que je vais avec ça ? » « Ça, ce sont les papiers que, dans un premier temps, on fait remplir aux automobilistes dans le *no man's land* bordé par les deux grilles. Formalité à laquelle on renonce plus tard, préférant envoyer les véhicules directement au retour ».



Richard Hatfield

Hatfield dirigera ses troupes à la prochaine élection

LONG LAKE, N.-B. (PC) — Le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Richard Hatfield, a mis fin aux spéculations sur son avenir politique, jeudi, en annonçant qu'il dirigera les troupes conservatrices à la prochaine élection provinciale.

S'il respecte l'intervalle traditionnel de quatre ans entre les élections, M. Hatfield, qui est au pouvoir depuis 1970, demandera le renouvellement de son mandat à l'automne 1986.

« Je vais être le leader à la prochaine élection », s'est contenté de dire le premier ministre après avoir passé trois jours avec les députés de son parti. Il a été le seul des 37 parlementaires présents à consentir à parler aux journalistes.

La déclaration de M. Hatfield semble indiquer qu'il a mis fin à la contestation de son leadership par certains députés, notamment ceux de Saint-Jean, M. Keith Dow, Bev Harrison et Eric Kipping.

La pression a commencé à s'exercer sur le leadership de M. Hatfield au moment où il a été accusé de possession de marijuana, l'automne dernier.

Le premier ministre a été acquitté de cette inculpation, mais deux étudiants prétendaient peu de temps après qu'il leur avait donné des drogues au cours d'une fête à sa maison. M. Hatfield a nié.

L'opposition s'est alors tournée vers ce qu'elle a appelé ses « dépenses extravagantes », lui reprochant notamment de se servir fréquemment d'un avion du gouvernement pour des fins personnelles.

Il y a eu également les efforts déployés par M. Hatfield pour améliorer les services en français aux 255,000 Acadiens de la province.

«Où sont les nouvelles idées, M. Johnson?»

Bernard Landry

PIERRE O'NEILL

Le ministre des Relations internationales et du Commerce extérieur, M. Bernard Landry, trouve que les nouvelles idées de son collègue Pierre-Marc Johnson tardent à venir dans la course au leadership.

C'est le slogan de campagne de M. Johnson, *Une nouvelle façon de voir*, qui a incité hier M. Landry à faire remarquer à la presse que le ministre de la Justice n'avait rien dit de très nouveau depuis qu'il a annoncé sa candidature: « On a pas vu grand-chose encore ».

À ce propos, M. Landry comprend difficilement pourquoi M. Johnson préfère attendre la campagne électorale contre les libéraux pour expliciter les grandes orientations qu'il a présentées en début de campagne. C'est une attitude que M. Landry trouve indéfendable, considérant que le PQ est un parti de participation et que les militants péquistes ont le droit d'être informés, avant quiconque, sur les intentions des aspirants à la succession de René Lévesque.

Selon M. Landry, Pierre-Marc Johnson n'est pas davantage justifié d'affirmer que la question constitutionnelle n'est plus une priorité et qu'il n'y a pas d'urgence à discuter sur la souveraineté. C'est un raisonnement que Bernard Landry n'hésite pas à qualifier d'absurde de la part d'un candidat à la présidence d'un parti qui a pour premier objectif de réaliser la souveraineté du Québec. Aussi, le député de Laval-des-Rapides tient à proclamer bien haut qu'il a l'intention de parler de souveraineté tout au long de la campagne au leadership et que personne ne réussira à l'en dissuader. Cela dit, il n'a pas l'intention de réanimer les vieilles querelles Ottawa-Québec avec « son ami » Brian Mulroney, qu'il connaît pour avoir étudié, un temps, à la même université Laval.



Photo Louise Lemieux

M. Bernard Landry trouve que les nouvelles idées de Pierre-Marc Johnson tardent à venir dans la course au leadership du PQ.

Le candidat au leadership Bernard Landry a par ailleurs profité de l'inauguration de son comité central pour dévoiler son slogan de campagne, *Pour aller plus loin*, illustré des couleurs officielles bleu-blanc-rouge du Parti québécois. « Pour aller plus loin » jusqu'à la souveraineté, jusqu'à la construction d'un pays réel, la création d'emplois, l'ouverture sur le monde, l'égalité réelle des chances pour les femmes, la participation et la responsabilité des jeunes dans la société, dans le plein développement du Québec, dans l'unité et la relance

du parti et jusqu'à la victoire sur Robert Bourassa ».

Toutes ces propositions, M. Landry souhaite les soumettre aux militants du parti et en débattre avec les autres concurrents dans cette course, pourvu que la direction du parti lui en fournisse l'occasion. C'est dans cette optique qu'il « supplie » la présidente des élections, Mme Francine Jutras, de permettre que les candidats et les militants puissent échanger entre eux sur les principaux thèmes de la campagne et sur



Donald H. Lander

Nouveau patron aux Postes

OTTAWA (PC) — M. Donald Lander, vice-président de la Société des postes, en deviendra le 23 août le président intérimaire, en attendant la nomination d'un successeur permanent à M. Michael Warren, démissionnaire.

M. Lander, qui est âgé de 60 ans, est un ancien cadre de l'industrie automobile, ayant été président de Chrysler Canada, vice-président de Chrysler International et président de De Lorean Motors.

Un représentant de Postes Canada, M. Patrick Doyle, a prévenu les journalistes que M. Lander « ne sera pas disponible pour des commentaires dans un proche avenir ».

Ce qui signifie qu'il n'accordera aucune interview avant la nomination du président permanent par le gouvernement fédéral.

M. Michael Warren a quitté ce poste de \$165,000 par année pour retourner dans le secteur privé.

Les astronautes de Challenger scrutent le Soleil et les galaxies

HOUSTON (AFP) — Les sept astronautes du tandem *Challenger-Spacelab* ont consacré hier l'essentiel de leur troisième journée dans l'espace à effectuer de l'astronomie solaire.

Ils ont aussi étudié les propriétés de l'ionosphère terrestre en larguant brièvement un petit satellite près de la navette et n'étaient toujours pas parvenus dans l'après-midi à faire fonctionner correctement un système européen de visée télescopique.

Le laboratoire européen *Spacelab* dispose pour cette mission essentiellement astronomique de quatre télescopes parmi les 15 tonnes d'instruments spécialisés embarqués dans la soute de la navette.

À l'exception d'un télescope mesurant les champs magnétiques solaires, qui est la seule des 13 expériences prévues en panne, les trois autres télescopes n'ont cessé de scruter, dans des gammes de fréquences différentes, les galaxies et surtout le Soleil.

L'un d'entre eux, faisant partie d'une expérience anglaise, a comme but de mesurer la proportion d'hydrogène et d'hélium dans la couronne du Soleil. Alan Gabriel, l'un des responsables de cette étude, a indiqué que la mesure précise de cette proportion permettrait d'apporter

des éléments de compréhension de la formation de l'univers et de la théorie du « Big Bang ».

Les responsables du vol envisageaient hier de remonter d'une douzaine de kilomètres l'orbite de la navette (qui se situe actuellement à environ 315 km soit 77 km de moins que prévu) afin d'améliorer le déroulement de cette expérience.

Un autre télescope qui, avec le précédent, est monté sur le système de pointage européen (grâce auquel ils peuvent rester fixés sur le disque solaire malgré les mouvements apparents du Soleil et de la navette) permet d'étudier les différentes couches atmosphériques du Soleil qui présentent des phénomènes inexplicables.

Grâce à un système de visée autonome de haute précision, cette dernière expérience peut permettre de viser sur le Soleil qui se situe à 152 millions de kilomètres de la navette des détails solaires de 800 km de grandeur.

Ce système de visée permet actuellement de suppléer au système de pointage toujours défaillant de la plateforme européenne IPS (Instrument Pointing System) qui oriente quand même parfaitement les télescopes qui sont fixés sur celle-ci.

Le dossier Toyota

Lapierre invite Mulroney à faire «bouger» Stevens

DENIS LESSARD

OTTAWA (PC) — Il est inacceptable que le ministre du Développement industriel régional, M. Sinclair Stevens, ne veuille pas prendre position dans le dossier Toyota, puisque son mandat précise qu'il doit favoriser le développement des régions défavorisées.

C'est ce qu'a soutenu hier le critique libéral du Commerce et député de Shefford, M. Jean Lapierre, qui veut que le premier ministre Brian Mulroney tire l'oreille à son ministre pour lui rappeler ses responsabilités à l'égard des régions démunies.

Il faisait ainsi écho à la requête du ministre Bernard Landry, responsable québécois des Relations internationales, qui avait réclamé la veille que le premier ministre Mulroney intervienne directement pour « boucher le trou automobile » au Québec en demandant à Toyota d'y installer sa nouvelle usine d'assemblage.

L'Ontario a bénéficié de tous les investissements d'envergure dans le secteur automobile au cours des dernières années. Elle détient 90 pour cent des emplois de ce secteur contre un maigre 9 pour cent pour le Québec.

Au bureau de M. Stevens, on affirme qu'Ottawa ne veut pas se mêler du dossier, ce qui fait bondir M. Lapierre. « Je suis convaincu que sa passivité est complice, Stevens, ministre ontarien se dit que s'il ne fait rien l'usine ira de toute façon en Ontario », a lancé M. Lapierre.

Premier conservateur à prendre position dans ce dossier, le ministre des Travaux publics, M. Roch LaSalle, a soutenu qu'il entendait soulever la question avec les députés tories du Québec. « Mais il faudrait savoir d'abord si Toyota considère la possibilité de venir au Québec », a-t-il rappelé.

« Si j'étais tout seul à décider ce serait vite fait » a-t-il dit à la blague, « comme Québécois il est certain que je trouve cela intéressant, mais si Ottawa offre une aide financière elle devrait être la même pour toutes les provinces », a-t-il dit.

Pour M. LaSalle, il dépendra des provinces d'y aller de propositions susceptibles d'attirer le géant nippon de l'auto qui a promis d'installer une usine d'assemblage, en opération d'ici trois ans, mais dont la valeur et le nombre d'employés restent à annoncer.

Pour M. LaSalle il y a beaucoup à parier que Toyota compte profiter de la surenchère des offres en « se laissant désirer ». « Mais il ne faudrait pas que cela dépasse les limites parce qu'à la fin c'est Joe Public qui va payer », a-t-il rappelé.

De son côté, la secrétaire parlementaire du ministre Stevens, Monique B. Tardif, députée tory de Charlebourg, a évité de s'engager à faire pression pour que l'usine soit installée au Québec.

Mais pour le député Lapierre, la loi C-152 adoptée en 1983 qui instituait le ministère du Développement industriel régional, que pilote M. Stevens, le force de façon explicite à mettre tout en œuvre pour aider les régions défavorisées et non se draper derrière une position d'attentisme.

« Il faut que le premier ministre Mulroney rappelle M. Stevens à l'ordre comme il l'avait fait dans le dossier de Domtar », a soutenu M. Lapierre selon qui, si les péquistes québécois en sont venus à parler « du beau risque du fédéralisme, ce n'est certainement pas pour regarder passer la parade ».

M. Stevens croit qu'il est le ministre de l'industrie avec un y » a lancé M. Lapierre, se plaignant d'un biais pro-ontarien à la tête du ministère.

La situation des Franco-Albertains s'améliore

SHAUN FLEMING

EDMONTON (PC) — Parlez-vous français?

À cette question, les Albertains répondent « no » 97 fois sur 100. Il n'en demeure pas moins que les francophones, bien qu'ils ne représentent qu'un mince 3% de la population totale de l'Alberta, s'y sentent de plus en plus chez eux...

Myriam Laberge, présidente de l'Association canadienne-française de l'Alberta, estime qu'il y a eu changement dans l'attitude de la population face à la minorité franco-albertaine.

Mme Laberge, tout

comme Mike Clément, qui a quitté Montréal pour Edmonton en 1977, se souvient de l'époque où les *speaks white* étaient monnaie courante. Selon elle, les choses ont bien changé, et notamment grâce à des amendements législatifs.

« Avec la politique de bilinguisme prônée par le gouvernement fédéral au cours des 15 dernières années, les mentalités ont évolué en ce qui a trait à la question de l'apprentissage d'une langue seconde », observe Mme Laberge, qui est originaire de Girouxville, une municipalité à majorité francophone du nord-ouest de l'Alberta.

Ainsi, la fréquentation des classes d'immersion de langue française a monté en flèche dans les écoles de niveaux élémentaire et secondaire. Plus de 150,000 jeunes Canadiens, soit environ 5% de l'ensemble de la

population étudiante, sont attendus dans les programmes d'immersion cet automne.

En Alberta seulement, les classes d'immersion regroupent 18,000 élèves. Pour s'inscrire au programme il faut faire la queue, parfois pendant plusieurs heures, comme pour assister à un populaire concert rock...

Or, durant l'année scolaire 1977-78, seulement 7,600 élèves fréquentaient le programme d'immersion.

Guy Lacombe, directeur du développement communautaire à l'Association des Canadiens-Français de l'Alberta, admet lui aussi que les francophones sont aujourd'hui mieux acceptés dans la province qu'ils ne l'ont jamais été auparavant.

Il se souvient de la réaction de colère qu'avait suscitée en 1949 le projet de création d'un poste de radio émetteur en français. Ce projet, qui a néanmoins vu le jour, était pourtant financé par des fonds privés...

« Ils n'aimaient pas l'idée d'entendre parler français sur les ondes, et il y a eu à l'époque une véritable opposition à ce projet », raconte Guy La-

combe.

« Cela vous donne une idée des mentalités que l'on rencontrait alors. Aujourd'hui, on n'entend plus de propos pareils ».

Myriam Laberge, qui travaille au service de la ville d'Edmonton, attribue notamment cette évolution aux changements politiques survenus au Québec.

« Il y a eu au Québec un mouvement de prise de conscience d'une identité et d'un héritage

culturel spécifiques, et cela a fini par influencer notre propre perception de nous-mêmes », explique-t-elle.

« Nous commençons à sentir que, bien que nous soyons des francophones hors-Québec, nous faisons partie de ce même héritage ».

Mike Clément est pour sa part arrivé en Alberta peu après l'élection du Parti québécois et l'entrée en vigueur de

la nouvelle législation linguistique au Québec. Il a quitté le Québec, dit-il, parce que le climat politique commençait à interférer avec son activité professionnelle (M. Clément est courtier en assurance-vie).

« J'ai déménagé parce que j'ai compris que l'anglais est la langue des affaires et que je suis d'abord et avant tout un homme d'affaires », précise-t-il.

Expériences sur la théorie de « l'hiver nucléaire » en Ontario

OTTAWA (PC) — Des scientifiques canadiens et américains étudiant la théorie sur l'hiver nucléaire séjourneront à Châteaufort, dans le nord de l'Ontario, au cours du week-end, afin d'observer un feu de forêt.

Ces scientifiques, à l'emploi d'universités ou d'agences gouvernementales, dont le département américain de la Défense, espèrent que le feu qu'ils observeront leur permettra d'obtenir des informations pouvant servir à tester la théorie de l'hiver nucléaire.

La forêt mise à feu couvre un espace de 800 hectares et est située à environ 25 kilomètres au nord-ouest de Châteaufort. Elle est composée de sapins tués par la tordeuse des bourgeons.

La mise à feu, qui a déjà été reportée de deux semaines, devrait avoir lieu samedi, si les conditions météorologiques le permettent.

Les scientifiques espèrent en apprendre davantage sur ce qui attend la planète après une guerre nucléaire en étudiant le comportement de la fumée générée par le feu.

La théorie de l'hiver nucléaire repose sur la présomption qu'un échange nucléaire entre les superpuissances provoquerait des tempêtes de feu détruisant des villes entières et de très grandes surfaces de forêt.

Ces feux dégageraient ensuite un écran de fumée si opaque que les rayons du soleil ne pourraient le traverser, ce qui aurait pour conséquence de plonger la planète dans la noirceur et de faire descendre les températures sous le point de congélation. La faune et la flore en seraient les premières victimes et les survivants de l'échange nucléaire feraient face à une famine de dimension mondiale.

Présentée pour la première fois il y a quelques années seulement, la théorie de l'hiver nucléaire n'a jamais vraiment été vérifiée et fait encore l'objet de vifs débats. Toutefois, des études récentes faites pour le compte des gouvernements canadiens et américains lui accordent une grande crédibilité.

BPC : un nouveau règlement sévère

OTTAWA (PC) — Des amendes pouvant atteindre \$100,000 conjuguées à deux ans d'emprisonnement donnent des griffes aux nouvelles réglementations fédérales du ministère de l'Environnement concernant l'épandage de BPC entrées en vigueur hier.

Dans le cas d'épandage d'huile usée sur les routes comme ablat-poussière, la concentration maximale de BPC est abaissée de 50 à 5 parties par millions (PPM). Cela s'applique à des échantillons recueillis

dans le camion d'huile et non sur le sol.

De plus, la nouvelle réglementation interdit le déversement délibéré de plus d'un gramme de BPC par jour, soit par exemple, 3/4 de cuillère à thé d'une huile de transformateur contaminée à l'extrême.

Un autre règlement prohibe désormais la fabrication, l'importation et la vente de produits qui contiennent plus de 500 PPM de BPC. Cela a pour effet notamment de limiter la vente de transformateurs.

guérin
l'éditeur
qui
édite

Collection PILOÉ
de Alain Vézina

APPROUVÉ PAR LE M.E.Q.
2e cycle au primaire
(4e, 5e et 6e année)



En vente dans toutes les librairies

Manuel de l'élève 10,95\$
Cahier d'activités A 2,50\$
Cahier d'activités B 2,50\$
Travaux pratiques en orthographe (non-pér.) 4,95\$
Guide de l'enseignant 35,00\$
Clé de correction des cahiers A et B (actuellement disponible pour 6e année) 10,00\$

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél: (514) 849-1112	Station Métro-Longueuil Montréal, Québec Tél: (514) 677-6525	168 est, rue Sainte-Catherine Montréal, Québec Tél: (514) 861-5647	4440 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél: (514) 843-6241
---	--	--	---

CAHIER SPÉCIAL SUR L'ÉDUCATION

LE DEVOIR publiera le 30 août prochain un cahier spécial sur l'Éducation ayant pour thème:

Les parents à l'école

Les individus ou organismes qui désirent obtenir des copies supplémentaires de ce cahier spécial du DEVOIR peuvent le faire en complétant le coupon-réponse ou en communiquant avec:

LE DEVOIR — département du tirage 844-3361

NOM	PRENOM
ADRESSE	
VILLE	CODE POSTAL
QUANTITÉ	X 0,35\$ = \$
RETOURNEZ AVEC VOTRE CHEQUE OU MANDAT A	
LE DEVOIR — TIRAGE 211 ST-SACREMENT MONTREAL, QUEBEC H2Y 1X1	

Tous les donneurs de sang seront soumis à un test

La Croix-rouge lance un programme de dépistage du SIDA

(PC-AFP-LE DEVOIR) — Tous les dons de sang des Canadiens seront bientôt soumis obligatoirement à un test de dépistage du SIDA, le syndrome immuno-déficitaire acquis qui a déjà fait 145 victimes au pays. La Croix-Rouge canadienne a annoncé hier qu'elle mettrait immédiatement en application un programme national de dépistage de cette maladie qui peut aussi bien être transmise par la salive, le contact sexuel ou une transfusion sanguine, estimant aujourd'hui les experts.

271 adultes et 17 enfants canadiens ont contracté le SIDA depuis son apparition il y a 4 ans. Les personnes atteintes sont vulnérables à de multiples infections suite à l'effondrement des défenses immunitaires de leur organisme.

Le directeur médical de la Croix-Rouge, le docteur John Derick, a estimé que l'infrastructure nécessaire au programme devrait être prête à fonctionner d'ici trois mois.

Au Québec, le programme pourrait entrer en vigueur à la mi-septembre, a précisé hier le directeur médical de la division québécoise de la Croix-Rouge, le docteur Raymond Guévin.

Chaque don de sang sera soumis au test ELISA. Le test, fabriqué par une mul-

tinationale américaine, est fiable à plus de 95%, a indiqué hier le docteur Guévin. Il a été choisi parmi une dizaine de tests actuellement disponibles sur le marché.

Les gouvernements fédéral et provinciaux se partageront les frais du programme qui pourraient s'élever à plus de \$5 millions, la Croix-Rouge recueillant en moyenne un million de dons par année.

Le test ELISA coûte entre \$3 et \$4. Il est l'un des deux tests que le gouvernement français a rendu obligatoires depuis le 1er août.

Les dons qui présenteront des anti-corps à la maladie seront « retirés de la circulation », a expliqué hier le docteur Guévin. Un échantillon sera congelé et fera l'objet de nouvelles études de laboratoire.

Les anti-corps n'indiquent en effet pas nécessairement la présence du virus qui s'est jusqu'ici avéré fatal dans 85% des cas. Seul un nouveau test peut confirmer si la personne est ou non atteinte du SIDA.

Les donateurs seront informés de la présence d'anti-corps par le Comité national du SIDA, a indiqué hier le docteur Guévin. Un comité multidisciplinaire prendra la relève par la suite, a-t-il précisé.

Un porte-parole de la Croix-Rouge ontar-

ienne, Mme Eva Bart, a tenu à rappeler que les donneurs de sang ne courent aucun risque de contracter la maladie puisque les aiguilles stériles ne sont utilisées qu'une seule fois.

Le ministre ontarien de la Santé, M. Murray Elston, a annoncé hier que son gouvernement investirait un peu plus de \$200,000 pour permettre à un laboratoire torontois d'amorcer des tests sur les cas suspects de SIDA. Jusqu'à aujourd'hui les médecins devaient expédier leurs échantillons au laboratoire du Centre fédéral de contrôle des maladies infectieuses à Ottawa.

Le ministre ontarien s'est aussi dit « très préoccupé » par le problème que le SIDA posait actuellement aux banques de sperme.

Les experts estiment actuellement que la maladie peut-être transmise aussi bien par la salive, que par contact sexuel ou par transfusion sanguine.

Le lancement du programme canadien survient au moment même où une étude sur le système américain de don de sang révèle que les américains ont réussi, grâce à un test de dépistage systématique précédant le don, à virtuellement éliminer tout risque de contracter le SIDA par transfusion sanguine.

« Nous avons pratiquement résolu les pro-

blèmes du SIDA liés aux transfusions », a déclaré mercredi le docteur James Curran, du centre fédéral américain de contrôle des maladies.

Deux pour cent des 12,000 cas de SIDA recensés aux États-Unis seraient dus à une contamination par du sang porteur du virus. 82% des victimes contaminées de cette façon sont des hémophiles.

Les tests de dépistage ont montré qu'environ deux donneurs sur mille ont été en contact avec le virus du SIDA, a indiqué le docteur Curran. Il a précisé qu'un résultat positif des tests ne signifiait pas forcément que la personne concernée avait le SIDA mais seulement qu'elle avait développé des anti-corps contre la maladie et avait des risques plus élevés de la contracter.

Le test de dépistage de cette maladie est déjà obligatoire en France, en Belgique et au Pays-Bas.

En France, deux tests ont reçu l'approbation des autorités françaises: l'un réalisé par l'Institut Pasteur, l'autre par les laboratoires américains Abbott.

C'est le premier ministre Laurent Fabius qui a annoncé, le 19 juin dernier, la généralisation de ce test auprès de tous les donneurs de sang.

Évoquant le coût élevé de ce dépistage systématique (quelque 200 millions de francs par an, compte tenu des quatre millions de donneurs de sang que compte la France) M. Fabius avait déclaré: « Il m'a semblé que c'était le coût à payer pour éviter que plusieurs centaines de personnes chaque année puissent développer le SIDA, pour que des milliers de personnes dans le monde soient indemnes et pour que des millions de bénéficiaires de dons du sang aient confiance ».

Pendant ce temps à Moscou, le directeur de l'Institut soviétique d'épidémiologie, le professeur Valentin Pokrovski, a soutenu jeudi qu'aucun cas de SIDA n'avait été enregistré en URSS.

Le professeur Pokrovski a précisé que ses recherches n'avaient débuté que cette année.

Elles sont effectuées dans l'établissement qu'il dirige, ainsi qu'à l'Institut de virologie et celui d'immunologie, a-t-il dit. « Il s'agit simplement de recherches, aucun cas de SIDA n'ayant été enregistré à ce jour en URSS », a-t-il affirmé.

Pour faciliter ces recherches, l'URSS a acheté à l'étranger un « système de dépistage », a ajouté l'académicien, sans préciser la nature de cette acquisition, ni le pays fournisseur.

Les loisirs à Montréal

La Ville donnera plus de pouvoir au secteur privé

LYNDA BARIL

Tout en demeurant le « maître d'oeuvre » dans l'animation des loisirs à Montréal, l'administration municipale déléguera dans ce domaine de plus en plus de pouvoir au secteur privé. C'est du moins ce qu'a laissé entendre hier le président du comité exécutif de la Ville de Montréal, M. Yvon Lamarre.

« L'implication du secteur privé est essentielle pour stimuler une saine compétition, a déclaré M. Lamarre. Dans chacune des régions de Montréal, je veux l'implantation — et mes objectifs dans ce sens sont de 10% — d'organismes privés qui vérifient et complètent nos propres services ».

M. Lamarre était hier de passage au centre Mgr Pigeon, à Côte St-Paul, dans le sud-ouest de l'île de Montréal, pour saluer les membres du « Projet le Patro ». Le projet, chapeauté par le centre communautaire de loisirs « Le Patro le Prévoist », est à l'essai depuis juin 1984. Il offre depuis deux étés, dans les locaux de la ville de Montréal, des services complets d'animation aux enfants de 5 à 13 ans. « Si tout va bien », le Projet deviendra dans quelques années le deuxième Patro montréalais et s'adressera alors à un clientèle plus large.

« Le Patro est une oeuvre originale parce qu'elle n'offre pas seulement une gamme d'activités de loisir, mais un véritable milieu de vie », explique son directeur général, le père Yvon Laroche. « Aussi, c'est un organisme qui travaille de toutes ses forces à consolider la famille ».

On compte au pays six autres Patros répartis dans les villes de Québec, Lévis, Charlesbourg, Jonquière et Ottawa et tous fondés par les religieux de St-Vincent de Paul. Le Patro le Prévoist, quant à lui, fête cette année son 75ième anniversaire. Situé dans le quartier Villieray, il compte dans ses rangs 6,000 membres de 5 à 70 ans qui peuvent venir au Centre sept jours sur sept. Deux cent cinquante bénévoles en assurent la bonne marche et « si ce n'était pas d'eux on ne pourrait pas fonctionner », précise le père Laroche.

Pour sa part, M. Lamarre n'a pas manqué de souligner son intention d'encourager le bénévolat par l'implantation de centres privés. « Les parents ne s'impliquent pas dans les loisirs de la Ville de Montréal. C'est probablement une question de structure, ils semblent s'adapter beaucoup mieux au sein d'organismes privés ».

Consultation métropolitaine sur l'avenir du vieux port de Montréal

ALAIN DUHAMEL

Le processus de consultation publique lancé en juin dernier sur l'avenir du vieux port de Montréal se distingue des efforts précédents par son caractère résolument métropolitain, débordant largement la ville de Montréal.

Le comité consultatif, que préside M. M. Pierre Laurin, vice-président de l'Alcan, et Stephen Cheasley, du Bureau de commerce de Montréal, a chargé un coordonnateur de susciter l'intérêt de nombreux organismes, notamment les administrations municipales et les municipalités régionales de comté, au sujet de l'avenir du vieux port de Montréal, identifié désormais ouvertement à la Société immobilière du Canada (le Vieux-Port de Montréal) comme un territoire dont la mise en valeur doit préoccuper toute la région métropolitaine.

M. Sylvain Ducas, coordonnateur aux re-

lations avec la population, admet que, au premier abord, ses interlocuteurs s'étonnent que leur participation à un processus de consultation publique. La zone portuaire ancienne apparaît dans les esprits comme un territoire montréalais. « Nous sommes accueillis avec étonnement, mais l'intérêt s'accroît », nous dit M. Ducas.

Certaines villes, telle la ville de Longueuil, ont confié à un élu la tâche de suivre l'évolution de cette entreprise commencée il y a dix ans. Déjà, en reconstituant le conseil d'administration en décembre dernier, le gouvernement Mulroney avait annoncé les couleurs puisqu'il y nommait un maire de banlieue, M. Sam Elkas, maire de Kirkland, vice-président de la Commission de l'environnement de la Communauté urbaine de Montréal et membre du comité exécutif. Il y faisait aussi une place à un fonctionnaire de l'État québécois, M. Brian McDo-

nough, secrétaire du comité ministériel de la région de Montréal.

En dix ans, les responsables de la mise en valeur du vieux port ne sont jamais parvenus à constituer un consensus d'opinion publique suffisamment solide pour entreprendre un vaste chantier entre le fleuve Saint-Laurent et l'arrondissement historique de Montréal.

La première tâche du comité consultatif du Vieux-Port de Montréal consiste précisément à vérifier l'état d'un consensus, s'il en est, auprès d'un public beaucoup plus vaste que celui qui s'est exprimé, à ce jour, sur les nombreux schémas d'aménagement proposés pour la zone portuaire ancienne.

En 1978 et 1979, l'Association le Vieux-Port de Montréal avait réalisé un premier processus de consultation publique dans le but, comme on le lit dans les premières lignes de son rapport, *Une stratégie*

de réaménagement pour le Vieux-Port de Montréal, « de connaître le point de vue des Montréalais sur le réaménagement des rives de leur fleuve ».

Le rapport, en 1979, de la firme des architectes Desnoyers Mercure et Safdie, lequel proposait quatre options d'aménagement, avait lui aussi pour but de susciter « l'implication essentielle des Montréalais dans le processus de planification ».

Depuis la conclusion de ce premier processus de consultation publique, la Société du Vieux-Port de Montréal, constituée en 1981, a pris le relais du ministère d'État aux Affaires urbaines et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, et commandé plusieurs nouvelles études sur l'avenir de son territoire. Elle a réalisé certains éléments proposés, tel l'aménagement de l'esplanade de la rue de la Commune. La dernière étude, livrée le prin-

temps dernier, provient de la firme Lavalin, avec le concours de la firme Desnoyers-Safdie et de American City Corporation. Le rapport de cette étude et les rapports des autres études qui l'ont précédée sont disponibles à la consultation publique au siège social de la Société immobilière.

Le comité consultatif a publié récemment un document d'information et de synthèse dans lequel il expose l'histoire, la situation et les nombreux projets d'aménagement proposés pour le vieux port.

Les 4 et 5 septembre, il propose au public des séances d'information qui auront lieu à la gare maritime, sur la jetée King Edward. Une pre-

mière série d'audiences publiques aura lieu les 26 et 27 septembre, suivie, au début d'octobre de consultations en atelier puis de la publication d'un rapport préliminaire.

Une seconde série d'audiences publiques, prévue pour la mi-novembre, s'intéressera particulièrement au rapport préliminaire.

Le Comité consultatif doit livrer son rapport final en janvier 1986 au plus tard. La Société immobilière compte en arriver à des conclusions fermes à temps pour que le gouvernement canadien puisse, dès sa prochaine année financière, décider de certaines initiatives à mettre en chantier, le cas échéant.

Des spectacles de Hollande, de Belgique et d'Italie

Le Festival de théâtre Jeunes publics débutera le 16 août, au Parc Lafontaine

DOMINIQUE DEMERS

Du 16 au 25 août, le parc Lafontaine redeviendra l'hôte champêtre du 12ème Festival québécois de théâtre pour enfants, rebaptisé cette année Festival international de théâtre jeunes publics du Québec.

Sous le double sceau de la continuité et de la nouveauté, ce marathon théâtral pour la jeunesse réunit cette année

sept productions québécoises et quatre de l'étranger, en plus de deux spectacles canadiens.

Dix jours de théâtre, onze productions, 70 représentations, comédie musicale, satire, poésie, burlesque, drame, contes, légendes, nouvelles, monologues. Sur scène, les comédiens se mêleront aux Guignol, Gri-bouille, magiciens, mimes, marionnettes et illusionnistes. Des formes s'animeront, des mécanismes secrets seront

déclenchés.

Du Québec, peu de nouveautés. En reprise, le Théâtre de l'Oeil présente deux spectacles de marionnettes qui ont été bien reçus cette année: *Le soldat et la mort* ainsi que *Chouinard et compagnie*. De Suzanne Lebeau, le Théâtre le Carrousel propose *La Marelle*, destiné aux 3 à 7 ans, alors que l'Arrière-Scène s'amène avec *Les Boltes* pour les 10 ans et plus. La troupe Circus lance sa *Création 85*, une représentation

théâtrale des techniques de cirque pour les 7 ans et plus et les Bêtes-à-Coeur reviennent avec *Dis-moi doux*.

À surveiller, pour les 6 à 12 ans, *Un vrai roman fleuve*, un one-woman show avec Georgette Rondeau dans le personnage de Gribouille. Le texte est signé Suzanne Aubry et la production a été bien reçue lors de sa création à Avignon, il y a un an. La jeune comédienne est déjà connue des enfants pour son interprétation du rôle de Taciturne dans *Une lune entre deux maisons*.

De l'Ontario, le Théâtre d'la Vieille 17 présente *Le Nez*, une adaptation de la nouvelle de Gogol. Cette histoire d'un nez épris de liberté vient de remporter le prix Floyd S. Chalmers à titre d'une des meilleures pièces canadiennes pour enfants. Une production albertaine, sans paroles cette fois, *Ha-*

zard and Darlene in love, du Small Change Theatre, introduit les péripéties d'un couple de clowns en amour.

Peu chargé mais prometteur, le volet international ne comprend que quatre productions, la participation d'Israël ayant dû être annulée. De Belgique, le Théâtre Isocèle abordera un thème audacieux, la haine entre deux sœurs, dans *La lettre qui tue*, un spectacle conçu pour les 6 ans et plus. Le Hollandais Jozef Van den Berg explorera les pouvoirs de l'imaginaire dans *L'Homme au chapeau rouge*, un spectacle original qui fait appel à la participation du public enfant.

D'Italie, le Teatro di Piccoli Principi propose *Così mi piace* (Ainsi, ça me plaît) un spectacle de formes animées, sans paroles, pour les 4 ans et plus. À surveiller, de la même compagnie, *Mu-*

sica, meocanismo e altre diavolerie, (Musiques, mécanismes et autres diableries) une production qui a déjà maintes fois séduit le public d'outre-mer.

Malgré sa nouvelle appellation, le Festival international de théâtre jeunes publics n'offre pas de spectacles destinés aux adolescents. Interrogée en conférence de presse hier, Micheline Gobeille, directrice artistique, a fait remarquer que cette décision pourrait être revue l'an prochain.

Une centaine d'artistes et d'animateurs assumeront le volet animation de ce 12ème festival. Le coup d'envoi sera donné à 18 h 30, le 16 août, avec la désormais traditionnelle parade suivie d'un spectacle en trois volets pour l'un des enfants. Pour la première fois cette année, les enfants pourront

aussi participer à des ateliers de jeux et de création. À ces activités extérieures gratuites s'ajoutent deux représentations: *Pierre et le loup*, un conte musical de Prokofiev interprété par des comédiens masqués et des marionnettes géantes ainsi que *La Malle tragique de papa Dallaud*, des marionnettes issues du théâtre de Guignol.

Parallèlement aux spectacles et aux activités d'animation, le Festival international de théâtre jeunes publics tiendra son Carrefour annuel avec des rencontres thématiques, des forums et des échanges pour les artistes et les artisans de la scène.

Le compte à rebours est amorcé et les billets sont déjà en vente au Théâtre Arlequin alors que la billetterie du parc Lafontaine ouvrira ses portes le 16 août.

Accidents de travail

La CSST offrira des montants forfaitaires aux conjoints des victimes

QUÉBEC (PC) — Quelque 3,000 conjoints survivants de moins de 65 ans recevant une rente à vie de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) se verront bientôt offrir des « gros lots » pouvant atteindre \$100,000.

Deux personnes sur trois, estime la CSST, seront littéralement éblouies par ces sommes et demanderont qu'on leur verse ces montants en guise de règlement définitif.

Plusieurs de ces bénéficiaires, parce que peu avertis, dilapideront ces argents et se retrouveront rapidement en quête de prestations d'aide sociale.

C'est ce que craignent les autorités de la CSST chargées de mettre en vigueur à compter du 19 août cette disposition de la toute nouvelle Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Ne pouvant orienter de quelque façon que ce soit le choix de ces bénéficiaires, la CSST compte sur la responsabilité sociale des institutions bancaires (banques, caisses, sociétés de fiducie) pour offrir à leurs clients les conseils les plus appropriés.

La CSST, pour sa part, s'emploiera à bien informer chacun de ces 3,000

conjoints survivants des trois autres options disponibles en plus du forfaitaire, soit le maintien de la rente actuelle, sa redistribution ou son nivellement.

« Malgré toutes ces précautions, il est certain que plusieurs gaspilleront cet argent, mais ce sera leur droit et leur choix », affirme M. André Laurin, de la CSST qui rencontrerait hier une dizaine de représentants d'institutions bancaires pour leur demander leur collaboration.

La CSST verse actuellement des rentes à 45,000 Québécois et Québécoises. De ce nombre, 22,000 pourront changer de régime sur une base volontaire. Ce sont 19,000 rentiers de moins de 65 ans et 3,000 conjoints survivants, pour la très grande majorité des veuves de victimes d'accidents du travail.

Pour les quelque 3,000 conjoints survivants à qui s'adresse la possibilité de recevoir un montant unique en guise de règlement final, la nouvelle loi prévoit que ce forfaitaire sera d'au moins \$50,000.

À ce montant s'ajoutera une rente mensuelle de près de \$800 qui sera versée pour une période maximum de 3 ans.

Le Berger du weekend

1 portion de Pastis Berger
4 portions d'eau bien froide
Glaçons si désirés.



Pour recevoir LE DEVOIR à domicile composez sans frais l'un des numéros suivants:

À Montréal: 332-3891
À Québec: (418) 687-2022

Extérieur:

Code régional:

(514): 1-800-361-6059
(819): 1-800-361-5699
(418): 1-800-463-4748
(613): 1-800-361-5699

avis de demande d'un permis d'alcool

Régie des permis d'alcool du Québec

Toute personne, société visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assermenté et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à: La Régie des permis d'alcool du Québec, 1 rue Notre-Dame est, suite 9.200, Montréal, Québec, H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
LE CLUB DE RAQUETTE MIRABEL INC. Le Club de Raquette Mirabel Inc. 355, boul. Brunswick Pointe-Clair	DEMANDE AMENDEE Permis additionnel et changement de capacité d'un Bar sur terrasse	355, boul. Brunswick Pointe-Clair
137319 CANADA INC. Pizzeria Pato 9710, boul. St-Laurent Montréal	1 Restaurant	9710, boul. St-Laurent Montréal
140630 CANADA INC. L'aphrodite Restaurant & Brochette 467, avenue Ogilvy Montréal	2 Restaurants	467, avenue Ogilvy Montréal
MANUEL SILVA & MARIA DALUZ-SILVA La Poussoirerie Étoile de Mer Enr. 103, rue Turgeon Ste-Thérèse	1 Épicerie	103, rue Turgeon Ste-Thérèse
DUCHI, Maurice Boucherie Bergeron Enr. "Les Produits Alimentaires Regato Enr." 203-C, boul. des Laurentides Point-Viau, Laval	1 Épicerie	203-C, boul. des Laurentides Point-Viau, Laval
RESTAURANT LA FORMARINA INC. Restaurant La Formarina 6825, boul. St-Laurent Montréal	DEMANDE AMENDEE 2 Restaurant	6825, boul. St-Laurent Montréal
2324-1672 QUÉBEC INC. Dépanneur Sept Jours 800, place Victoria Montréal	1 Épicerie	800, place Victoria Montréal
CHARCUTERIE PARC AVENUE INC. Charcuterie Parc Avenue Inc. 5159, avenue du Parc Montréal	1 Épicerie	5159, avenue du Parc Montréal
143471 CANADA INC. Buffet Montebello 5935, rue des Grandes Prairies St-Léonard	1 Restaurant danse et spectacles (Suite à une cession)	5935, rue des Grandes Prairies St-Léonard
RESTAURATION MARIME INC. Rôtisserie St-Hubert 6415, rue Sherbrooke Ouest Montréal	1 restaurant	6415, rue Sherbrooke Ouest Montréal
ETCHEVERRY, Gérard La Petite Maisonnie 1700, rue Marquette Longueuil	1 Épicerie	1700, rue Marquette Longueuil
LES ALIMENTS AIME LEBOEUF INC. Dépanneur Gilles Enr. 1047, rue Desnoyers Laval	1 Épicerie	1047, rue Desnoyers Laval

Le président et directeur général Ghislain K.-Lafamme, avocat

Québec

INFORMATIONS INTERNATIONALES

La défense accapare 54 % du budget national Managua appelle à une « insurrection économique »

LUC SIMARD

Journaliste à l'Agence Nueva-Nicaragua et coopérant du SUCO, Luc Simard habite Managua depuis novembre dernier.

MANAGUA — « Prends part au triomphe de la révolution, unis-toi à l'insurrection économique ! » L'étonnante formule est diffusée régulièrement par la radio sandiniste depuis quelques semaines.

Pour le gouvernement de Managua, la pénurie, l'inflation, la chute de la production industrielle sont autant d'« adversaires » à combattre. La crise économique semble être un ennemi plus coriace que la *contra*...

En février, le gouvernement a pris le taureau par les cornes. « Il faut éliminer le superflu, ce qui n'est pas indispensable (...) Nous devons lutter contre le gaspillage, contre les emplois surnuméraires, contre l'inefficacité », déclarait Jaime Wheelock, ministre de l'Agriculture et mentor de la politique économique.

La stratégie de Managua sera d'appuyer l'effort de guerre, de stimuler la production agricole et industrielle, et de contenir la hausse des prix, ce qui a toutefois engendré un fabuleux marché noir.

Dans certains cas, les « coups » ont été portés directement contre les secteurs populaires. Le premier juin, le gouvernement a suspendu les paiements en espèces dont bénéficiaient les ouvriers des plus grandes usines du pays.

Aux yeux du gouvernement, la

quantité des articles alloués aux travailleurs dépassait largement les besoins de leur famille. Les travailleurs de la Manica, par exemple, avaient droit à 30 paires de chaussures par mois. Les ouvriers revendaient la marchandise à des intermédiaires, qui la refilaient, à leur tour, aux commerçants qui pullulent dans les rues de la capitale. L'opération procurait aux travailleurs des gains équivalents dans plusieurs cas au double de leur salaire...

Parce qu'il favorisait la spéculation et l'accaparement dans un contexte de pénurie, l'État a mis fin au manège.

« Qui désire les paiements en espèces ? » demandait aux ouvriers de l'usine de textile Fanatex le président Daniel Ortega. Accouru d'urgence pour calmer le mécontentement des travailleurs qui venaient de se faire suspendre le droit d'acheter, au prix de revient, 15 verges de tissus par mois, M. Ortega devait répondre : « Ceux qui, inconscients, transforment cette mesure en instrument de spéculation ».

Privés des paiements en espèces, un quart des ouvriers de la Fanatex ont quitté leur emploi depuis...

La défense dévore 54 % du budget national et, selon une étude américaine indépendante, le conflit entre Managua et la *contra* a causé des dommages de \$ 321.4 millions US depuis 1980.

L'effort de guerre a réduit les devises étrangères que l'État peut allouer à l'importation de matières premières et de pièces de rechange,

dont l'industrie nicaraguayenne a grand besoin. Au cours du premier trimestre de 85, la production industrielle a chuté de rien de moins que 15 %.

La pénurie s'est étendue à la plupart des articles manufacturés de consommation courante. Ces articles affichent aujourd'hui des prix exorbitants : le prix d'une simple fourchette représente deux heures de travail au salaire moyen. Celui d'une modeste paire de pantalons, plus de 70 heures.

Les marchandises proviennent essentiellement des pays voisins, où les *buhoneros* — les commerçants importateurs — les achètent en devises locales que la monnaie nationale. Le cordoba se transige au marché libre à un taux 23 fois inférieur au cours officiel...

Annoncée en février, la coupure des subventions à la consommation a provoqué la flambée du coût des aliments. Atteignant 60 % en 1984, l'inflation a grimpé, selon certains analystes, à 150 % pendant les quatre premiers mois de 1985.

Les couches les plus pauvres de la population sont les plus touchées. L'introduction des subventions avait entraîné un bond spectaculaire du niveau de consommation des plus démunis après 1979.

La suspension des subventions, et l'augmentation des prix qu'elle a entraînée, vise notamment à stimuler la production de denrées alimentaires. Les subsides gouvernementaux avaient eu un effet négatif sur la production, certains agriculteurs préfé-



Des conducteurs font la queue avant l'ouverture d'une station service de Managua. Chacun pourra y obtenir cinq gallons d'essence, le maximum permis.

rant acheter les haricots à prix subventionnés, que s'éteignent à les cultiver...

L'exode rural — 54 % de la population nicaraguayenne vit en milieu urbain — a été accentué par la guerre, et il explique en partie le glissement rapide de l'activité économique vers le secteur des services.

Bon nombre de travailleurs préfèrent quitter leur emploi pour grossir les rangs des commerçants de toutes envergures. Les gains sont alléchants : le salaire d'une vendeuse de *tortillas* — la célèbre galette de maïs — dépasse parfois celui d'un ministre...

Des chercheurs de l'Institut historique centraméricain, à Managua, ont estimé que près de la moitié de la population active des villes vit d'activités commerciales improductives de ce genre.

Pour garder les travailleurs à leur emploi, l'État cherche à préserver leur salaire réel. C'est ainsi qu'on a ouvert, cet été à Managua, deux supermarchés « particuliers » — le premier, destiné à 70.000 employés de

l'État ; le second, à 50.000 ouvriers de la grande industrie. Ils sont les derniers venus d'un réseau gouvernemental de distribution de denrées alimentaires et d'articles manufacturés. Mais les syndiqués affiliés à des centrales non sandinistes et les travailleurs non syndiqués de la PME privée en sont exclus.

Le reste de la population a accès aux « épiceries populaires » qui offrent à prix « contrôlés » huit produits essentiels : sel, sucre, haricots, huile, maïs, riz, sorgho et savon. Une douzaine d'autres articles, dont les prix sont officiellement « contrôlés » (dentifrice, contraceptifs, papier hygiénique, etc.), font régulièrement l'objet de spéculation et sont en réalité vendus à des prix deux ou trois fois plus élevés.

Dans sa lutte contre la pénurie, Managua a sollicité l'appui de la population. Mais l'ardeur est, pour le moins, inégale. Les partisans du pouvoir se demandent pourquoi on a si longtemps maintenu des politiques (subventions et paiements en espèces) aujourd'hui jugées erronées.

OUGANDA Kampala tend la main aux rebelles

KAMPALA (AP, Reuter) — Le nouveau gouvernement militaire ougandais a proposé hier d'ouvrir des négociations avec les rebelles qui soutenaient l'ancien chef de l'État, le général Milton Obote.

Ce dernier a été accusé le jour même par le nouveau leader du pays, le général Okello, d'avoir emporté des fonds en fuyant l'Ouganda pour le Kenya.

Le nouveau président par interim a accusé l'ancien président Obote d'avoir emporté, avant sa fuite vers le Kenya, une très importante somme de devises étrangères. Le général Okello a précisé que M. Obote et le général Smith Opon Acak avaient pris cet argent à la Banque centrale de Kampala, mais il n'a pas indiqué la somme exacte emportée par les deux hommes.

Proposant aux rebelles d'ouvrir des négociations avec le nouveau pouvoir en place, le général Okello a précisé qu'au cas où ces derniers craignaient de se rendre à Kampala pour négocier, il pourrait les rencontrer au Kenya, en Tanzanie ou ailleurs.

Le général Tito Okello s'est dit prêt notamment à rencontrer n'importe où M. Yuwiri Museveni, dirigeant du principal mouvement de guérilla, l'Armée nationale de résistance (NRA).

Proposant comme lieu de discussions le Kenya, la Tanzanie, le Soudan ou tout autre pays, le chef de l'État a estimé que la guérilla devait cesser sa lutte dans la mesure où elle n'avait plus d'adversaires.

INDE

Un leader sikh modéré échappe à un attentat

NEW DELHI (AFP) — Le leader sikh modéré Harchand Singh Longowal a échappé de peu mardi à une tentative d'assassinat devant le Temple d'or d'Amritsar (Pendjab, nord de l'Inde) par des étudiants sikhs extrémistes, a rapporté hier le journal indien *Hindustan Times*.

Le chef de l'Akali Dal devait être assassiné lors de son arrivée en voiture au Temple d'or, selon les services de renseignements indiens cités par l'*Hindustan Times*.

Selon ce journal, ses assistants avaient tenu secrète l'heure exacte de son arrivée et des étudiants sikhs armés ont manqué de quelques secondes l'entrée de la voiture de M. Longowal dans l'en-

ceinte du Temple.

Le chef de l'Akali Dal avait provoqué la colère des extrémistes en signant le 24 juillet avec le gouvernement indien un accord devant mettre fin à quatre années de violente campagne pour l'autonomie du Pendjab, qui ont causé la mort de plus de 4000 personnes.

Après les affrontements de mardi entre sikhs modérés et extrémistes qui avaient fait 30 blessés dans le Temple d'or, 36 personnes avaient été arrêtées et accusées de tentative de meurtre, selon des sources informées. On ignore si cette accusation de tentative de meurtre est liée à celle dont a été victime M. Longowal.

LE MONDE EN BREF

■ Chili : interdiction

SANTIAGO (AFP) — La Cour suprême chilienne a confirmé hier en dernier appel une décision judiciaire interdisant au dirigeant syndical Rodolfo Seguel d'exercer ses fonctions au sein du Commandement national des travailleurs (CNT) et de la Confédération minière du cuivre, a-t-on annoncé de source officielle. Cet arrêt, qui est définitif, fait suite à un jugement du 18 juillet dernier dont avaient fait appel les avocats de M. Seguel. Président du CNT, M. Seguel avait été licencié en juillet 1983 de la société d'État des mines de cuivre après avoir pris la tête de mouvements de protestation contre le gouvernement du général Augusto Pinochet. Trois dirigeants de la Confédération minière du cuivre, MM. Eugenio Lopez, Sergio Barriga et Edigio Macias, occupent depuis lundi dernier les bureaux de l'OIT (Organisation internationale du travail) à Santiago, où ils poursuivent une grève de la faim pour manifester leur soutien à M. Seguel.

■ Philippines : censure

MANILLE (AFP) — La censure gouvernementale philippine a interdit la projection d'un film sur la vie de Rolando Galman, l'assassin présumé du leader de l'opposition Benigno Aquino, en août 1983, a-t-on appris hier. Rolando Galman a été abattu par les militaires peu après le meurtre de l'ex-sénateur Aquino à l'aéroport de Manille. Selon des témoins, des militaires sont intervenus dans les 24 salles de cinéma de Manille où devait être projeté, à partir d'hier, le film *Mon fils, Lando*, afin de saisir les copies. Selon le palais présidentiel, l'Office de censure a pris cette décision considérant que la projection de ce film pouvait nuire au déroulement du procès en cours du général Fabian Ver et de 24 autres militaires et civils, accusés du meurtre de MM. Aquino et Galman.

■ Afrique-Asie interdit au Tchad

NDJAMENA (Reuter) — Le bimensuel d'information *Afrique-Asie* a été interdit au Tchad en vertu d'un arrêté publié mercredi par le ministère tchadien de l'Intérieur et de la Sécurité. L'arrêté ne précise pas les raisons de cette interdiction.

Bilan de la conférence anniversaire d'Helsinki À défaut de détente, un climat détendu...

HELSINKI (AFP) — Le ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Edouard Chevardnadze, a quitté Helsinki hier soir, en se félicitant des entretiens qu'il y a eus avec plusieurs de ses collègues et notamment avec le secrétaire d'État américain, M. George Shultz.

« Nous avons eu plusieurs rencontres et conversations » qui ont permis de relever l'existence de « craintes sérieuses devant la tension dans le monde et en même temps l'existence d'une volonté d'œuvrer dans le sens de la détente », indique en effet une déclaration du ministre soviétique distribuée à la presse à son départ.

Trois jours de contacts diplomatiques et de déclarations d'intention à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe ont fait apparaître que, malgré la persistance d'obstacles inchangés, l'Est aussi bien que l'Ouest entendent ne pas interrompre leur dialogue difficile.

Dix ans après la si-

gnature de l'acte final de la CSCE, la conférence anniversaire d'Helsinki a été à la fois le premier grand forum Est-Ouest depuis l'avènement de la nouvelle équipe au Kremlin et la première apparition sur la scène internationale du successeur d'Andrei Gromyko à la tête de la diplomatie soviétique.

Les propos de M. Edouard Chevardnadze ont confirmé que le départ de « Monsieur Niet » n'allait pas avoir pour conséquence immédiate un infléchissement des positions soviétiques.

Dans la forme pourtant, le nouveau ministre soviétique des Affaires étrangères a voulu se montrer accommodant : mercredi soir, à l'occasion d'une réception officielle, des centaines d'invités ont pu le voir converser gaiement

avec le secrétaire d'État américain, M. George Shultz, qui semblait volontiers se prêter au jeu des sourires et des plaisanteries.

Mais le ministre français, Roland Dumas, a parlé de climat détendu plutôt que de détente, dans une évaluation d'ensemble de la réunion.

Sur le fond en effet, la position soviétique ne semble pas avoir évolué, en dépit d'un frémissement qu'a cru constater M. Shultz. Elle consiste toujours à exiger de Washington des concessions en matière de désarmement qui seules

garantissent, pour le Kremlin, l'avenir de la détente.

Inversement, l'URSS et ses alliés rejettent les griefs occidentaux sur leur politique des droits de la personne et les tiennent pour une ingérence dans leurs affaires intérieures, ainsi que M. Chevardnadze l'a également souligné dans son intervention devant les 35 délégations. Mais son discours en séance plénière et les explications fournies par les porte-parole soviétiques ont été exempts de toute virulence et marqués par une retenue relevée par les spécialistes.

HARCHAND SINGH LONGOWAL Un adversaire de la violence au sein de la communauté sikh

LUDHIANA (AFP) — Harchand Singh Longowal, dont les partisans et les adversaires se sont affrontés mardi dans le Temple d'or d'Amritsar, est l'un des leaders sikhs les plus controversés, inspirant la vénération à une partie de sa communauté et la haine la plus violente à d'autres sikhs.

Cet homme de 49 ans a été précipité sous les projecteurs de l'actualité quand il a signé, la semaine dernière, avec le premier ministre indien, M. Rajiv Gandhi, un accord destiné à mettre fin aux quatre années de violence qui ont marqué la lutte des sikhs pour l'autonomie du Pendjab, causant la mort de plus de 4.000 personnes.

Cet accord a fait de lui la cible des extrémistes sikhs qui n'ont pas hésité à ouvrir le feu dans le Temple d'or, sanctuaire sacré de la religion sikh, pour s'en prendre à lui et à ses partisans. Une trentaine de personnes ont été blessées dans l'affrontement.

Mais celui qu'on décrit comme un homme de paix n'a pas l'habitude de se laisser impressionner par les menaces contre sa vie. « La folie s'arrêtera un jour », dit-il.

Cet homme à la voix douce, à peine audible, à la moustache noire et à l'abondante barbe blanche, est toujours prêt à invoquer la crainte de Dieu quand la raison ne lui suffit plus pour convaincre.

« C'est un homme doux, craignant Dieu et sans ambition », affirme son attaché de presse. « Il craint Dieu, c'est certain », corrige un de ses partisans, « mais il est aussi rusé. Il utilise le nom de Dieu quand il en a besoin ».

La vénération que lui portent ses partisans est évidente. Un journaliste qui l'a suivi dans le Pendjab a vu des sikhs toucher ses pieds tandis que celui qui porte le titre de « *Sant* » — saint homme — les bénissait.

M. Longowal qui ne parle que le pendjabî était peu connu en dehors du Pendjab avant le début de la campagne du parti sikh Akali Dal pour l'autonomie du Pendjab, il y a quatre



Longowal

ans.

Fils d'un paysan, il est né dans le village de Longowal, dont il a plus tard ajouté le nom au sien propre de Harchand Singh. Il a fait ses études dans un séminaire sikh jusqu'à l'âge de 15 ans. À 22 ans, il a rejoint l'Akali Dal.

Sa carrière dans ce parti a tout d'abord été assez lente, mais quand la campagne autonomiste a commencé à s'intensifier, M. Longowal a été nommé « dictateur » — c'est-

à-dire chef — de la lutte des sikhs.

M. Longowal a dirigé le combat des sikhs pacifiquement mais a été rapidement débordé par les extrémistes. En 1983, le pouvoir réel au sein de l'Akali Dal est passé aux mains de l'impétueux Jarnail Singh Bindrawale.

Lorsque l'armée indienne a pénétré dans le Temple d'or, ce dernier fut au nombre des 650 tués. M. Longowal et d'autres dirigeants modérés choisirent de se rendre et, quoiqu'il ait fait neuf mois de prison, cette reddition lui est encore beaucoup reprochée.

M. Longowal n'est pas un sikh, disent les extrémistes. « Un sikh meurt mais ne se rend pas », a déclaré son ennemi le plus acharné, M. Joginder Singh qui dirige maintenant la faction extrémiste de l'Akali Dal.

Lorsque M. Longowal préparait l'accord avec le gouvernement, deux des principaux dirigeants sikhs modérés tentèrent de le dissuader de le signer. M. Longowal répondit, selon un de ses assistants, qu'il devait aller à New Delhi pour la signature car Dieu lui avait envoyé un message.

Adversaire déclaré de la violence, M. Longowal a condamné l'assassinat du premier ministre Indira Gandhi par deux de ses gardes sikhs en octobre. « J'ai été très attristé (par cet assassinat) », a-t-il dit à M. Gandhi au début de leurs négociations. « Elle était notre chef à nous aussi. Si je n'avais pas été en prison à ce moment-là, je serais venu personnellement exprimer mon chagrin. »

Les cahiers spéciaux du Devoir

Les parents à l'école

“L'éducation des parents”

Un article de Gaston Gauthier de la CECM, à paraître dans le cahier spécial sur l'ÉDUCATION, le 30 août 1985.

Vous pouvez réserver votre espace publicitaire en appelant Francine Côté, au 844-3361.

LE DEVOIR

211, rue Saint-Sacrement
Montréal, Qc H2Y 1X1

Commission canadienne des transports

Référence n° 2-N284-1A (OPLI)
N° 7897 au Rôle

REQUÊTE PRÉSENTÉE PAR NOLISAIR INTERNATIONAL INC. EXERÇANT SON ACTIVITÉ SOUS LE NOM COMMERCIAL DE NATIONAIRE EN VUE DE MODIFIER LE PERMIS NO. A.T.C. 833/83 (CF)

Le permis n° A.T.C. 833/83 (CF) autorise Nolisair International Inc. exerçant son activité sous le nom commercial de National à exploiter un service aérien commercial international d'affrètement (class 9-4), pour le transport de personnes et de marchandises entre le Canada et tout autre pays, d'une base située à Montréal (Mirabel) (Québec), au moyen d'aéronefs à voilure fixe.

La titulaire a déposée une requête auprès du Comité des transports aériens en vue de modifier ledit permis en y ajoutant l'autorisation d'utiliser des aéronefs à voilure fixe du groupe H.

Tout intéressé peut intervenir pour appuyer ladite requête, s'y opposer ou réclamer la modification conformément aux règles générales de la Commission canadienne des transports. Les interventions doivent être déposées au plus tard le 9 septembre 1985, avec une preuve de leur signification à la partie requérante.

Le Comité fera parvenir, sur demande, plus de détails sur la requête et les modalités de dépôt des interventions conformément aux règles susmentionnées.

Toute demande doit être postée ou remise au Secrétaire du Comité des transports aériens à Ottawa (Ontario), K1A 0N9.

E.A. Kalmakoff
Division internationale
des permis et de l'affrètement groupe
pour le directeur suppléant
Direction des permis
Comité des transports aériens
Ottawa (Ontario)
K1A 0N9

Canada

ARTS ET SPECTACLES

Une politique de la chanson cet automne ?

Québec songe à injecter \$3.3 millions dans les variétés

VARIÉTÉS

PAUL CAUCHON

Le ministère des Affaires culturelles fait actuellement circuler dans le milieu des « variétés » un document intitulé *Politique de la chanson et de la musique populaire*, dont le DEVOIR a pris connaissance.

Ce texte, qualifié de « document de travail », a été rédigé par un comité de fonctionnaires suite à une consultation auprès d'intervenants du milieu (associations, producteurs, compagnies de disques, médias, etc.). Il se veut l'amorce d'une politique de la chanson qui serait annoncée cet automne et qui pourrait comporter une injection financière de plus de \$3 millions pour régénérer l'industrie de la chanson au Québec.

Le ministre Clément Richard prometait en juin dernier, lors du dévoilement du programme d'aide aux comédies musicales, qu'une politique générale serait annoncée au cours de l'été. À la Direction générale des industries culturelles du MAC on nous informait, cette semaine, que le ministère attend actuellement les réactions des organismes consultés sur le document de travail. Le MAC pourrait ainsi faire quelques rajustements et, dit-il, « nous serons prêt cet automne à rendre public la politi-

que. » Le document (que le ministère refuse de distribuer aux journalistes) comporte une trentaine de pages brochant un tableau historique et analytique de la situation actuelle, suivi des recommandations. On y apprend que deux orientations guideront les choix du ministère : le soutien aux artistes de la relève et la diffusion au plan international — « critère ultime de la compétitivité d'un produit. »

Tout en conservant les programmes actuels de la SODIC et de l'Aide financière du disque et du spectacle, le texte propose de nouvelles mesures articulées autour de quatre pôles.

D'abord l'encouragement à la création. On créerait un nouveau programme d'aide à la chanson, qui pourrait inclure la pré-production d'un disque ou d'un spectacle. On veut aussi appuyer financièrement des stages de formation. Et le ministère rappelle que son Service gouvernemental de la propriété intellectuelle travaille actuellement à une définition du statut socio-économique de l'artiste.

On veut ensuite favoriser l'émergence des « locomotives », des « vedettes » qui ont un potentiel international. On retrouve dans cette section l'aide au vidéo-clip (qui pourrait aller jusqu'à 2/3 des coûts de production), le soutien à l'organisation

de tournées à l'étranger, la réalisation de projets majeurs dans le cadre de rencontres internationales (on parle d'une série d'émissions télévisées France/Québec), l'encouragement à des rencontres communes aux industries du disque et du spectacle.

La troisième partie veut « augmenter le nombre de spectacle d'artistes québécois au Québec ». On retrouve ici le volet comédie musicale déjà annoncé, auquel s'ajoutent la production de tournées pour la relève, et la création de « fêtes de la chanson », un concept encore vague.

Enfin, on veut revitaliser le réseau de salles de spectacle, entre autres en favorisant l'amélioration ou la création de nouvelles salles, en organisant des stages de formation, de gestion, de marketing pour les responsables de salles. Un comité conjoint avec le ministère de l'Éducation serait formé pour étudier la réutilisation de salles scolaires.

Le document tente finalement de chiffrer ces recommandations : on prévoit le versement annuel de bourses à une dizaine de créateurs, des stages de formation pour une trentaine d'artistes de la relève, la tournée à l'étranger d'une dizaine de spectacles, 15 vidéo-clips, deux comédies musicales, des « fêtes de la chanson » dans cinq villes du Québec, etc. On annonce également un budget : \$3,371,000 seraient injectés dans

le milieu de la chanson : \$1,776,000 pris à même les programmes actuels et \$1,595,000 pour la réalisation des autres propositions.

Cela semble bien intéressant et, selon diverses sources, serait assez proche de la politique véritable. Par ailleurs on remarque que le document s'attarde peu au problème du disque en soi, pourtant le cœur de la diffusion éditoriale. Devant la méfiance des multinationales du disque on sait que de plus en plus d'artistes sont obligés de se produire, à leurs risques et périls.

Plusieurs intervenants travaillent actuellement à bien assimiler les propositions gouvernementales. À l'ADISQ, par exemple, la directrice générale, Lyse George, nous signale que la position de l'organisme sera envoyée au MAC à la fin août. Elle souligne d'ailleurs le grand intérêt des présentes consultations, puisque le gouvernement fédéral vient de mettre sur pied un comité de travail qui veut établir une politique pour la musique canadienne.

Et on sait que le CRTC veut tout juste de créer un comité consultatif pour étudier la « disponibilité de la musique de langue française pour la radio-diffusion ». De belles discussions en perspective cet automne ! Pour sa part l'Union des Artistes faisait parvenir ces jours-ci aux médias ses propres commentaires sur le document du MAC. L'UDA avait

mis sur pied en juin un comité sur la chanson formé de Pierre Létourneau, Nicole Martin, Pierre Bertrand et Sophie Stanké.

Dans son commentaire ce comité s'attarde à deux points précis qui, selon lui, risqueraient d'être particulièrement coûteux : la comédie musicale et le vidéo-clip.

« Les comédies musicales ne font pas partie de nos priorités, peut-on y lire. Il faut orienter les énergies et les investissements vers la base, i.e. la production, la promotion et la diffusion du disque et du spectacle. »

L'UDA ajoute que le nombre élevé d'artistes et de techniciens nécessaires à ce type de spectacle nuiraient à sa diffusion en région. De plus, on croit qu'il s'agit d'une tenta-

tive de concurrencer les américains sur un terrain qui correspond plutôt à leur manière de s'exprimer.

Tout en étant d'accord avec la démarche du document gouvernemental, Andrée Lemieux, de l'UDA, souligne qu'il faudrait d'avantage stimuler le contact avec la base, particulièrement en région. « On ne fait plus de tournées comme avant et les musiciens québécois sont presque absents des ondes dans certains coins. Plusieurs auteurs-compositeurs ont recommencé récemment à visiter sur place les jeunes, dans les Cegep, les polyvalentes : on constate que lorsque le public les voit, leur parole directement et peut écouter leur disque, il s'intéresse immédiatement à leur création. »

CINEMA

ASTRE I: (327-5001) — "Police académie 11 au boulot" 7 h 20, 9 h 30.
ASTRE II: — "Rambo (First blood part 1)" 7 h 15, 9 h 15.
ASTRE III: — "Back to the future" 7 h 15, 9 h 15.
ASTRE IV: — "Weird science" 7 h 10, 9 h.
BERRI I: (288-2115) — "Dangereusement vôtre" 12 h, 2 h 20, 4 h 45, 7 h 15, 9 h 40.
BERRI II: — "La nuit porte jarretelles" 12 h 10, 2 h 30, 5 h 50, 7 h 30, 9 h 40.
BERRI III: — "Police académie 11" 12 h 05, 1 h 50, 3 h 40, 5 h 35, 7 h 20, 9 h 10.
BERRI IV: — "La route des indes" 12 h 05, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 40.
BERRI V: — "S.O.S. fantômes" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.
BONAVENTURE I: (861-2725) — "Si Elmo's fire" 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 30.
BONAVENTURE II: — "E.T. the extra terrestrial" 1 h 10, 3 h 15, 5 h 20, 7 h 25, 9 h 30.
BROSSARD I: (465-5906) — "Fright night" 2 h, 7 h 15, 9 h 15.
BROSSARD II: (465-5906) — "Rambo" 2 h, 7 h 30, 9 h 40.
BROSSARD III: — "Back to the future" 2 h, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA CAPITOL: (849-0041) — "Mad Max beyond thunderdome" 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20.
CARTIER-LAVALL: (863-5124) — "Dangereusement vôtre" 7 h, 9 h 30.
CHAMPLAIN I: (524-1685) — "E.T. the extra terrestre" 2 h, 4 h 30, 7 h 30, 9 h 40.
CHAMPLAIN II: — "Back to the future" 2 h 20, 4 h 40, 7 h 9 h 20.
CINEMA V: 5560 ouest Sherbrooke (489-5559) — "Cat's eye" 7 h 15 — "The killing fields" 9 h 15 — "Cal" 7 h 15, 9 h 30.
CINEMA ONF: 200, Dorchester (283-8229) — "Behind the veil" 7 h, 9 h.
CINEMA DE PARIS: (875-1882) — "Fright night" 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h 05, 9 h 20, ven. dern. spect. 11 h 20.
CINEMA DU VILLAGE: 1220, Ste-Catherine est (523-3239) — "The dirty picture show" 1 h, 2 h 30, 4 h, 5 h 30, 7 h, 8 h 30, 10 h.
CINEMATHEQUE QUÉBÉCOISE: (842-9763) — "Dr. Jekyll and Mr. Hyde" 18 h

— "Le testament du docteur Cordelier" 20 h 35.
CINÉPLEX I: (849-4518) — "E.T. the extra terrestrial" 1 h, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 30.
CINÉPLEX II: — "Purple rose of Cairo" 1 h 25, 3 h 25, 5 h 25, 7 h 25, 9 h 25.
CINÉPLEX III: — "Blood simple" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.
CINÉPLEX IV: — "Desperately seeking Susan" 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10.
CINÉPLEX V: — "Emerald forest" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
CINÉPLEX VI: — "Amadeus" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
CINÉPLEX VII: — "Heavenly kid" 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05.
CINÉPLEX VIII: — "Rambo" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
CINÉPLEX IX: — "The Legend of Billie Jean" 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20.
CINÉMA MONTRÉAL I: (521-7870) — "Runaway, L'Évadé du Futur" 6 h 10, 9 h 45.
CINÉMA MONTRÉAL II: — "The filic de Beverly Hills" 6 h 10, 9 h 30, 11 h 30, 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
COMPLEXE DESJARDINS I: (288-3141) — "Le gang des BMX" 14 h 20, 17 h 50, 21 h 20.
COMPLEXE DESJARDINS II: — "Destructeur" 12 h 05, 15 h 45, 19 h 25 — "Razorback" 14 h, 17 h 40, 21 h 20.
COMPLEXE DESJARDINS III: — "Votre service" 12 h 05, 14 h 50, 17 h 35, 20 h 15.
COMPLEXE DESJARDINS IV: — "Paris Texas" 12 h 05, 14 h 55, 17 h 35, 20 h 15.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (879-4349) — "Nuit et brouillard" — "The war game" 19 h — "Some like it hot" 21 h.
CREMAZIE: (388-4210) — "Carmen" 2 h, 8 h.
DAUPHIN I: (721-6060) — "Amadeus" 8 h.
DAUPHIN II: — "Les ripoux" 7 h, 9 h 15.
DORVAL I: (631-8587) — "Cocoon" 7 h 15, 9 h 30.
DORVAL II: — "National lam-

poon's european vacation" 6 h, 7 h 50, 9 h 35.
DORVAL III: — "Mad max beyond thunderdome" 7 h 15, 9 h 20.
DECARIE I: (341-3190) — "Back to the future" 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h, 9 h 20.
DECARIE II: — "Weird science" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30 ven. dern. spect. 11 h 30.
ÉLYSÉE I: (842-6053) — "Piano forte" 7 h 20, 9 h 20.
ÉLYSÉE II: — "Birdy" 7 h, 9 h 10.
ESPACE 9: (272-1080) — "Fairview" (697-8095) — "Explorers" 7 h 05, 9 h 15.
FAIRVIEW I: — "Follow that bird" 6 h, 7 h 45, 9 h 30.
KENT I: — "National lampoon's european vacation" 6 h, 7 h 45, 9 h 30.
GREENFIELD 1: (671-6129) — "Follow that bird" 6 h, 7 h 45, 9 h 30.
GREENFIELD 2: — "Witness" 7 h 20, 9 h 30, 11 h 30.
GREENFIELD 3: — "Les zéros de conduite" 6 h 15, 8 h, 9 h 45.
IMPERIAL: (288-7102) — "The black cauldron" 12 h 00, 1 h 50, 3 h 40, 5 h 30, 7 h 20, 9 h 10.
JEAN-TALON: (725-7000) — "Dangereusement vôtre" 7 h, 9 h 30.
KENT I: (489-9707) — "Follow that bird" 6 h, 7 h 45, 9 h 30.
KENT II: — "National lampoon's european vacation" 6 h, 7 h 45, 9 h 30.
CINÉMA DU PARC I: (844-9470) — "Follow that bird" 6 h, 7 h 45, 9 h 30.
CINÉMA DU PARC II: — "Birdy" 7 h 05, 9 h 15.
CINÉMA DU PARC III: — "Prizzi's honor" 6 h 50, 9 h 10.
L'AUTRE CINÉMA: (722-1451) — "A la poursuite du diamant vert" 7 h 15 — "Le mystère Picasso" 9 h — "Sweet movie" 9 h 15 (2 au 7 h 30).
LAVAL I: (688-7776) — "National lampoon's european vacation" 6 h, 7 h 50, 9 h 35.
LAVAL II: — "Follow that bird" 6 h, 7 h 45, 9 h 30.
LAVAL III: — "Witness" 7 h 20, 9 h 30.
LAVAL IV: — "Mad max beyond thunderdome" 7 h 15, 9 h 20.
LAVAL V: — "Les zéros de conduite" 6 h 15, 8 h, 9 h 45.
LAVAL-ODEON I: (687-5207) — "Back to the future" 2 h 10, 9 h 10.
LAVAL-ODEON II: — "Rambo" 2 h, 7 h 30, 9 h 30.
LOEW'S I: (861-7437) — "Goodbye" 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 30.
LOEW'S II: — "Prizzi's honor" 1 h 30, 4 h, 6 h 30, 9 h.
LOEW'S III: — "Explorers" 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h 15.
LOEW'S IV: — "Birdy" 12 h 20, 2 h 35, 4 h 50, 7 h 05, 9 h 20.
LOEW'S V: — "Witness" 1 h 05, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 25.
MERCIER: (255-6224) — "Runaway, L'Évadé du futur" 9 h 25, "Le moment de vérité" 7 h 05.
QUIMETOSCOPE: (525-860 0) — "De vous salue Marie" 7 h 15, 9 h 30, 11 h 30.
RESCUER: (255-6224) — "Soldier's story" 7 h, 9 h.
OUTREMONT: (277-4145) — "Queen Kelly" 7 h 30 — "L'illusionniste" 9 h 30.
PALACE I: (866-5991) — "Mad max beyond thunderdome" 1 h 15, 3 h 20, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 35.
PALACE II: — "A view to a kill" 12 h 15, 2 h 30, 4 h 35, 6 h 50, 9 h 10.
PALACE III: — "Pale rider" 1 h 30, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20.
PALACE IV: — "National lampoon's european vacation" 1 h 20, 2 h 45, 4 h 30, 6 h 15, 8 h 45.
PALACE V: — "National lampoon's european vacation" 12 h, 1 h 45, 3 h 30, 5 h 15, 7 h, 8 h 45.
PALACE VI: — "The coca cola kid" 12 h 30, 2 h 40, 4 h 10, 6 h, 7 h 50, 9 h 40.
PARADIS I: (866-6991) — "Police académie 11 au boulot" 8 h 15 — "Bonjour les vacances" 6 h 30, 9 h 55.
PARADIS II: — "E.T. l'extra-terrestre" 8 h 45 — "Attention les dégâts" 7 h.
PARADIS III: — "Gremlins" 9 h — "Académie de police" 7 h.
CINÉMA PARALLÈLE: (843-6001) — "Tokyo Ga" 21 h 30.
PARISIEN I: (866-3856) — "National lampoon's european vacation" 12 h 40, 2 h 30, 4 h 20, 6 h, 7 h 45, 9 h 50.
PARISIEN II: — "Les zéros de conduite" 12 h 35, 2 h 20, 4 h 05, 5 h 50, 7 h 35, 9 h 20.
PARISIEN III: — "Les nuits de New York" 12 h 50, 2 h 30, 4 h 10, 5 h 50, 7 h 30, 9 h 10.
PARISIEN IV: — "Witness" 12 h 50, 3 h 00, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30.
PARISIEN V: — "Les prisonniers du château" 12 h 30, 2 h 20, 4 h 10, 6 h 00, 7 h 50, 9 h 40.

Exceptionnellement, nous annonçons ici ce film; lisez aussi le texte de notre Revue. Faites-nous confiance: il s'agit d'une comédie à voir absolument!

l'illusionniste

MEILLEUR FILM HOLLANDAIS DE L'ANNÉE

LE FILM-SURPRISE DE LA RENTRÉE

une seule séance TOUS LES SOIRS à 9h30

OUTREMONT PREMIÈRE CE SOIR EN PRÉSENCE DE L'ACTEUR PRINCIPAL M. FREEK DE JONGE

1248 Bernard O. 277-4145, 277-2001

PIANO FORTE

GAGNANT DE 3 GRANDS PRIX VENISE-RIO-NICE

Un film de FRANCESCA COMENCINI

Musique de KEITH JARRETT

HÉROÏNE... MON AMOUR

Avec FRANÇOIS SNIER, GIULIA BOSCHI, MARIE-CHRISTINE BARRAULT

ÉLYSÉE 1 35 MILTON 842-6053 Sam. Dim.: 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20 — SEM. 8.20, 9.20

SUR SCÈNE

L'AIR DU TEMPS: 191 ouest St-Paul (842-2003) — Jazz tous les soirs — L'Ensemble Luc Beaugrand avec: Luc Beaugrand, au piano, Martin Davaul, sax, Denis Labrosse, basse, Michael Rozon, batterie et Michel Cusson, guitare, du 30 juillet au 3 août, spectacles 10h., 11h.30, et 12h.45.

BISTRO D'AUTREFOIS: 1229 St-Hubert, Mt (842-2808) — La Boîte à Lily. Spécial Michel Légrand avec Ginette Desrosiers et Philippe Norreault, du 1 au 4 août, spectacles 21h.30 et 23h.

CAFÉ-CONCERT LA CHACONNE: 342 rue Ontario (843-8620) — Joseph Porello, ténor, et Douglas Dahlgren, pianiste, les 2-3 août, 21h.

CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN: 4303 St-Denis, Mt (843-4384) — Le sexe c'est pas toujours rose — de et avec Angeline Parent, et Ghislaine Tremblay, m. en s. Réjean Wagner, du 19 juin au 8 sept. à 20h., mer. au dim.

HOTEL MERIDIEN: 4 complexe Desjardins, Mt (285-1450) — Bar du Foyer. Deux pianistes sont en vedette, Claude Foisy, du lun. au ven. de 17h. à 20h. — Fred Neylor, du mar. au sam. de 20h. à 24h.

HOTEL DE LA MONTAGNE: 1430 de la Montagne (288-5656) — Charles Benoussan, lun. au ven. 17h. à 21h. — Carol Parisien, mer. au sam. 21h. à 01h.

LE GRAND HOTEL: 777 Université (879-1370) — Bar tour de ville. Le Quatuor Transit Band, en spectacle du 2 juillet au 1 sept., mar. au dim. 21h. à 2h. — Bar La Verrière: piano-bar avec Roland Devèze mar. au sam. 19h.00 à 00.00 — Dîner-dans avec pianiste Gerry Pucci — Dîner-théâtre Les Musiques: « Razz M' Jazz » à compter du 18 avril

HOTEL REINE ÉLIZABETH: Café Baroque, Salle Arthur (861-3511) — « Gigi » comédie musicale, production Café-Concert la Belle Époque, m. en s. Philippe Grenier, à compter du 2 mai.

LA CROISSETTE: 1201 O. Dorchester (878-2000) — Marie-Andrée Osiq, pianiste, du dim. au ven. 18h. à 23h.

L'ENTRE-THEATRE: 1201 O. Dorchester (878-2000) — Le groupe Shura Zed en vedette du mar. au sam. à 21h.

L'IMPROMPTU: 1201 O. Dorchester (878-2000) — Lise Lévesque, pianiste-animateur, du lun. au sam.

MURRAY HALL: Université McGill, 3485 McTavish, Mt (392-4695) — L'Opéra de Quat'Sous de Bertolt Brecht et Kurt Weill, m. en s. Jack Langedjir, dir. musicale Paul Keenan, du 30 juillet au 17 août, du mar. au sam. 20h.30.

MUSEE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL: 1375 ouest Sherbrooke, Mt (285-1600) — Rétrospective de films sur Picasso, mer. au dim. 14h., 16h., et 20h.

RISEING SUN: 286 ouest Ste-Catherine, Mt (861-0657) — Living Proof, rock, et Swinging relatives, ska, 2-3 août.

SPECTRUM DE MONTRÉAL: 318 ouest Ste-Catherine, Mt (861-5851) — Soirée Salsa avec le Tito Puente All Stars, danse et spectacle, 2 août, 20h.30 et 23h.

AUBERGE NATIONALE ST-JEAN-SUR-RICHÉLIEU: Sortie 22 Autoroute des Cantons de l'Est (846-6819) — « C'est pas un syphon c'est mon frère » de Pierre Légaré, m. en s. Pierre-André Fournier, du 15 juin au 31 août, jour, au sam. 21h.

THÉÂTRE DE L'ÉCLUSE: St-Jean-sur-Richelieu (346-6819) — « Voyage de noces » de Pierre Lé-

garé, m. en s. André Montmory et Louise Bourque, du 25 juin au 3 août, du mer. au ven. 20h.30, sam. 19h.

BATEAU-THÉÂTRE L'ESCALE: St-Marc-sur-Richelieu (584-2271) — « Les messages de papa » de Jean-Raymond Marcoux, m. en s. Gilbert Lepage, à compter du 18 juin, mar. au ven. 21h., sam. 19h. et 22h.

THÉÂTRE MOLSON: 10 chemin des Patriotes, St-Charles sur-Richelieu (584-2223) — « Les larrons font l'occasion » pièce de Jane Milmore et William Van Zandt, adaptation José La Bossière, m. en s. Sébastien Dhavernas, du 21 juin au 31 août, mar. au ven. 21h., sam. 19h. et 22h.

THÉÂTRE DU CHENAL-DU-MOINE: 1645 chemin, Chenal-du-Moine, Sorel (743-8466) — « Le grand traitement » de Marie-Thérèse Quinton, m. en s. Claude Maher, du 11 juin au 24 août, mar. au sam. 20h.30.

MANOIR DU LAC LUCERNE: sortie 69 autoroute des Laurentides, Ste-Marguerite (228-2511) — « Gai froutrou » de Yvon Brochu, du 18 juin au 24 août, mar. au ven. 20h.30, sam. 19h. et 22h.30.

THÉÂTRE BEAUMONT: St-Michel de Bellechasse — « Drôles de valentins » adaptation José La Bossière, m. en s. Sébastien Dhavernas, du 14 juin au 31 août

BAR APRÈS-SKI MONT-AVILA: sortie 58, autoroute des Laurentides (227-2603) ou Mt (861-6578) — « Waiter » de Pierre Légaré, du 5 juillet au 10 août, mer. au ven. 20h.30, sam. 19h.30 et 22h.30.

THÉÂTRE DE SAINTE-ADELE: 1069 Boul. Ste-Adele (229-2454) — « La danse des babouins » pièce de John Murray, adaptation Louise Latraverse et John Stowe, m. en s. Lorraine Pinal, du 18 juin au 31 août, mar. au ven. 20h.30, sam. 19h. et 22h.

THÉÂTRE DE L'ILE: Hull (819-771-6669) — « La venus d'Emilio » de Jean Barbeau, m. en s. Gilles Provost, du 9 juillet au 31 août, du mar. au dim. 20h.

CASINO DU MANOIR RICHELIEU: Pointe-au-Pic, Charlevoix (418-665-3704) — Le Théâtre de Ma Blonde Est Au Bouffe présente « H6 q'mon chum est platte » de André Boulianger et Sylvie Prigent, m. en s. Rachel Moisan, du 23 juin au 29 août, du dim. au jeu. 21h.

GRAND PRIX SPECIAL DU JURY CANNES 1985

BIRDY

VERSION FRANÇAISE

Un film d'Alan Parker avec Matthew Modine - Nicolas Cage

ÉLYSÉE 2 35 MILTON 842-6053 SAM. & DIM. 12.30, 2.40, 4.50, 7.00, 9.10; SEM. 7.00, 9.10

Tous les jours: 12.10 - 2.00 - 3.50 5.40 - 7.30 - 9.20

BERRI 2 ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

DONALD K. DONALD EN COLLABORATION AVEC L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL PRÉSENT

PLÁCIDO DOMINGO

CHANTANT LA MUSIQUE DE SON PAYS

AVEC ANTOLOGIA DE LA

ZARZUELA

DIRECTEMENT DE MADRID

UNE DISTRIBUTION DE PLUS DE 150 PARTICIPANTS DANS LES SCÈNES DES PLUS ÉLÉBRES ZARZUELAS. UN GRAND SPECTACLE DE THÉÂTRE LYRIQUE, DE MUSIQUE ET DE DANSE.

CONCU ET MIS EN SCÈNE PAR JOSE TAMAYO

UNE PRODUCTION DE MEL HOWARD

LUNDI, 19 AOÛT - 20:00H FORUM DE MONTRÉAL

Billet \$50 - \$35 - \$25. maintenant en vente aux guichets du Forum et à tous les comptoirs Ticketron

(PLUS FRAIS DE SERVICE À CERTAINS GUICHETS)

la presse

Gagnant mannequin Festival de Cannes

GRAND PRIX PALME D'OR

PARIS.TEXAS

Centre du COMPLEXE V.D. amplifié ST-François

12.15, 14.55, 17.35, 20.15

desjardins 1 BASILAIRE 1

MME LALONDE, CANDIDATE

LE 15 janvier 1985, au moment de son assermentation comme ministre (non-élue) de la Condition féminine, Mme Francine Lalonde n'était pas encore membre du Parti québécois. Hier, elle a officiellement annoncé sa candidature à la présidence du parti, à la succession de M. René Lévesque. Le saut est un peu haut pour être vraisemblable et la famille péquiste, qui est désormais assez vieille pour faire grand cas des généalogies politiques de ses vedettes, le lui fera sentir. Elle le sait, tout comme elle est sans doute prête à la défaite qui l'attend avec la même fatalité que celle qu'elle a connue dans le comté de Bertrand, le 4 juin dernier. Mme Lalonde s'impose pourtant un nouvel avatar, sans avoir pris le temps de se remettre de l'autre. Elle pique, au départ, la curiosité.

De presque inconnue qu'elle était du grand public il y a un peu plus d'un an, Francine Lalonde est rapidement devenue plus familière. La controverse qui l'a vraiment lancée, elle la doit à sa famille syndicale, la Confédération des syndicats nationaux (CSN), dont elle a été vice-présidente, et où elle a présidé la Fédération nationale des enseignants du Québec, qui regroupe les professeurs des cégeps et de quelques universités. En 1983, elle y occupait le poste de coordonnatrice des Fédérations syndicales du secteur privé quand elle eut, au cours d'un entretien avec LE DEVOIR, quelques mots risqués sur la nécessité, pour les travailleurs, de se préoccuper de l'état de santé de leurs entreprises. Prise en flagrant délit d'opinion, comme si elle avait passé la nuit chez le patronat, elle en perdit son poste mais gagna un peu partout l'estime que lui portaient déjà ceux et celles qui ont travaillé avec elle.

Femme de tête et de décision, elle est particulièrement efficace, dit-on, et n'attend pas les consensus jusqu'à ad nauseam pour bouger. Elle n'a peur ni de prendre les devants, ni surtout de prendre des risques, ni de tenir tête. Son limogeage de la CSN a été le signe certain de l'ascendance de son étoile, au sortir d'une récession qui avait ébranlé de veilles certitudes syndicales. On y a procédé avant qu'il soit trop tard et que ses appuis, nombreux, se cristallisent.

Pour complexe et agité qu'il soit, le milieu syndical est très homogène par comparaison avec le vaste monde politique, et son entrée sur la grande scène a été plutôt malaisée. Le scepticisme a entouré son arrivée au cabinet, à l'invitation de M. Lévesque dont nul ne comprenait l'incursion hors d'un caucus assez peuplé. Son passage à la Condition féminine a été trop bref pour marquer les dossiers. Elle se retrouvait, quatre mois plus tard, expédiée aux élections partielles, de gré ou de force. Le 5 juin, après sa défaite, elle devait remettre sa démission du cabinet. L'histoire se serait terminée là, navrante, si elle n'avait réussi à obtenir le meilleur résultat péquiste des quatre élections partielles, et contre Robert Bourassa au surplus. Un talent politique venait d'éclorre, à travers une de ces victoires morales que le PQ a appris à reconnaître et à respecter.

De là à brûler les étapes au point de brigner la présidence du parti qu'elle vient à peine de joindre, il y a une marge. Dans son allocution de lancement de candidature, qu'on trouvera en page voisine, Mme Lalonde tente de la combler en se

présentant comme la candidate des projets sociaux du Parti québécois, de ses retrouvailles avec une social-démocratie ambitieuse plutôt que modeste, comme celle que défendent ses adversaires dans la course au leadership. Le créneau est déjà un peu occupé, puisque la plupart des autres candidats ont plus ou moins promis de travailler à une « politique de plein emploi », mais l'insistance qu'elle y met, au point de gommer presque tout le reste, la situe en effet à part, candidate d'une idée.

Le projet, on le lira, est exaltant. Il tente de traduire, en langage politique, toutes les thèses sur le plein emploi qui dorment dans les universités et les officines ministérielles, après avoir puisé aux expériences étrangères et aux scénarios novateurs de l'organisation du travail. La vision du Québec comme une sorte d'Autriche, un îlot d'expérimentation sociale en Amérique du Nord, possible à cause de la « solidarité » interne des petits peuples, n'est pas étrangère à l'idéologie péquiste. C'est la transposition, au plan de l'organisation sociale, du volontarisme du discours souverainiste. Le Québec serait le héraut d'une autre forme de vie sur ce continent. L'idée aurait de quoi séduire s'il restait encore, au sein de ce parti, une « gauche » un peu organisée, que cette vision rallierait et stimulerait. Mais le Parti québécois de 1985, coupé de sa raison de vivre souverainiste, assagi par l'exercice du pouvoir, a depuis longtemps pris sur l'échiquier la place qu'occupait le Parti libéral de 1960, celle d'un centre progressiste et pragmatique qui n'en promet pas beaucoup plus qu'il sait pouvoir en livrer, d'un mandat à l'autre, et qui se méfie des grands desseins. Au surplus, pour rendre celui-ci crédible, il faudrait plus que l'expérience encore très limitée de Mme Lalonde au gouvernement. On sent, tout au long de cet exposé, qu'elle puise uniquement à son ancien discours syndical, de même qu'à sa courte expérience de 1984 au sein d'une entreprise gérée par les travailleurs. C'est un peu mince pour en faire un programme de gouvernement, même si elle propose réponse à tout, des avis de fermetures d'entreprises aux lois à imposer aux multinationales.

Le discours de Mme Lalonde, en fait, ne s'adresse pas au Parti québécois. Elle parle aux péquistes comme en passant, pour les inviter à se joindre au « grand chantier », et pour un peu ne les entretiendrait même pas de leur question chérie entre toutes même si elle les déchire et les trouble, la question nationale. Le mot « souveraineté » n'apparaît pas, et Ottawa devient un gouvernement fédéral qui fait des politiques importantes, sur lesquelles il faut évidemment gagner d'avoir « un mot à dire ». Tant d'indifférence à la passion péquiste encore toute fraîche distingue vraiment la candidate. Elle n'a pas l'oeil dans le rétroviseur, elle force comme si le monde commençait aujourd'hui. Il est douteux que le PQ se sente aussi dispos et frémissant devant l'aventure. Mais si elle mène bien sa campagne, il lui fera une place plus certaine chez lui, pour servir son idée. C'est probablement, à moyen terme, ce qu'elle cherche, en entreprenant sa carrière politique d'aussi ambitieuse façon.

— LISE BISSONNETTE

Le paritarisme tué dans l'oeuf

LE RELÈVEMENT du salaire minimum fut longtemps considéré comme une super-arme dans l'arsenal de la guerre contre la pauvreté. Quoi de plus efficace, en somme. Une signature au bas d'une ordonnance suffisait à relever le pouvoir d'achat de milliers de personnes à faible revenu dont les besoins sont les plus manifestes. Qui dit mieux ?

Cette idée s'enracine dans l'imaginaire populaire. Elle est plus tenace au Québec. Faut-il y voir un relent des conceptions qui avaient cours dans les années 30 et 40 sur le « juste salaire ». La doctrine dite sociale de l'Église répandue par le mouvement syndical catholique soutenait qu'il devait y avoir une certaine adéquation entre la rémunération du salarié et ses besoins essentiels, calculés selon sa condition (salaire familial).

Ainsi s'expliquerait que le Québec ait longtemps tenu la tête du peloton en Amérique du Nord. Après un moratoire décrété en 1981, il vient d'être rejoint par l'Ontario (\$4.00) et devancé par le Manitoba (\$4.30) et la Saskatchewan (\$4.25).

Mais le principe d'un salaire minimum imposé aux employeurs par l'autorité publique est battu en brèche depuis plusieurs années. Des modèles économétriques tendent à établir qu'une telle intervention, loin d'être une arme contre la pauvreté, contribue elle-même à une baisse des revenus d'emploi. L'étude en ce sens la plus souvent citée chez nous est celle de M. Pierre Fortin, économiste de l'Université Laval, qui soutient qu'une hausse de un pour cent du salaire minimum a pour effet de supprimer 1,400 postes de travail.

À la question si souvent posée, pathétique dans la bouche d'une jeune personne chef de famille monoparentale: « Comment voulez-vous vivre avec \$4 l'heure ? », la réponse vient, toute faite: « Si je paie davantage, il ne me restera qu'à fermer boutique et à mettre tout le monde au chômage. »

Comme il y a plus qu'une part de vérité dans l'une et l'autre partie de ce dilemme, la réflexion et les recherches des conseillers en politique

sociale — fonctionnaires des ministères fédéral et provinciaux à vocation sociale et membres du personnel d'organismes privés de bien-être — se sont orientées dans une toute autre direction: celle du soutien du revenu par le biais de programmes dont ne seraient pas exclus les salariés à faible revenu (*working poor*). Ces préoccupations ont été particulièrement intensives au tournant des années 70 alors que les gouvernements, fédéral et provinciaux, se disaient déçus à la fois par les coûts et l'inefficacité relative du programme d'assistance publique qu'ils venaient tout juste d'instaurer en le sauvant comme la plus remarquable réalisation du fédéralisme coopératif. C'est à cette époque que furent popularisés les concepts de revenu minimum garanti et d'impôt négatif. Mais cette forte vague d'intérêt (le programme le plus avant-gardiste ne provenait-il pas de l'administration Nixon ?) est retombée à mesure qu'elle se heurtait sur les difficultés, sinon les contradictions, de l'entreprise.

On en retrouve des traces cependant dans les crédits du ministère du Revenu du Québec qui administre le tout modeste programme « de soutien du revenu de travail » (environ \$25 millions redistribués à quelque 25,000 ménages) dans le but de « les aider à atteindre un niveau de vie plus élevé tout en les encourageant à continuer à travailler ».

Le même concept refait surface, cette fois plus ambitieusement développé, dans le livre blanc sur la fiscalité des particuliers publié en janvier dernier sous la signature de M. Jacques Parizeau (pardon ! de M. Yves Duhaime) qui prévoit une intégration des régimes d'impôt et des programmes de transferts, jumelée à l'instauration d'un programme de garantie de revenu dont les prestations seraient établies « en fonction du niveau observé des dépenses encourues par les ménages à faible revenu pour la satisfaction de leurs besoins essentiels ».

C'est dans ce contexte qu'il faut juger de la décision prise le 19 juin dernier par le conseil des ministres de

hausser le salaire minimum (bribe d'information qui s'était perdue dans le brouhaha des fins de session et des rumeurs de course au leadership, réactualisée cette semaine lors d'une conférence de presse de Mme Pauline Marois, candidate au leadership du PQ).

Quelques jours plus tard, le 25 juin, la ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu sollicitait l'avis d'une « table nationale de l'emploi » dont la création avait été annoncée le 29 mai dans un obscur communiqué émanant du ministre délégué à l'emploi et à la concertation, M. Robert Dean. Il s'agit d'un organisme paritaire composé de neuf représentants des associations patronales du secteur privé et d'un nombre égal de porte-parole des centrales syndicales — s'y ajoute, pour faire bonne mesure, une personne désignée par les organisations féminines.

Cette table nationale a « pour mandat spécifique de travailler à l'élaboration, à la supervision et au suivi d'une politique de plein emploi des ressources humaines ». Elle serait également consultée sur toutes les initiatives gouvernementales « ayant des incidences directes importantes sur l'emploi ».

Mais, à peine l'avait-il créée, que le gouvernement plaçait cette table devant le fait accompli: le salaire minimum sera augmenté. De combien ? lui demande Mme Marois. De 50 c de 10 pour cent ? Inutile de spéculer: c'est trop, dit la partie patronale; ce n'est pas assez, répliquent ses vis-à-vis. Et chacun de creuser ses tranchées.

Un débat, donc, aussi mal engagé qu'il est possible et dont l'issue paraît fatale. Il témoigne à la fois du vau-l'eau de l'administration actuelle où la main gauche continue d'ignorer ce que fait la main droite et de l'incohérence des principes sur lesquels ce gouvernement appuie ses interventions.

Faute de consensus entre les partisans, le conseil des ministres, à coup sûr, voudra trancher.

Le paritarisme tué dans l'oeuf.

— JEAN FRANCOEUR

La santé qui tue

BILLET

ALBERT BRIE.

QUOIQU'EN DISENT les médecins, il n'est rien de tel que de se bien porter. Une bonne santé aide à supporter la maladie, particulièrement quand celle-ci est le lot des autres.

L'adage qui dit que « la santé est le plus grand de tous les biens » n'a jamais été contesté. Son ancienneté immémoriale en fait une vérité que personne encore n'a songé à réfuter.

Cette vérité universelle s'est affermie, s'il était encore possible, depuis une trentaine d'années. La santé est devenue encore plus précieuse, au point de faire l'objet d'un culte, d'une dévotion, d'une religion.

Des millénaires durant, si les ancêtres vénéraient à se bien porter, s'appliquaient à donner à leurs muscles, à leur cœur, à leurs articulations, force, résistance, souplesse, ils n'étaient pas avertis de leur tonus énergétique. Ils le dissipaient avec prodigalité, déraisonnablement, à la limite. Cette mesure entraînait l'épuisement. Certains usaient leurs forces et mouraient d'un ultime effort; d'autres se retiraient sous leur tente ou rentraient s'asseoir dans leur chaise berceuse pour y reposer leurs vieux os.

Il y eut aussi les ascètes. Ils se retirèrent dans le désert pour y faire pénitence. Mais ne nous méprenons pas sur la frugalité de leur

alimentation. Ils se privaient quarante jours, se sustentant de l'essentiel. Ils savaient jusqu'où on peut aller trop loin. Ils suivaient une diète dont le secret a été perdu. Quand ils retrouvaient la société des hommes, ceux-ci n'en croyaient pas de les découvrir regaillardis, marchant d'un pas conquérant; leurs paroles inspirées s'entendaient à des lieux de distance, de leurs visages émaciés jaillissaient des éclairs qui foudroyaient les badauds et les faisaient crier au miracle.

C'est d'aussi loin que nous sont venus les médecins des âmes et du corps, les diététistes, les régénérateurs de notre anatomie, et par voix de déchéance les sorciers, les guérisseurs et les charlatans. L'obsession de la santé, en cette fin du vingtième siècle, est devenue si impérative qu'elle frise la démence. Pour avoir tant entendu dire qu'il fallait respecter son corps jusqu'à en faire un objet d'adoration, leurs dévôts entourent du voile épais de leur chair leur carcasse, qu'ils font mouvoir avec d'innombrables précautions. C'est à croire qu'elle est pleine d'hosties consacrées.

Ces réflexions me sont venues après avoir lu en page 8 du DEVOIR de lundi 29 juillet. Il était écrit en manchette, sur trois colonnes: *Les remèdes « miracles » ne guérissent rien, ils tuent !* Un titre pareil, ça vous met knock-out, à tout le moins, ça fait bondir la tension.

L'article signé de John Barbour de l'Associated Press porte sur l'arthrite. Il commence ainsi: « On peut trouver tous les remèdes con-

tre l'arthrite: de la bouse de vache, de la boue, de la poussière lunaire, des régimes diététiques miraculeux, des décoctions de vitamines, du venin de guêpes, de cobras ou de vipères, des mocassins hydrothérapeutiques et des serre-tête en cuire... ».

Pour ne pas trop vous gâter l'appétit, citons un autre extrait plus ingurgitable: « En réalité, il n'existe pas de remèdes pour la plupart des affections articulaires d'origine inflammatoire. Il existe des palliatifs et des traitements pouvant seulement soulager temporairement, mais pas de remèdes ».

Il faut souffrir mille mort pour aller jusqu'à risquer de passer de vie à trépas pour retrouver sa santé. Et avoir la foi de la confrérie de tous les charbonniers encore vivants. Il est vrai que la foi déplace les montagnes; mais dans le cas qui nous occupe, la foi est un bien grand mot pour désigner une naïveté de gogo.

On comprend que, face à l'absurdité de pareilles pratiques charlatanesques, la médecine scientifique ne fasse pas le poids. Les sorciers, les guérisseurs, les charlatans ne disparaîtront de la surface de la terre que si nos médecins deviennent des thaumaturges.

Ce jour-là, même lointain, viendra quand toutes nos maladies seront vaincues. Alors le médecin n'aura d'autre vocation que celle de guérir ses patients en trop parfaite santé, en les ramenant, pour un juste équilibre, à la moyenne générale des bien-portants, qui ne peuvent se départir de leur dada du bobo.

LETTRES AU DEVOIR

■ Sensibilité à l'humain

MME PAULINE MAROIS, ministre de la Main-d'oeuvre et candidate au poste de premier ministre, au cours d'une interview dont LE DEVOIR a publié certains extraits (lundi 29 juillet 1985, page 2), vantait ses propres mérites, prétendant notamment que les femmes ont « une plus grande sensibilité à l'humain ».

J'aimerais lui rappeler qu'elle est à la tête d'un ministère qui n'accorde que \$160 d'aide sociale au moins de trente ans. J'ai personnellement beaucoup de peine à discerner un excès d'humanisme en cette prestation guignolesque.

Résigné au fait que ce montant n'est même pas suffisant pour me permettre le plus exécrable des logements, j'ai pris la décision de prendre part à un « stage » en milieu de travail, pour lequel le ministère de la Main-d'oeuvre m'accordera \$150 de plus (l'employeur, lui, n'a qu'à déboursier \$100 par mois pour mettre la main sur un « stagiaire »). Quelques semaines plus tard, j'ai reçu du ministère de la Main-d'oeuvre un avis de décision dans lequel on mentionnait que je recevrais dorénavant \$310 d'aide sociale par mois, ce qui me permettrait de couvrir les frais qu'entraînent ce que le ministère de la Main-d'oeuvre qualifie dans ce même avis de « besoins spéciaux ».

Je ne savais pas que la nourriture et un logement étaient des besoins « spéciaux ». Je remercie donc le ministère de la Main-d'oeuvre de m'en avoir si gracieusement informé. J'en profite également pour souhaiter bonne chance à Mme Marois au cours de la présente campagne, pendant laquelle, je l'espère vivement, « son » humanisme sera dûment reconnu.

— JEAN-CHARLES MERLEAU

Aylmer, 30 juillet

■ Position antifasciste

EN RÉPONSE à l'article de Mme Carole Beaulieu *Des graffiti fascistes sèment l'émou sur le plateau Mont-Royal* paru en première page dans LE DEVOIR du mercredi 31 juillet 1985, nous, soussignées, Mme Diane Chouinard et Mme Pascale Noizet n'avons jamais eu de convictions ni d'activités fascistes et néo-nazis comme semble l'insinuer ce dit article même si les informations que Mme Carole Beaulieu a obtenues auprès des autorités policières de la CUM paraissent de « graffiti du même type ». Ces insinuations ont la lourde et fautive conséquence d'atteindre notre intégrité politique et morale.

Contrairement à ce que laisse sous-entendre cet article, nous avons agi en réaction contre ces slogans fascistes et néo-nazis tels que mentionnés dans son article. Nous réaffirmons ici notre position antifasciste et avons été scandalisées de la prolifération éhontée d'une telle propagande incitative et violente. Nous tenons à souligner que les slogans mentionnés par Mme Carole Beaulieu « ne sont que quelques-uns d'une dizaine de slogans ». En effet,

d'autres slogans s'attaquent à deux groupes qui ont toujours été la cible des fascistes: les femmes et les homosexuels-les. Ainsi, on pouvait (et on peut encore) lire un peu partout aux parcs Lafontaine et Jeanne-Mance sans compter sur de nombreux murs du plateau Mont-Royal:

- « Un homosexuel c'est abject ».
- « L'homosexualité, crime contre l'humanité ».
- « Femelles à vos maisons et vos gueules ».
- « Féministes = Putains ».

Nous soulignons l'importance de l'article de Mme Carole Beaulieu qui ne peut que susciter l'intérêt et conscientiser la population par rapport à la montée de l'extrême-droite dont les effets politiques ont mené, dans l'histoire, jusqu'à l'extermination de millions d'individus et contre lesquels nous nous élevons. Nous déplorons à plus forte raison que nos noms soient mêlés à ces slogans fascistes. Car, conscientes que ce mouvement politique a commencé dans l'histoire par des choses aussi anodines que des slogans sur des murs, nous avons tenu à marquer notre position anti-fasciste par le même procédé surtout dans un contexte international de montée de l'extrême-droite. Devons-nous attendre que des candidats fascistes tel Le Pen en France se présentent aux prochaines élections, en ralliant un important pourcentage de la population pour réagir.

— PASCALE NOIZET, DIANE CHOUINARD
Montréal, 1er août

■ Ironie du sort. Je n'ai pas écrit que les deux jeunes femmes étaient les auteures des graffiti fascistes, mais il y a confusion, disent-elles, et cette confusion crée pour elle des conséquences fâcheuses. Dommage.

CAROLE BEAULIEU

■ Des frontières cyclables

Lettre adressée au ministre des Sports, à Ottawa.

IL Y a des jours où l'on voit se produire certaines choses où l'on se demande si les personnes ayant à rendre ces décisions y ont vraiment pensé avant de les rendre.

L'autre jour me promenant en vélo sur la piste cyclable entre l'Île des Soeurs et St-Lambert, je demande au gardien à la sortie de la piste au pont Victoria à St-Lambert s'il y a possibilité de rejoindre l'Île Notre-Dame, où je sais existe une piste cyclable très intéressante. « Oui » fut sa réponse. « Mais pour vous rendre vous devez longer la rue Riverside à St-Lambert jusqu'au pont Jacques-Cartier, le prendre jusqu'à l'Île St-Hélène de là vous pourrez accéder à la piste de l'Île Notre-Dame ». « Mais vous n'êtes pas sérieux » fut ma réponse, il manque seulement à peine 100 mètres pour aller de l'endroit où je suis à la piste cyclable de l'Île Notre-Dame en passant sous le pont Victoria, soit longer la canalisation du St-Laurent ». La personne en charge de la sécurité me dit « vous avez raison », mais vous avez ici deux départements gouvernementaux fédéraux très différents, soit Parc Canada pour la partie cyclable où vous êtes présentement et la Canalisation du St-Laurent pour les 100 mètres sous le pont Victoria entre l'Île Notre-Dame, il est impossible de réunir ces deux départements afin d'avoir une réponse favorable à l'ouverture de ces 100 mètres.

Les « Lettres au DEVOIR » doivent être signées. L'adresse de même que le numéro de téléphone, ne sont requis que pour fins d'identification dans nos dossiers. LE DEVOIR demande à ses correspondants de bien vouloir s'en tenir à moins de deux feuillets dactylographiés à double interligne et de faire parvenir leurs lettres à Mme Suzanne Marchand. LE DEVOIR se réserve le droit d'abréger les textes trop longs.

— ANDY LAMARRE

Île des Soeurs, 30 juillet

■ Conférence sur la loi

Lettre adressée à Monsieur Jeffrey de Fournestier du Comité organisateur pour la Conférence sur la loi pour l'Année internationale de la jeunesse.

NOUS VENONS d'apprendre dans LE journal du Barreau Vol. 17, nos 6-7, p. 10, la participation de l'Afrique du Sud à la Conférence sur la loi pour l'Année internationale de la jeunesse qui se tiendra à l'Université McGill Montréal, Canada, du 5 au 9 août prochain.

Nous sommes un groupe d'avocats et de juristes Noirs du Québec qui condamnons la manière absurde et répugnante avec laquelle le gouvernement de Prétorie a fait fi des droits de la personne, et encore plus ouvertement ces temps-ci avec l'instauration de mesures d'urgence qui ne sont que l'application au grand jour des mesures d'oppression qui écrasent quotidiennement la population Noire d'Afrique du Sud. Or, permettre à l'Afrique du Sud de présenter une délégation à une conférence sur la loi et la jeunesse, c'est endosser l'attitude de mépris que le gouvernement de ce pays porte envers la jeunesse et envers la justice naturelle par sa politique d'apartheid.

Suite à la position du Canada face au système d'apartheid d'Afrique du Sud, il nous paraît inconcevable que cette dernière puisse participer à la Conférence sur la loi pour l'Année internationale de la jeunesse.

C'est ainsi que nous, signataires de cette lettre, nous protestons contre la participation de l'Afrique du Sud et vous demandons d'exiger le retrait de ce pays de cette conférence.

— HARRY W. PIERRE-ÉTIENNE,

pour un groupe d'avocats et de juristes Noirs du Québec
Montréal, 26 juillet

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1.

Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boi-

vin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située à 775 boulevard Lebeau, Ville Saint-Laurent, H4N 1S5. Tél.: 332-0680. LIVRAISON À DOMICILE PAR PORTEUR: Édition quotidienne: 2,50\$ par semaine. Le samedi seulement: 75¢. Pour information: à Montréal: 332-3891; à Québec: (418) 687-2022.

ABONNEMENT: Édition quotidienne 120\$ par année; 6 mois 62\$; 3 mois: 32\$. À l'étranger: 225\$ par année; 6 mois 115\$; 3 mois: 60\$. Édition du samedi 65\$ par année. Postez votre chèque ou mandat-poste à: LE DEVOIR, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Pour information: (514) 844-3361. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS



Mme Francine Lalonde

Photo Louise Lemieux

FRANCINE LALONDE

Extraits de la déclaration de l'ex-ministre à la Condition féminine, Mme Francine Lalonde à l'occasion de l'annonce de sa candidature à la présidence du Parti québécois.

J'ANNONCE à mon tour que je serai candidate à la présidence du Parti québécois. Je suis convaincue que mon expérience de la vie avec celles et ceux pour lesquels elle est particulièrement difficile, de même que mon engagement social peuvent contribuer à refaire du PQ ce parti auquel le peuple québécois aspire aujourd'hui. Il doit être l'expression tout à la fois des besoins urgents et de la recherche de mieux être individuel et collectif — de même que l'outil qui en permette la réalisation. On ne peut tolérer, on ne peut s'habituer aux 708.000 personnes vivant de l'assistance sociale, dont 424.000 chefs de famille, aux 383.000 chômeurs officiels, à tous ces jeunes dont l'avenir s'annonce difficile. Le cycle sans fin du chômage, bien-être, jobbisme contribue non seulement au découragement et à l'inertie si coûteux pour la vie des individus, mais par les coûts sociaux et économiques qu'il engendre, il risque de mener rapidement à l'élargissement du fossé qui existe déjà entre ceux qui ont un emploi permanent, un revenu décent et les autres perçus comme une charge trop lourde et pour laquelle on ne voudrait plus payer.

Il ne sert à rien de s'apitoyer, ni de seulement faire appel à l'initiative des individus quand tout le système les pousse quasi inexorablement à la dépendance. Il faut plutôt leur offrir des moyens pour éviter la dépendance ou en sortir.

Des programmes, le gouvernement, par le MIC, le MMOSR, le MCE, le MAPAC en a mis en oeuvre, mais il faut reconnaître que même bons, ils sont insuffisants puisque en pleine reprise économique notre taux de chômage officiel est de plus ou moins 12 %. Pas étonnant que les déficits se creusent : moins de revenus et plus de charges à supporter ne peuvent pro-

«Le plein emploi . . . une roue de solidarité»

duire d'autres résultats. On connaît la suite, il faut couper des services publics alors que les besoins sont plus grands.

L'objectif du parti, la priorité de ses priorités, doit donc être la lutte au chômage, la recherche de plein emploi, du travail pour tout le monde, un travail décent dans des conditions décentes.

Mais le gouvernement seul ne peut atteindre ces objectifs. Ça ne peut être que l'oeuvre d'un large chantier, à la grandeur du Québec, qui ne laisse personne insensible, ni non impliqué. Le plein emploi, c'est un projet économique et social que les petits peuples réussissent mieux à cause de la solidarité qu'ils peuvent plus facilement mettre en oeuvre.

C'est un projet difficile, pour lequel nous pouvons compter sur des instruments que nous avons déjà mais auxquels certains autres devront être ajoutés.

Après les résultats du référendum, les dégâts causés par la crise économique et la crise du secteur public, c'est aussi le seul point susceptible de redonner espoir aux Québécoises et Québécois puisqu'il permet d'envisager un avenir où personne ne sort privé de sa place au soleil — mais surtout parce qu'il exige de rebrasser les habitudes, les mentalités, la quiétude individualiste, les rapports de pouvoir, à cet égard, un rôle majeur. C'est justement parce que l'enjeu est celui-là que j'ose, humblement mais sans hésitation, proposer ma candidature à la présidence du PQ. C'est un appel que je lance à toutes celles et à tous ceux qui n'acceptent pas le chômage actuel et toutes ses séquelles et qui veulent peser de tout leur poids pour que le gouvernement s'emploie à mettre en oeuvre le plein emploi.

Dans l'analyse de la situation, dans l'action, je ne serai pas complaisante : les syndicats, les employeurs, les groupes, les individus, les employés de l'État qui tirent chacun de leur côté doivent se faire rappeler, sans mépris mais avec clarté, que l'enjeu dépasse les intérêts de chacun et qu'il vaut qu'on change des habitudes et des façons de voir. Pour viser à ce que toutes les femmes et les hommes qui le veulent travaillent, et qu'ainsi la société puisse se payer les services publics qui diminuent les effets des inégalités de fortune, il faut se donner des moyens. Ceux-ci ne peuvent être empruntés à d'autres sociétés mais doivent être adaptés à ce que nous sommes.

Essentiellement, c'est à un effort concerté dans l'entreprise, dans la région et au niveau du Québec tout entier qu'il va falloir s'atteler. Le gouvernement, l'État par ses fonctionnaires, les employeurs et cadres, les divers groupes sociaux auraient un rôle important à jouer, mais sauver les entreprises menacées, maintenir et faire croître celles qui sont saines, en créer de nouvelles dans la production de biens et de services est irréalisable sans la participation active et la responsabilité consciente des femmes et des hommes qui y travaillent ou veulent y travailler mais également des femmes et des hommes chargés de rendre accessible à tous l'éducation et la santé.

En fait, le plein emploi est comme une roue de solidarité. Dans un monde de concurrence féroce où chaque peuple doit compter sur lui-même, il faut que tous soient convaincus que l'intérêt de chacun est lié à l'intérêt général.

Combien d'entreprises auraient pu être sauvées, pas par des subventions directes, mais par des conseils de gestion en temps opportun ou par des améliorations du produit ou du pro-

duit ? Combien d'entreprises auraient pu être vendues, pendant qu'elles étaient encore saines, à leurs travailleurs ou à un autre entrepreneur alors qu'un propriétaire vieillissant la laissait périr ? Il faut tellement d'efforts pour mettre au monde une nouvelle entreprise que la survie et la croissance de celles déjà existantes méritent toute l'attention et les appuis. Les travailleuses et les travailleurs savent souvent quand un entrepreneur court à sa perte, volontairement ou involontairement. Ils le savent d'instinct parce que leur sort en dépend.

Pourquoi les travailleurs ne pourraient-ils pas aussi demander alors l'intervention d'un conseiller muni de pouvoirs suffisants pour étudier la situation ? Il faut voir comment les efforts déployés par le gouvernement à attirer des entreprises ici, au plan de l'emploi et même des retombées économiques, peuvent être annulés et plus, par des fermetures qui auraient souvent pu être évitées.

Il faut ajouter que quand les personnes qui travaillent dans une entreprise sur le point de faillir ou déjà en faillite veulent la racheter, elles se butent à toutes sortes de difficultés qui pourraient être diminuées si leur priorité sur l'achat des actifs était clairement établie. Actuellement les salariés ne sont même pas parmi les créanciers prioritaires, malgré une loi promise depuis des lunes.

En fait, pour mettre en oeuvre une politique de l'emploi, il faut absolument que l'avis qui est requis de l'entreprise soit fait à temps pour éviter toute fermeture sauf dans les cas où c'est absolument fatal. Les travailleurs et travailleuses ont droit à plus qu'un comité de reclassement qui constate qu'il y a fort peu ou pas d'emplois disponibles.

Il faut admettre que pour ce qui est des multinationales, leur stratégie de fermeture n'a souvent rien à voir avec la seule rentabilité d'une filiale, c'est l'intérêt de la maison-mère qui prime. La seule chose qu'un gouvernement peut faire à cet égard, ce sont des lois pour s'assurer de paies et de conditions de séparation suffisantes pour les personnes qui ont travaillé dans l'entreprise.

Combien d'entreprises devraient aujourd'hui accroître leur position concurrentielle pour faire de l'expansion ou simplement ne pas être menacées demain ? Là aussi les travailleuses et travailleurs ont un rôle important à jouer, à la condition toujours qu'ils y voient leur intérêt, pas seulement celui de l'employeur, et qu'ils en aient les moyens : formation, temps, considération et relative sécurité. L'augmentation de la productivité d'une entreprise ne se fait pas seulement par de nouvelles machines; bien souvent ce peut être par une meilleure organisation du travail, un souci de qualité qui implique moins de rebuts, une nouvelle technique de production. Comment ne pas voir que les travailleuses et travailleurs sont la clé de la pleine efficacité de toutes ces réformes ?

Enfin, quelle que soit la politique d'emploi, elle ne peut aller à l'encontre du fait que les capacités de production se sont multipliées au moins par 10 depuis 1945 alors que le temps de travail dans les entreprises est resté à peu près le même. Il faut donc penser à la réduire sachant qu'on ne peut régler aussi tous les problèmes liés à l'emploi. Pour que la réduction du temps de travail puisse se faire sans perte de traitement ni de capacité concurrentielle, elle doit coïncider avec un gain de productivité ou alors se faire sans pleine compensation, si l'objectif est vraiment l'emploi.

Toutes les avenues de réduction de temps

de travail doivent cependant être explorées dans tous les secteurs, parce qu'il y en a qui sont immédiatement disponibles comme les quatre semaines de vacances pour tout le monde ou la prise de retraite à 60 ans; on peut se demander même si la vie active pourrait faire alterner de façon différente les temps de travail, de formation, de loisir et d'autres activités.

En mettant l'accent sur la qualité de la vie, combien de personnes dont les revenus sont plus que suffisants pourraient partager leur travail avec quelqu'un d'autre, souvent plus jeune, plus dynamique, dont la jeunesse s'estompée, sans qu'un emploi stable n'apparaisse à l'horizon.

Créer des entreprises est souvent la seule façon de créer des emplois. Ces dernières années, de nouveaux programmes ont permis d'aider celles et ceux qui voyaient là, ou un défi ou la seule façon de s'en sortir. Mais on n'a pas épuisé tous les moyens d'aider les gens à s'aider, loin de là. Ainsi, la partie la plus difficile pour se lancer en affaires est toujours l'identification du produit, sa mise au point de même que la prospection du marché. Actuellement, c'est une fois cette étape franchie que l'aide est assurée, c'est pourtant avant, aussi, qu'il faut (pour les coopératives de production comme pour les petites entreprises à propriétaire unique ou multiple).

Il faut souligner la place que peuvent prendre les coopératives de production. Suffisamment appuyées, elles peuvent développer un secteur témoin de l'économie où la propriété collective est la garantie de la viabilité et de la compétitivité en même temps que du mieux-être des personnes.

J'ai la ferme conviction que presque toutes les Québécoises et Québécois sont prêts à payer de leur personne et de leur bourse à la condition qu'ils ne soient pas seuls à le faire, que leur effort soit partie du grand chantier que j'évoquais. Là est le 1er défi, et il est de taille parce qu'il commande une réforme profonde des mentalités. Il faut peut-être avoir participé avec des employés qui veulent empêcher la fermeture de leur entreprise à des dizaines de rencontres avec des fonctionnaires, des députés et ministres, des employeurs pour réaliser à quel point les travailleurs, pour la plupart de ces personnes, sont des empêcheurs de tourner en rond, ne connaissent rien, et surtout sont au fond certainement responsables de la fermeture de leur entreprise. Les connaissances, les bonnes intentions et la vérité sont toujours du même côté. Or, c'est faux. Et s'il faut rappeler que si les Japonais, les Suédois, les Autrichiens, chacun à leur manière, ont réussi des performances enviables, c'est parce qu'ils ont justement compris, à tous les niveaux, que le savoir-faire, les bonnes intentions et la vérité ne sont jamais tous du même côté.

Il faut que j'ajoute que, lorsqu'en revanche les employeurs, cadres ou membres des gouvernements, sont toujours réputés mentir, être vendus et incompetents, c'est faux également.

Pourquoi penser qu'on peut sortir de cette logique du mépris ou de l'affrontement à tout prix ? Parce que notre société en a payé et trop souvent en paie encore un prix si lourd, que la crise économique, la remise en cause à gauche de plusieurs idées qui n'avaient pas subi le test du pouvoir, la révolution technologique, l'inquiétant avenir, peuvent permettre aujourd'hui, au-delà des divergences d'intérêt qui vont toujours demeurer, de chercher les convergences, y compris dans l'entreprise,

pour avancer sur le chemin de la démocratie économique et sociale.

Cependant, tous ces efforts concertés ne produiront pas tous les résultats escomptés si deux virages majeurs ne sont pas pris dans les rapports entre le Québec et le Canada.

Rappelons que la période référendaire a été un temps fort dans l'histoire du peuple québécois. Celui-ci, pour la première fois de son histoire, a exercé son droit à l'autodétermination.

Les résultats du référendum sont quand même valides aussi longtemps que la conjoncture ne change pas mais c'est l'ensemble des résultats qui sont valides. En fait, le peuple québécois a signifié de façon forte sa volonté de changement dans les rapports avec le Canada.

En tant que peuple distinct, minoritaire au Canada mais pouvant un jour exercer son droit inaliénable à devenir un pays, le Québec doit posséder les pouvoirs de lutter efficacement contre la gangrène du chômage et de l'assistance sociale qui risquent de compromettre les efforts et le dynamisme qu'il manifeste dans tous les domaines aujourd'hui. Comme la politique monétaire, la politique fiscale et la politique commerciale et la politique de développement régional du Canada, peuvent court-circuiter, annuler presque, les efforts des Québécois d'une part — il faut donc pouvoir avoir notre mot à dire sur tout ça — d'autre part, l'assurance-chômage doit devenir une assurance-travail et l'intérêt primordial du gouvernement québécois doit résider désormais dans la création d'emplois stables plutôt que dans la salade de programmes courts qui visent à remettre les bénéficiaires du « BS » sur les listes de Chômage-Canada.

Les taux d'intérêts et la cherté de notre dollar ont par ailleurs une influence considérable sur le financement des entreprises et sur la compétitivité de nos produits. On n'a qu'à rappeler que la Suède, pour maintenir et augmenter sa part du marché mondial, a procédé à quatre dévaluations depuis 1976, dont une de 16 %, en 1982 quand les sociaux-démocrates ont repris le pouvoir. L'année même où notre gouvernement et ceux d'autres provinces suppliaient le fédéral et sa banque centrale d'en faire autant — mais en vain.

Il est évident également que si les politiques fiscales du fédéral vont dans un sens contraire à celles du Québec, les effets recherchés peuvent être annulés.

Enfin, une politique de plein emploi passe nécessairement par une stratégie industrielle qui maximise nos avantages relatifs, qui identifie et développe des créneaux d'avenir, qui agit sur la structure industrielle des secteurs mous, héritée de l'histoire économique que le Canada a faite.

La politique de développement régional peut empêcher des entreprises à hauts salaires, produits et retombées en emplois, de s'établir ou de se maintenir ici comme la politique énergétique du Canada tuait l'industrie pétrochimique au Québec avant les dernières élections.

Une politique de plein emploi, c'est le projet économique et social de tout un peuple. Le Parti québécois doit devenir le parti de ce projet. Travailler avec acharnement à sa mise en oeuvre pour que le Québec devienne une société de mieux-être où le peuple choisisse et négocie lui-même ses interdépendances.

Voilà pourquoi je présenterai ma candidature à la présidence du PQ.

Il faut prendre parti !

LETTRES AU DEVOIR

■ Un sommet de la fraternité

À CERTAINES heures de notre existence démocratique et relativement paisible, le mal des hommes en quelques régions de la terre nous impose de leur tendre la main au-delà des frontières géographiques et politiques. Je joins ma voix aujourd'hui à ceux et celles qui croient en la dignité de la personne et en son importance spirituelle et culturelle, et comme eux je crois en la primauté de l'homme dans son « humaine condition », quelle que soit la couleur de son peuple, l'orientation de ses croyances, l'inséparabilité de ses traditions. Des femmes, des enfants et des hommes meurent d'être ce qu'ils sont dans plusieurs pays parce que certains dirigeants, affamés de profits et de pouvoirs, affectent de croire que l'intelligence est blanche et la servitude noire.

À l'heure où toute l'humanité, noire et blanche, d'Asie et d'Afrique, de Caucase en Gaspésie, frémit à la menace nucléaire, je souhaite que le Premier Ministre Mulroney convoque, préside et dirige dans les plus brefs délais, un « Sommet de la Fraternité » pour rassembler ceux qui décident du sort tragique de ceux qui le subissent dans un silence intolérable, pour tenter de mettre fin à l'apartheid, aux préjugés raciaux, à la misère voulue et entretenue, au nom d'un illusoire équilibre économique entre les peuples.

Je crois que des millions d'autres citoyens de ce pays et d'ailleurs, que le Canada n'est pas exempt de préjugés, mais nous avons appris à les reconnaître et à les combattre. Nous savons donc qu'il est important que des hommes se sachant libres se scandalisent et le disent aux récits des honteux forfaits de ceux qui torturent, emprisonnent et baillonnent. Nous croyons que l'homme dans sa solitaire beauté a autant le droit de vivre, de parler, de travailler, d'aimer que tous les hommes dans leur solidaire cruauté. Nous voulons que le mal africain de notre époque tourmentée se transforme en richesse humaine, culturelle et fraternelle pour le bien de tous les continents.

Quand sur terre un homme tue son frère, ce sont tous les frères de terre qui commencent à mourir.

— SOLANGE CHAPUT-ROLLAND
Saint-Sauveur des Monts
28 juillet

De la bonne utilisation des pavillons . . .

JEAN-CLAUDE MARSAN

Il appert que la Maison des sciences et des techniques devra composer, au plan de ses futures installations physiques, avec le dôme géodésique et un pavillon thématique de l'Exposition de 1967. La décision de profiter du développement de ce musée pour récupérer ces structures peut paraître opportune : après tout, la mode est à la conservation et à la récupération et, pour plusieurs, la bulbe de Buckminster Fuller demeure une oeuvre architecturale toujours captivante.

Tout en reconnaissant la valeur de ces arguments, je crois que cette décision est mauvaise. En poursuivant de tels objectifs de recyclage, La Maison des sciences et des techniques risque de s'embourber dans des problèmes qui n'ont rien à voir avec sa mission première.

Il est arrivé, dans l'histoire des Expositions universelles, que des pavillons aient été conservés pour le plus grand contentement des sociétés concernées. Le cas de la Tour Eiffel, pavillon signal de l'Exposition de Paris de 1889, vient évidemment à l'esprit. Ce qui fait la valeur de cette structure, ce n'est pas sa capacité utilitaire (qui est très faible) mais, au contraire, son caractère de gratuité, lequel libère l'observateur de toute attente et le rend attentif à la seule élégance de la Tour.

Un autre cas célèbre est celui du Crystal Palace, Pavillon gigantesque (1848 pieds de long) de la première de ces expositions internationales, celle de Londres en 1851, il possédait pour sa part une valeur utilitaire (en plus d'annoncer, pour la première fois à cette échelle, la préfabrication dans l'industrie du bâtiment). Entièrement de fer et de verre, il fut démonté et reconstruit en banlieue de Londres, à Sydenham, en 1853, où il fut largement utilisé jusqu'à sa destruction par un incendie en 1936. Dans ce cas, comme dans celui de la Tour Eiffel, il s'agissait de structures exceptionnelles, annonçant magistralement de futurs mouvements architecturaux.

L'architecture des pavillons de l'Exposition de Montréal ne possédait pas ce caractère révolutionnaire. Les pavillons les plus intéressants consacraient plutôt certaines tendances déjà connues. Le concept architectural qui a reçu la consécration fut celui de l'enveloppe, grâce au dôme géodésique,

aux pavillons thématiques et à ceux de l'Allemagne, de l'Ontario et du Québec. Ce type d'architecture sans façades se résume essentiellement à une barrière climatique enveloppant de multiples fonctions, celles-ci étant réparties sur plusieurs niveaux et alimentées par des réseaux de circulation et de services.

De tous les pavillons de type enveloppe, ce sont les pavillons thématiques qui ont été les moins bien réussis. Leur barrière climatique n'englobe pas toutes les fonctions dans un tout unique comme dans le cas de la bulbe de Fuller, mais individualise, avec une certaine flexibilité, les espaces fonctionnels et leurs réseaux de services. Structurés selon le concept de la cellule universelle du tétraèdre tronqué, lequel représente une forme géométrique très praticable grâce au grand choix de composition offert par la juxtaposition de ses modules, ces pavillons thématiques se sont avérés spatialement et plastiquement fort décevants. Pour diverses raisons, dont une complète faillite sur le plan de la standardisation et de la préfabrication des éléments de structure, ces bâtiments sont peu logeables, apparaissent lourds, engoncés et dépourvus d'élégance. Le Corbusier disait que la belle architecture est celle qui produit de belles ruines ! Ce n'est vraiment pas le cas de ces pavillons : leur état actuel de décrépitude les rend encore plus rébarbatifs.

Donc, sur le plan de la valeur architecturale, ces pavillons tétraédriques ne méritent pas d'être conservés. Considérant au surplus que leurs espaces intérieurs sont peu utilisables et qu'ils n'ont pas été conçus pour être occupés l'hiver, on ne voit pas quels avantages la future Maison des sciences et des techniques pourrait tirer de leur récupération.

Il en va autrement du dôme géodésique : l'espace disponible est considérable (6.700.000 pieds cubes !) et sa valeur architecturale est indéfectible. Il constitue, en effet, l'exemple le plus franc du concept architectural de l'enveloppe, la barrière climatique se trouvant dans ce cas complètement séparée du réseau tridimensionnel des circulations et des services.

Plusieurs interrogations se posent cependant concernant sa réutilisation. Le pavillon est-il rénovable ? Après l'incendie qu'il a connu, il ne serait pas surprenant qu'il faille le



Le dôme géodésique de Buckminster Fuller.

Photo Jean-Claude Marsan

démonter complètement et refaire ses fondations. Pourra-t-on par ailleurs trouver un matériau de recouvrement qui soit translucide et ininflammable ? Enfin, est-il réaliste de chauffer un espace semblable durant l'hiver ?

Le grand danger que représente cette proposition d'utiliser ces pavillons pour le musée des sciences et des techniques est qu'on établisse une programmation en fonction de cette hypothèse, alors même que les questions fondamentales n'ont pas été posées.

Premièrement, est-il réaliste sur site aussi isolé, avec les hivers que nous subissons, de concevoir un musée réparti dans plusieurs édifices ? Ne risque-t-on pas, comme à

la Cité universitaire de Laval, d'être éventuellement obligé de relier ces pavillons par un réseau souterrain de circulation, avec tous les inconvénients que cela représente, dont celui de se sentir des tamps ?

Deuxièmement, est-il réaliste de vouloir récupérer, pour des fins muséales, des structures (surtout les pavillons thématiques) qui se prêtent peu à ces fonctions ? Ceux qui ont visité l'exposition *Ramsès II et son temps* dans le soi-disant Palais de la Civilisation ont pu se rendre compte que ce type de bâtiment présente plusieurs inconvénients pour ce type d'activité (par exemple, absence de hall, circulations laborieuses, services peu accessibles, etc.).

Enfin a-t-on évalué le coût de rendre ces structures compatibles avec l'hiver, celui de l'entretien et du chauffage ? À quoi devrait être consacré le budget de la Maison des sciences et des techniques : aux activités et au personnel scientifique ou au gaspillage de l'énergie ?

On semble manifester un talent rare, au Québec, pour se lancer aveuglément dans des projets qui font ni queue ni tête... de Mirabel au vieux port de Québec, en passant par le stade Olympique... Si, par malheur, le musée des sciences et des techniques vient s'ajouter à cette collection, on pourra songer développer ici le premier écomusée du monde des projets abracadabrants !

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Mme Lalonde

C'est après avoir été défaite dans le comté de Bertrand par le chef libéral Robert Bourassa et quelques mois seulement après sa démission du cabinet que Francine Lalonde sollicite le leadership du Parti québécois.

Entourée d'une poignée d'organisateur et d'une dizaine de supporters, Mme Lalonde a franchement admis qu'elle n'avait aucun appui chez les ministres ou les députés et qu'elle n'avait pas d'argent pour financer sa campagne. Qui plus est, elle a annoncé sa candidature alors qu'elle n'avait pas encore réussi à recueillir le nombre minimal réglementaire de 250 signatures de membres du parti.

À défaut d'appuis dans un parti dont elle n'est membre que depuis janvier dernier, Francine Lalonde pourra néanmoins compter sur l'aide précieuse de fonctionnaires politiques rémunérés par le gouvernement. Pressée de questions par les journalistes, Mme Lalonde a admis que le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Biron, qui appuie la candidature de M. Pierre-Marc Johnson, a accepté de lui prêter le concours de quelques-uns de ses attachés politiques. Ainsi, M. Serge Ouellet, conseiller politique au cabinet de M. Biron, agira comme directeur de campagne de Mme Lalonde tandis que Mme Katherine Gagnon, attaché politique auprès du ministre de l'Industrie et du Commerce, assurera la coordination de la tournée de la candidate.

Faut-il en conclure que M. Pierre-Marc Johnson a téléguidé la candidature de Mme Lalonde pour enlever des votes féminins à Mme Pauline Marois ? Pas du tout, réplique Mme Lalonde, qui souligne que les fonctionnaires politiques des ministres ne sont pas tenus de leur être solidaires. Surtout qu'elle dit se sentir plus d'affinités politiques avec Mme Marois qu'avec M. Johnson. D'ailleurs, M. Biron n'est pas le seul à voir d'un bon oeil la candidature de Mme Lalonde, qui admet s'être longue-

ment entretenue mercredi avec le premier ministre René Lévesque, qui l'a également encouragée à poser sa candidature aux côtés de Mme Marois.

Sans la moindre chance de faire bonne figure, pourquoi Francine Lalonde est-elle quand même candidate à la présidence ? Parce qu'elle espère se faire « l'étincelle » capable de déclencher le mouvement de retour au Parti québécois des militants et des partisans qui l'avaient abandonné. Mme Lalonde ajoute que ce sont surtout ces péquistes démobilisés qu'elle compte récupérer, bien plus que les voix acquises à Mme Marois. Avant de décider d'être candidate, Mme Lalonde a réfléchi à cette hypothèse qu'elle puisse faire du tort à Pauline Marois. Si telle avait été sa conclusion, Francine Lalonde aurait refusé d'entrer dans la course.

Même si Mme Lalonde réussit à se faire élire à la présidence du parti, elle ne pourra pour autant siéger à l'Assemblée nationale. Ce n'est que plus tard au cours de la campagne qu'elle dira qui des députés actuels sera désigné pour agir comme chef parlementaire et premier ministre.

◆ Johnson

leurs contester. De son côté, le Parti libéral de M. Robert Bourassa revendique 215.000 membres.

Indépendamment de ces difficultés de recrutement estival, M. Johnson a de nouveau fait valoir hier le caractère innovateur de la lutte à la présidence du PQ. Pour lui, le suffrage universel des membres accordera au futur chef du parti, une « légitimité » exemplaire dont ne peuvent se revendiquer les autres chefs de partis politiques à travers le pays.

M. Johnson a fait ces remarques au cours d'une rencontre avec les membres de la presse régionale de la Rive-Sud, à Longueuil, où il faisait campagne durant toute la journée hier. Il a notamment annoncé l'appui à sa candidature de la présidente de l'association du comté de Châteauguay et des présidents des comtés de Huntingdon, de Vachon, de Verchères et de Beauharnois, ainsi que celui du président de l'exécutif de la région Montérégie, qui regroupe 17 circonscriptions.

Par la même occasion, le ministre a annoncé que son collègue Henri Lemay, député de Gaspé et ministre au Développement et à la Voirie des

régions, ainsi que M. Henry Miller, membre de l'exécutif national du PQ avaient joint son équipe. Le ministre compte ainsi sur l'appui de 28 de ses collègues députés ou ministres.

◆ Le retour

centre d'accueil, afin que la frontière, passablement animée, retrouve au plus vite son calme habituel, ce qui ne pourra que faire plaisir aux voisins ougandais qui, très calmes, surveillent la scène.

Une file encore d'automobilistes fatigués qui, pendant le court chemin qui les sépare du centre, ne remarqueront ni le Midland Bar, dont les haut-parleurs diffusent pourtant à tue-tête une musique tout ce qu'il y a de plus gai, ni l'échoppe du barbier, installé sur le bord de la route, sous un arbre. Heureusement, ils sont accueillis par des officiels britanniques extrêmement efficaces, qui ont même pensé à dessiner une carte grossière des principales routes du pays sur le grand tableau noir, à l'entrée, pendant que les derniers remplissent les formalités indispensables. Un gros autobus décharge les derniers arrivants, huit personnes, dont deux Canadiens de Toronto qui s'occupaient à Mbale d'un projet d'élevage d'abeilles, qui ont décidé de former leur propre convoi et sont arrivés à la frontière sous la protection de la police ougandaise. Leurs voitures, toutefois, sont restées de l'autre côté.

« Ce que nous allons faire ? Probablement rester au Kenya pendant quelques semaines, voir la tournure que prendront les événements. Moi, dit John, je ne demande qu'à retourner. J'ai du travail à faire là-bas. » Tout en s'organisant pour un nouveau départ, direction cette fois Kisumu, Kericho, Nakuru ou Nairobi, presque tous répétant, sur tous les tons, leur intention de rentrer en Ouganda dès que la situation le permettra.

« Les 47 Canadiens que nous avons évacués, pour la plupart d'origine asiatique, sont tous dispersés dans le pays », pouvait annoncer hier soir le haut commissaire du Canada au Kenya, M. David Miller. « Nous étions préparés, prêts à payer des hôtels aux personnes arrivées sans argent par exemple. Mais les gens étaient bien organisés, et pour la plupart avaient déjà contacté des amis. Il reste environ 70 Canadiens en Ouganda maintenant, pour la plupart des missionnaires. Ce sont des gens extraordinaires : ils ont tout vu dans ce pays, et restent là, quoiqu'il arrive. »

« Feel Free » (Sentez-vous libres), lit-on à la demi-douzaine de postes de contrôle échelonnés entre Busia et Nairobi. Les jeunes policiers kenyens, plutôt fiers du rôle joué par leur pays, examinent les papiers de notre voiture ougandaise avec toute la gentillesse du monde. La capitale n'est plus loin. Aujourd'hui, les Britanniques envoyés à Busia devraient faire acte de présence, sans plus, histoire de s'assurer que la situation est bel et bien revenue à la normale. Une seule ombre au tableau : lundi, une équipe kenyenne de la CBS est entrée en territoire ougandais au poste-frontière de MBALE. Depuis, pas de nouvelles...

◆ Mgr Tutu

nifestations antigouvernementales. Pour mettre fin à cette situation, les autorités ont décidé de ne permettre qu'aux proches des défunts d'assister aux funérailles. Les autorités ont également interdit aux religieux de prononcer des prêches à caractère politique.

« J'en appelle aux autorités, je vous en prie, n'essayez pas de trouver de nouveaux points de confrontation et d'aggraver une situation déjà mauvaise (...) Si elles (les autorités) tentent de promulguer des lois injustes, nous violerons les lois », a poursuivi Mgr Tutu devant un auditoire qui, le poing levé, a chanté des hymnes à la libération de l'Afrique du Sud.

« Les autorités séculières ne me dicteront pas l'Évangile que je dois prêcher », a ajouté l'évêque de Johannesburg.

Tumahole est située juste en dehors de la zone d'application de l'état d'urgence, imposé dans 36 districts judiciaires de la région de Johannesburg et de la province du Cap.

Malgré une forte présence de la police et de l'armée aux abords de la cité noire, les Noirs qui assistaient à l'inhumation de trois Noirs, tués le 21 juillet dernier par la police à l'issue d'autres obsèques, à Tumahole, se sont dispersés dans le calme.

S'adressant au gouvernement, l'évêque anglican de Johannesburg a déclaré qu'il était impossible d'empêcher la venue de dizaines de milliers de Noirs d'une même communauté à des obsèques « à moins que vous ne vouliez utiliser soldats et policiers pour avoir une autre confrontation, au cours de laquelle il y aura encore des morts », a-t-il dit. « Cela va exacerber une situation déjà mauvaise », a ajouté Mgr Tutu.

Le prix Nobel de la paix, qui prêche la non-violence, a rappelé hier qu'il prônait la désobéissance civile, en se disant prêt à risquer la prison pour « violer les lois injustes ».

Hier soir, d'autre part, un magistrat noir de Durban, Mme Victoria Mxenge, une des principales figures de la lutte anti-apartheid, a été tuée par balles à Umlazi (township de Durban), a indiqué un porte-parole de la police de cette ville.

Mme Mxenge, connue pour ses violentes critiques du système de l'apartheid, relèvent les observateurs, avait instruit de nombreux procès politiques dans la province de Natal. Elle était notamment un des magistrats chargés de l'instruction du procès des 22 militants anti-apartheid qui doivent être jugés pour « trahison ».

Mme Mxenge avait pris la relève de son mari, M. Griffiths Mxenge, après que celui-ci, un membre du Congrès national africain (ANC, interdit), eut été abattu par des inconnus, il y a de cela trois ans et demi.

Une cour d'appel a d'ailleurs refusé hier de remettre en liberté sous caution les 22 opposants accusés de trahison, dont plusieurs membres du Front démocratique uni (UDF, une coalition anti-apartheid).

Par ailleurs, les autorités ont encore renforcé les dispositions de l'état d'urgence afin d'enrayer des mouvements de grève des cours dans les établissements scolaires noirs et de boycottage des commerces blancs.

Les premiers visés ont été les habitants de Graaf-Reinet, à 170 km au nord-ouest de Port-Elizabeth, dont l'accès des cités métisses et noires est désormais interdit à tous les étrangers démunis d'autorisation officielle.

Les enfants ont repris de force le chemin des écoles et la police a le droit de fermer toute boutique noire pour obliger ainsi la population à cesser son boycottage des commerçants du centre-ville blanc.

◆ L'Europe

veto présidentiel.

À New York, une source bancaire a déclaré jeudi que la Chase Manhattan Bank avait déjà cessé d'accorder des crédits à des sociétés ou à des banques sud-africaines et ne débiterait aucune tranche supplémentaire dans le cadre de lignes de crédit déjà ouvertes à l'Afrique du Sud.

Cette source, qui a requis l'anonymat, a précisé que la Chase Manhattan, troisième banque des États-Unis, détenait pour environ \$400 millions US de créances sur des crédits accordés au secteur privé sud-africain.

La Chase Manhattan a refusé de confirmer ou de démentir cette information, indiquant qu'il s'agissait de préserver la confidentialité de la clientèle.

Les mêmes sources bancaires ont ajouté que la décision de la Chase Manhattan, qui a été prise individuellement en début de semaine, a été l'un des facteurs qui ont contribué à la forte chute de la monnaie sud-africaine, le rand, sur les marchés des changes mercredi. La décision de la Chase pourrait être suivie par d'autres banques américaines.

Les prêts accordés par les banques américaines à l'Afrique du Sud s'élevaient à \$4,5 milliards US à la fin juin 1984, selon les derniers chiffres communiqués par le Federal Reserve Board.

De leur côté, les pays de la Communauté économique européenne ont décidé hier de rappeler en consultation leurs ambassadeurs à Pretoria afin qu'ils participent à l'élaboration d'éventuelles sanctions.

Cette décision, annoncée hier matin à Helsinki au nom de la Communauté par le ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, M. Jacques Poos, a été prise par les ministres des Affaires étrangères des Dix, auxquels s'étaient joints leurs collègues espagnol et portugais, qui se sont réunis en marge des travaux de la conférence anniversaire de l'acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE).

Il a fallu environ quatre heures de

discussions dans la nuit de mercredi à hier, à l'ambassade des Pays-Bas à Helsinki, pour parvenir à cette position commune de la CEE.

Cette position, ainsi que l'a indiqué le chef de la diplomatie française, M. Roland Dumas, au cours d'une conférence de presse, apparaît comme un compromis entre un pays comme la France, qui a pris une position en flèche, et d'autres, telles la Grande-Bretagne et la RFA, très sceptiques sur l'utilité de sanctions à l'encontre de Pretoria.

Alors que l'ambassadeur de France en Afrique du Sud a été purement et simplement rappelé la semaine dernière, on ignore encore si les représentants des autres pays de la Communauté à Pretoria regagneront leur poste.

« Nous n'avons pas pris de décision quant à leur retour, chaque pays doit apprécier individuellement ce qu'il doit faire », a indiqué M. Dumas.

Les ambassadeurs ont été convoqués pour participer à une réunion des directeurs des affaires politiques, hauts fonctionnaires des Affaires étrangères, qui ont reçu des ministres le mandat suivant : établir un « inventaire » des mesures déjà prises par chaque pays de la Communauté et avoir « une discussion approfondie des politiques poursuivies et des mesures à arrêter en vue de contribuer à l'abolition de l'apartheid ».

Cette réunion aura lieu dans le courant du mois d'août, sans doute dans la deuxième quinzaine, a-t-on précisé de source française. Les ministres des Affaires étrangères se retrouveront ensuite le 10 septembre pour examiner le rapport qui leur aura été préparé.

À ce stade il n'est pas certain que les ministres décideront de prendre des sanctions contre l'Afrique du Sud. Le secrétaire au Foreign Office, sir Geoffrey Howe, a d'ailleurs réaffirmé hier à Helsinki, au cours d'une conférence de presse, les réticences britanniques. « Les sanctions économiques ont prouvé par le passé qu'elles n'étaient pas efficaces », a-t-il dit.

M. Dumas a indiqué que la France éprouvait « une certaine satisfaction » mais qu'elle ne pouvait pas pour autant être « entièrement satisfaite » puisque le texte commun demeure en retrait sur la résolution du 26 juillet du Conseil de sécurité de l'ONU.

Réuni à l'initiative de la France, le Conseil de sécurité a essentiellement recommandé aux États membres de prendre, sur une base volontaire, des sanctions économiques contre Pretoria, en premier lieu la suspension de tout nouvel investissement, ce que Paris a déjà fait pour sa part.

Le texte commun de la CEE sur l'Afrique du Sud ne fait pas à proprement parler état d'un « rappel en consultation » des ambassadeurs des pays de la CEE à Pretoria mais indique qu'ils ont été « convoqués en consultation ».

« Ils (les ministres) ont décidé de convoquer leurs ambassadeurs en Afrique du Sud pour qu'ils viennent en consultation afin d'assister à cette réunion (des directeurs des affaires politiques). »

Cette formulation inusitée est le fruit d'un laborieux compromis entre

d'une part certains pays, notamment la France et d'autre part, la Grande-Bretagne qui a tenu à éviter l'expression plus brutale de « rappel en consultation », a-t-on reconnu de source proche de la délégation française.

Côté français, on s'est efforcé d'expliquer que la convocation des ambassadeurs équivaut à un « quasi rappel » et que la signification politique est la même que celle d'un rappel en consultation.

Sans entrer dans la polémique, le secrétaire au Foreign Office, sir Geoffrey Howe, a précisé que l'ambassadeur de Grande-Bretagne regagnerait son poste dès le lendemain de la réunion à laquelle doivent participer les représentants des pays de la communauté européenne.

À Rome, par ailleurs, une délégation représentant les 350 membres du Parlement italien s'est rendue hier à l'ambassade d'Afrique du Sud pour y présenter une condamnation de l'apartheid et de la déclaration d'état d'urgence.

La note de protestation a été signée par les démocrates-chrétiens, les communistes, les socialistes et tous les autres grands partis, à l'exception du Mouvement social italien (néo-fasciste).

◆ Robinson

Robinson a rétorqué : « Je pense qu'il est raisonnable de le présumer, oui. »

Pour M. Robinson, reconnu au cours de ses quatre années de mandat pour n'avoir jamais maché ses mots et souvent marqué son désaccord des politiques canadiennes, ce dossier du passage du *Polar Sea* dans le Nord a été « exagéré par les médias ». Il y a une semaine il n'y avait pas d'histoire, maintenant c'est une grosse question, laissons donc cela aux avocats (de droit international), a-t-il dit.

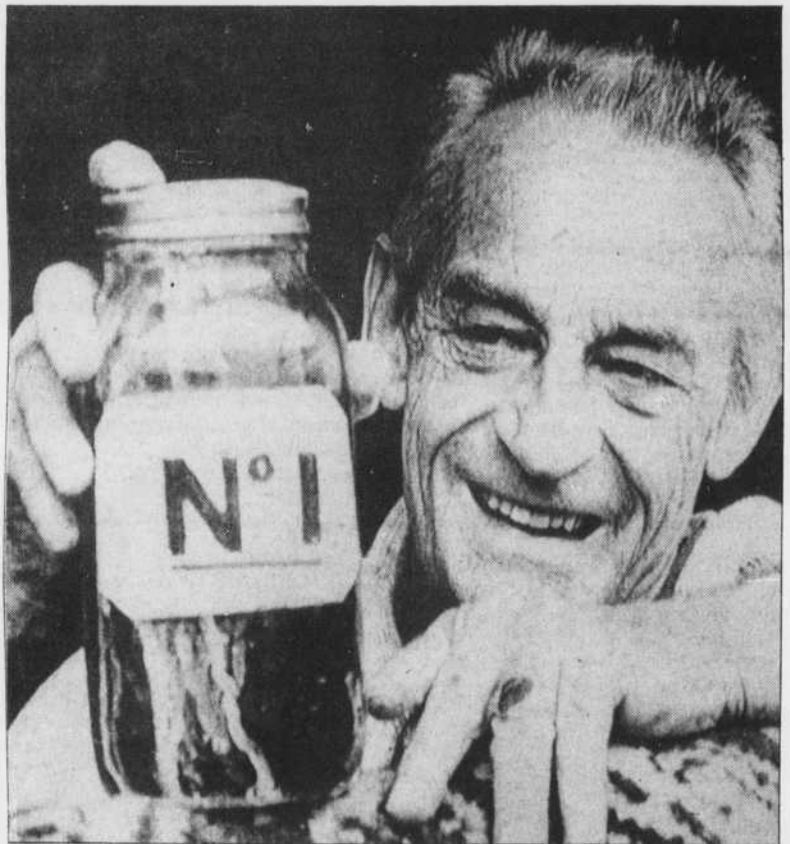
Interrogé à savoir ce qui légalement empêcherait les Soviétiques d'emprunter ce passage, l'ambassadeur a, avec confusion, indiqué que ce serait alors au Canada de décider.

Ottawa estime que les eaux entourant les îles de l'Arctique sont de juridiction exclusive canadienne. Dans un geste destiné à sauver la face, le fédéral a, quelques heures avant le départ du *Polar Sea* du Groënland, annoncé qu'il approuvait l'itinéraire du brise-glace américain.

Deux représentants canadiens se trouveront à bord « comme observateurs et conseillers », a fait savoir Ottawa, mais hier M. Robinson a affirmé que « le capitaine (du navire) était aux commandes ».

Quittant Thule au Groënland, le *Polar Sea* doit se rendre à Pointe Barrow en Alaska en empruntant les eaux canadiennes entre le 1er et le 15 août. En empruntant le Passage du Nord-Ouest, il raccourcit de 20 à 30 jours son voyage comparativement au détour du canal de Panama.

Normalement quand il emprunte les eaux canadiennes un navire étranger doit être accompagné d'un vaisseau canadien. En 1969, les Américains avaient fait voyager un pétrolier, le *Manhattan*, dans les eaux canadiennes, ce qui avait alors causé un accrochage diplomatique. Un brise-glace canadien avait alors accompagné l'intrus tout au long de son périple.



Un vieil inventeur ontarien, Bill Haines, croit avoir trouvé un antidote à la pollution des lacs, voire même une solution aux pluies acides à la source. Il espère que le gouvernement fédéral reconnaîtra sous peu son invention.

Un inventeur ontarien croit avoir trouvé une solution aux pluies acides

VANKLEEK HILL, Ontario (PC) — Un inventeur âgé de 74 ans, Bill Haines, qui croit avoir trouvé un antidote à la pollution des lacs par les pluies acides, pourrait être sur le point de voir son invention enfin reconnue par le gouvernement fédéral.

M. Haines, ex-ingénieur en aéronautique chez Canadair, affirme être tombé par hasard sur la solution en 1977. Mais personne n'a accepté, jusqu'à maintenant, de prendre au sérieux ce vieillard d'origine londonienne, que l'on dit quelque peu excentrique.

Il lui aura fallu attendre que M. Donald Cox, président du programme d'assistance à la recherche industrielle du Conseil national de recherche (CNR), l'entende en entrevue sur les ondes de la radio de CBC il y a quelques semaines.

M. Cox se dit aujourd'hui prêt à soumettre la théorie de M. Haines à l'attention des scientifiques à l'emploi du gouvernement. Je suis très enthousiaste, a affirmé M. Cox mercredi. J'ai vu de très bonnes choses sortir de la tête d'individus comme Haines.

Ses prétentions sont sans doute quelque peu simplifiées, déclare M. Cox, mais valent néanmoins la peine d'être examinées.

L'un des principaux ingrédients de la formule Haines est la silice, un corps solide très dur que l'on retrouve en abondance dans la nature.

La silice doit être mélangée avec du sodium, des extraits d'écorce d'arbres comme le tannin et la lignine, ainsi qu'avec un ou deux éléments secrets, explique M. Haines.

Il s'agit ensuite de plonger dans

cette solution de grandes quantités de pierre calcaire concassée et de déverser le gravier dans le lac destiné à être désacidifié.

L'Ontario utilise déjà le calcaire, quoique sur une base expérimentale, pour neutraliser l'acidification de certains lacs, mais M. Haines juge ce moyen insuffisant. Le calcaire perd la propriété de neutraliser l'acide, ce qui ne serait pas le cas de la formule de silice.

Le calcaire absorbe l'acide, affirme M. Haines, alors que sa formule le neutralise par procédé de lixiviation. La formule de silice filtre l'acide à travers le calcaire.

Une fois le gravier déversé dans le lac, il faut s'assurer que la solution soit bien mélangée aux eaux en agitant à l'aide de bateaux équipés de lignes de trainée.

Il suffit de quelques semaines seulement, selon M. Haines, pour redonner vie au lac. Il ignore toutefois quelle proportion de calcaire il faudrait utiliser et combien coûterait l'ensemble des opérations.

M. Haines va jusqu'à soutenir que sa formule pourrait régler le problème des pluies acides à la source.

Le député fédéral Stan Darling, président du comité parlementaire sur les pluies acides, a mis M. Haines en contact avec des responsables d'Inco Ltd., dont les opérations à Sudbury, en Ontario, produisent des émissions de gaz soupçonnées de causer des pluies acides.

M. Darling affirme avoir fait parvenir les propositions de M. Haines au ministre de l'Environnement et au directeur d'Inco en matière d'environnement, M. Charles Ferguson.

VIVRE AVEC L'ARTHRITE (10)

De nouveaux espoirs fondés sur la recherche

JOHN BARBOUR
Associated Press

On pense souvent que l'arthrite est inévitable, que c'est une maladie qui est liée au vieillissement. Il est certain que le vieillissement des articulations mène à une usure et peut rendre infirme. Mais le fait même d'établir une relation de cause à effet entre l'âge et la maladie peut permettre de fonder de nouveaux espoirs.

« Avant tout », commente de Dr Weissman, professeur en rhumatologie à l'université de New York et ancien président de l'American Rheumatological Society, « je ne suis pas sûr qu'à partir de ce que nous savons déjà en génétique et en biologie moléculaire nous ne puissions pas résoudre le problème du vieillissement ».

« Nous avons déjà réduit ce problème de façon tout à fait significative ».

Il suggère une comparaison de la classe moyenne anglaise à l'époque victorienne ou de la population américaine au XVIII^e siècle avec l'Amérique d'aujourd'hui.

Ou que l'on compare les soviétiques et les Américains d'aujourd'hui. « En Union Soviétique, l'espérance de vie est de 62 à 63 ans pour les hommes. Nous avons douze ans de plus qu'eux. Qui plus est, leurs taux baissent alors que les nôtres augmentent. Pourquoi ? Cela a strictement à voir avec la classe moyenne, la santé publique et la médecine préventive ».

« Il est certain que l'on peut ralentir le processus de vieillissement », poursuit-il. « Cela implique que l'on contrôle certaines formes d'arthrites ».

En ce qui concerne l'alimentation par exemple, il est prouvé que les prostaglandines et les leukotriènes, ces deux agents responsables de l'inflammation, sont stimulés par certains types de régime alimentaire.

« On a découvert que le métabolisme de ces substances peut être modifié par un régime alimentaire adéquat — c'est-à-dire pas par ceux prescrits par les charlatans qui ne représentent aucun intérêt ».

Nous commençons à comprendre la biochimie de l'évolution de certaines membranes au fil du



temps. Cela signifie que nous pourrions un jour traiter l'arthrite reliée au vieillissement.

« Ayant vu au cours de ma carrière, trois types d'arthrites éliminées — la goutte, l'arthrite infectieuse et le rhumatisme articulaire aigu — je suis persuadé que d'autres types, comme l'arthrose et l'arthrite rhumatoïde, seront également éliminés ».

Comme dans d'autres domaines, le problème auquel fait face la recherche sur l'arthrite est essentiellement financier. La Fondation pour l'Arthrite, par exemple, consacre près de 40 % de son budget à la recherche, ce qui ne représente que \$3 millions. D'autres sections consacrent environ \$2 millions à l'information, afin d'aider les gens à comprendre la maladie et à agir en conséquence. Les fonds disponibles sont loin d'être suffisants.

L'université Harvard a rapporté certains progrès accomplis grâce à

l'utilisation d'un isotope radio-actif, le dysprosium-165. 80 % des patients ayant subi ce traitement ont constaté une amélioration de leur état dans les trois mois qui ont suivi. Ils appartenaient tous à la minorité pour laquelle les médicaments anti-inflammatoires classiques n'ont aucun effet.

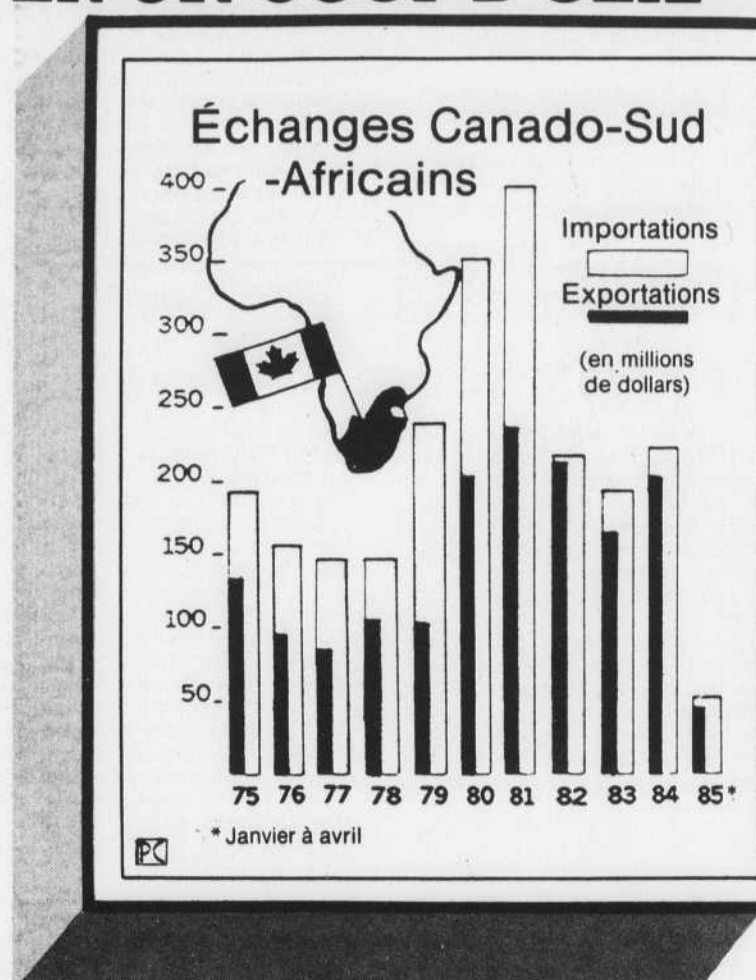
Le recours à la chirurgie a également fait progresser le traitement de l'arthrite.

« Nous ne pensions pas pouvoir résoudre certains problèmes reliés à l'infarctus du myocarde et à l'apoplexie », commente le Dr Weissman. « Au cours des quatre ou cinq dernières années le taux de décès imputables à ces maladies a été considérablement réduit grâce aux interventions médicales et à la médecine préventive ».

« La même chose va se passer pour l'arthrite. Nous n'en sommes pas encore là mais nous avons déjà entamé le processus ».

FIN

EN UN COUP D'OEIL

LES AFFAIRES
...EN QUELQUES LIGNES

PAUL DURIVAGE

■ VENTES RECORDS POUR DOFASCO

Le renforcement de la demande pour l'acier et une augmentation de 3 1/2 % du prix du lingot survenue en juillet dernier ont permis à Dofasco Inc. d'Hamilton d'enregistrer un niveau de vente record de \$ 522 millions au cours du deuxième trimestre terminé le 30 juin dernier, une hausse de 9 % sur l'année précédente.

Le deuxième plus important producteur d'acier au Canada (après Stelco) a par ailleurs dégagé un bénéfice de \$ 51 millions, soit \$ 4.1 millions de plus qu'en 1984. Le bénéfice net exprimé par action a par contre diminué en raison des dividendes plus élevés versés sur les actions privilégiées et de l'augmentation du nombre d'actions ordinaires en circulation.

Dofasco estime que la demande d'acier devrait se maintenir au troisième trimestre, même si quelque affaiblissement était survenu à la même période de l'année précédente. La direction de la compagnie a par ailleurs fait savoir que l'industrie et le gouvernement canadien étaient toujours en pourparlers avec les Américains concernant les exportations d'acier dans ce pays.

■ Versatile fait un déficit de \$ 9 millions

La dépression qui frappe l'économie agricole a continué de peser sur les résultats de Versatile Corporation qui affiche une perte substantielle pour le dernier trimestre.

La société de Vancouver, qui comme son nom l'indique est fort diversifiée, a essuyé en effet une perte de \$ 9 millions ou de 38 cents par action pendant le deuxième trimestre terminé le 30 juin 1985 portant à \$ 8.9 millions ou 44 cents l'action la perte encourue depuis le début de l'exercice en cours. Le revenu s'est pourtant accru, en s'élevant à \$ 168.7 millions, comparativement à \$ 156.4 millions pour la même période de l'exercice précédent.

Malgré les difficultés du secteur agricole, M. Peter Paul Saunders, président du conseil et chef de la direction, a fait remarquer que d'importants contrats à long terme étaient en cours dans le secteur maritime et industriel et que la reprise des activités dans le secteur énergétique de l'Ouest canadien profitait au groupe du pétrole et du gaz.

■ Financière Power majeure le dividende

La Corporation Financière Power a porté son dividende ordinaire trimestriel de 17 cents à 20 cents, à la faveur d'une impressionnante augmentation de son bénéfice au dernier trimestre.

La société montréalaise constituée afin de regrouper les actifs financiers de l'empire Desmarais a réalisé en effet un bénéfice de \$ 32.6 millions ou 78 cents par action ordinaire au deuxième trimestre, à comparer avec un bénéfice de \$ 22.7 millions ou 57 cents l'action en 1984.

Depuis le début de l'année, Financière Power a accumulé un bénéfice de \$ 52.9 millions, soit \$ 1.29 par action ordinaire. Ceci se compare au chiffre pro-forma de \$ 42.5 millions ou \$ 1.06 l'action présenté au prospectus d'émission de l'entreprise, en mai dernier.

■ Québec Téléphone : + 9 %

Le bénéfice de Québec Téléphone s'est encore accru au dernier trimestre à la faveur d'une hausse de 9 % de ses recettes qui atteignent \$ 44.8 millions.

La compagnie de téléphone la plus rentable au Canada a généré pour ces derniers trois mois un bénéfice de \$ 5.7 millions, soit l'équivalent de \$ 1.05 par action ordinaire. Ceci se compare à un bénéfice de \$ 4.7 millions ou 90 cents l'action pour 1984.

■ Dufresnoy change de mains

La Société d'exploration minière Dufresnoy inc. de Montréal a conclu une entente verbale pour la vente de près de 26 % de ses actions comportant droit de vote à la société fermée d'épargne et de prêt Bluechip Investment Limited de Moncton au Nouveau-Brunswick, qui devient ainsi le plus important actionnaire.

Plus précisément, l'entente porte sur 300,000 de ses actions de catégorie A à un prix unitaire de 25 cents et 750,000 de ses actions comportant droit de vote convertibles de catégorie B à 75 cents l'action. Ces dernières sont cependant bloquées jusqu'à ce que Dufresnoy ait une mine en production.

La direction de Bluechip a précisé dans un communiqué qu'elle n'entendait pas faire une offre similaire à l'ensemble des actionnaires de Dufresnoy, pour le moment. Elle a par ailleurs déclaré qu'elle a l'intention de continuer la politique de Dufresnoy pour l'exploration et la mise en valeur de propriétés minières.

■ BCE achète Innovations Informatiques

Les sociétés Campeau Corporation d'Ottawa et Bell Canada Management Corporation de Montréal ont finalisé hier la vente des actions d'Innovations en Informatique.

Selon l'accord arrangé au préalable, la filiale en propriété exclusive des Entreprises Bell Canada se porte acquéreur du bloc de 48.8 % des actions de l'entreprise de distribution, de vente et d'entretien de micro-ordinateurs pour une somme au comptant totale de \$ 35.1 millions.

■ Domtar vend Lake Point Salt Company

La société Domtar a vendu la filiale Lake Point Salt Company de sa division du sel Sifto, à SOL-AIRE Salt and Chemical Company, une filiale d'Amex Inc. Le montant de la vente n'a pas été divulgué.

■ Explorations Augmitto à la cote

Les actions d'Explorations Augmitto Ltée seront inscrites ce matin à la cote de la Bourse de Montréal. La société minière constituée en 1945 poursuit un important programme d'exploration de sa principale propriété aurifère dans le canton Beauchastel au Québec.

■ Mikes change de nom

Le restaurateur minute Mikes Submarines Inc. de Toronto changera sa raison sociale pour M-Corp Inc. La Bourse de Toronto accueillera la nouvelle dénomination en date du 8 août prochain.

La Bourse de Montréal n'aura accaparé au total que 18 % des transactions

Il s'est négocié \$ 31.6 milliards en actions sur les bourses canadiennes en sept mois

JEAN CHARTIER

Les bourses canadiennes connaissent une recrudescence d'activité qui établit la valeur totale des transactions à un niveau jamais égalé auparavant. Les transactions des sept premiers mois de l'année atteignent en effet les \$ 31.6 milliards par rapport à \$ 20.2 milliards pour les sept premiers mois de 1984. C'est une progression de 55 %.

Le mois de janvier 1985 fut le mois le plus actif jamais enregistré sur les bourses canadiennes et le mois de juillet vient en deuxième lieu. La Bourse de Toronto a repris du poil de la bête au cours de ces deux mois. Entre temps, la Bourse de Montréal avait regagné quelques points sur la scène boursière canadienne, mais la recrudescence d'activité s'avère nettement favorable à la concentration des transactions à Toronto.

La valeur des transactions négociées en Bourse de Toronto en juillet fut de \$ 3.7 milliards sur des échanges d'actions de \$ 4.8 milliards au total sur les parquets des cinq bourses canadiennes. Toronto obtient donc 77 % de la valeur des transactions en

Activité boursière au Canada (millions)			
	Juillet 1985*	Juillet 1984	Var. %
Toronto	\$ 3,741.	\$ 1,882.	+ 98
Montréal	834.	541.	+ 54
Vancouver	209.	158.	+ 31
Alberta	26.	12.	+ 101
Total	\$ 4,810.	\$ 2,595.	+ 85
	Jan.-juil. 1985*	Var. 1984	%
Toronto	\$ 24,339.	\$ 14,949.	+ 62
Montréal	5,838.	3,747.	+ 55
Vancouver	1,298.	1,491.	- 12
Alberta	155.	99.	+ 56
Total	\$ 31,632.	\$ 20,287.	+ 55

* préliminaire.

juillet par rapport à 76 % pour les sept premiers mois de l'année.

Les transactions négociées à Toronto atteignent les \$ 24.3 milliards depuis le début de l'année, par rap-

port à \$ 14.9 milliards pour les mêmes mois de 1984. Les transactions notées au parquet de la Place Victoria furent au total de \$ 5.8 milliards par rapport à \$ 3.7 milliards pour les

sept premiers mois de 1984. Ceci représente 18 % de la valeur des transactions négociées au Canada depuis le début de 1985.

La Bourse de Montréal a donc de nouveau glissé sous le seuil des 20 %. Seuls les mois boursiers plus tranquilles auront vu un nouveau dépassement de ce seuil sur la place boursière montréalaise. Pour le mois de juillet, la progression de la valeur des transactions à Montréal par rapport à juillet 1984 aura été de 54 %, mais elle atteignit 98 % à Toronto. À la Bourse de Vancouver, il n'y eut progression que de 31 % de la valeur des transactions en juillet.

Pour les sept premiers mois de l'année, la progression aura été au total de 55 % à Montréal, ce qui représente exactement la progression canadienne, et de 62 % à Toronto. Il y a eu recul à Vancouver de 12 %. La valeur totale des transactions y a en effet reculé de \$ 1.4 à \$ 1.2 milliard.

En fait, le nombre d'actions négociées durant les sept premiers mois de l'année a connu une hausse de 24 %. C'est l'appréciation des actions dans ce marché haussier qui a fait toute la différence.

Des quatre courtiers dont les actions sont cotées en bourse

Seul First Marathon n'a pas enregistré des profits de plus de \$ 500,000 en 3 mois

PAUL DURIVAGE

Les affaires des courtiers ont marqué une forte progression au premier semestre. Ces résultats exceptionnels pour une période pourtant historiquement moins profitable, laissent présager un excellent second semestre, et somme toute une très bonne année pour les courtiers.

Les quatre courtiers canadiens dont les actions sont inscrites en Bourse et qui dès lors doivent publier régulièrement leurs résultats, n'avaient pas honte à le faire cette fois. L'amélioration des affaires que l'on peut aisément constater reflète les bonnes conditions du marché et la hausse des volumes de transactions qui prévalent présentement sur les grandes bourses canadiennes.

C'est ainsi que le courtier Midland Doherty qui vient de dévoiler ses résultats pour les trois mois terminés le 30 juin est passé d'un niveau de pertes à un bénéfice confortable.

Le courtier de Toronto qui est établi au Québec depuis 1898 a réalisé un bénéfice de \$ 554,000 ou 11 cents par action ordinaire au dernier trimestre, à comparer avec une perte de \$ 179,000 ou 4 cents l'action en 1984. Les revenus ont par ailleurs augmenté de près du tiers, à \$ 33.9 millions.

Selon M. Robert Laflamme, vice-président et directeur général pour le Québec, le bénéfice réalisé, bien qu'important, est encore en deçà de ce que prévu. Le courtier a en effet augmenté ses stocks dans les marchés monétaires et obligataires, au moment où se resserraient les marges d'intérêt.

De même, la société Walwyn Inc. affiche un revirement marqué de sa rentabilité pour le trimestre terminé le 30 juin dernier et ce, après plusieurs trimestres consécutifs de déficit.

Résultats des courtiers en valeurs mobilières				
Firmes de courtage	Dernier exercice		Dernier trimestre	
	Revenus (\$ millions)	Bénéfices (\$ 000)	Revenus (\$ millions)	Bénéfices (\$ 000)
Midland Doherty (1)	118.6	6	33.9	554
Walwyn (1)	92.2	-2,600	15.9	566
First Marathon (2)	13.9	1,610	4.9	69
McNeil Mantha (2)	9.2	607	4.2	548

(1) Pour les trois mois terminés le 30 juin 1985

(2) Pour les trois mois terminés le 31 mars 1985

La société torontoise qui coiffe les activités de courtage de Walwyn Stodgell Cochran Murray Ltd. a réalisé un bénéfice de plus d'un demi-million de dollars, à comparer à une perte de \$ 270,000 pour les six mois précédents ou de \$ 200,000 pour la même période de l'année précédente et à un déficit de \$ 2.6 millions pour l'exercice entier.

L'amélioration des affaires a été attribuée principalement à l'amélioration des marchés boursiers. Walwyn tire près des trois quarts de ses revenus du commerce de détail. Le courtier, dans lequel la prestigieuse Citibank de New York détient une participation, a par ailleurs commencé à s'attaquer à réduire ses frais d'exploitation, que l'on dit parmi les plus élevés de l'industrie.

Pour sa part, le courtier First Marathon Inc. a profité d'une hausse de ses revenus de l'ordre de 32 % au dernier trimestre, terminé le 31 mars dernier. Elle lança et compléta en outre un placement de quelque \$ 31 millions dans des propriétés pétrolières auprès d'un groupe de fonds de pension.

Le défaut de payer d'un de ses clients a cependant résulté en une légère perte nette. La radiation de \$ 1.1

million au poste des comptes à recevoir a en effet résulté en une perte de \$ 150,000, sans quoi le courtier aurait généré un niveau de bénéfice avoisinant son record historique. First Marathon a par ailleurs engagé des poursuites judiciaires contre ce client, un investisseur américain.

Aux dires de son président, M. Lawrence Bloomberg, la filiale Marathon Brown de courtage minime, qui compte des bureaux à Montréal, Toronto et Vancouver continue de croître à un rythme régulier et est maintenant profitable, quoique de façon encore modeste. Celui-ci croit par ailleurs que la clientèle de cette division continuera de s'accroître en raison de l'écart grandissant entre les frais de courtage qu'elle pratique et ceux des courtiers traditionnels.

M. Bloomberg s'attend à ce que le résultat au deuxième trimestre, qui sera annoncé bientôt, soit presque trois fois supérieur à celui réalisé au cours de la même période l'an dernier. Le courtier affichera alors les commissions qu'il a obtenues de la vente à Provigo du bloc d'actions de \$ 25 millions que détenait la famille de M. Jack Stupp dans Consumers Distributing Co.

Chez McNeil Mantha, le seul courtier québécois du groupe, mais aussi le plus petit, le président et chef de la direction, M. André Desaulniers, prévoyait récemment que les revenus de la compagnie pour l'exercice se terminant le 30 septembre prochain doubleront presque tandis que le bénéfice triplera ou « bien près ».

Les résultats du deuxième trimestre révèlent des revenus et des bénéfices surpassés seulement par ceux du premier trimestre de l'exercice financier en cours. Au cours de cette période, terminée le 31 mars 1985, McNeil a en effet vu son chiffre d'affaires augmenter de 81 % pour atteindre \$ 4.2 millions. Mieux encore, le chiffre du bénéfice a plus que doublé, de \$ 212,000 à \$ 548,000.

McNeil est particulièrement active sur le marché des options. Elle estime être présentement le numéro 2 au Canada en ce qui concerne la valeur des options transigées sur le marché des Options Trans-Canada, et particulièrement pour l'or. Elle est aussi fort impliquée dans les nouvelles émissions admissibles au régime d'épargne-actions du gouvernement du Québec.

Voir page 10 : Profits

Les papeteries orientent leur production vers le papier de plus haute valeur

La production de papiers fins grimpera de 30 % en 3 ans

CLAUDE TURCOTTE

L'industrie canadienne des pâtes et papiers manifeste une tendance nette à augmenter sa capacité de production dans les catégories de produits de papier d'une plus haute valeur.

Dans un rapport préparé par l'Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers (ACPPP), et portant sur la capacité de production entre 1984 et 1987, on constate tout de suite que ce sont deux catégories de papiers fins qui bénéficient du plus fort accroissement de la capacité de production.

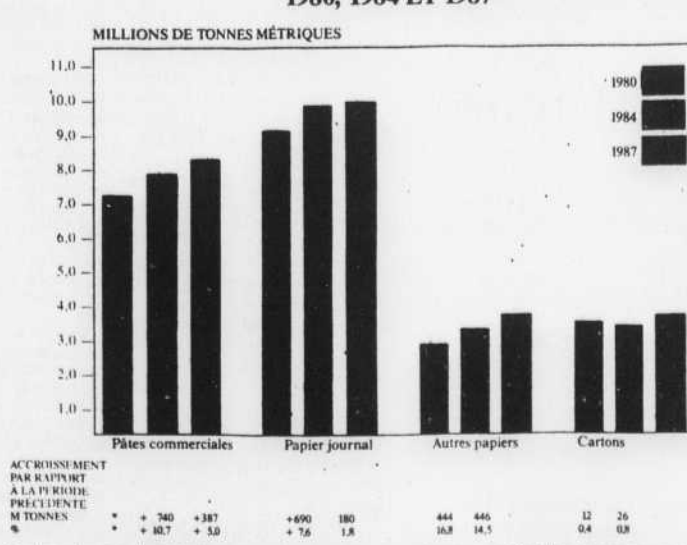
La hausse est de 30 % pour les papiers d'impression et papiers à usages spéciaux à base de pâte mécanique; elle est de 20 % pour d'autres papiers impression et écriture. Pour l'ensemble de cette catégorie, qui comprend aussi les papiers kraft, les papiers hygiéniques, il s'agit d'un accroissement moyen de 14.5 %.

En ce qui concerne le reste de l'industrie, l'augmentation de la capacité de production est beaucoup plus modeste et connaît même un recul dans certains domaines. C'est particulièrement le cas pour les panneaux isolants, avec une chute de 27 % et les produits de construction en baisse de 10 %.

Dans le papier journal, qui reste encore le plus gros secteur, l'augmentation de la capacité de production entre 1984 et 1987 n'est que de 1.8 %; elle est de 5 % dans les pâtes commerciales et de 0.8 % dans les

CAPACITÉ ANNUELLE DE PRODUCTION — CATEGORIES PRINCIPALES

1980, 1984 ET 1987*



La capacité de production reste la plus élevée dans le secteur du papier journal, mais c'est dans les « autres papiers » que l'accroissement est le plus marqué, en hausse de 16.8 % entre 1980 et 1984, et de 14.5 % entre 1984 et 1987. Même en nombre de tonnes, l'augmentation y est plus forte que dans le papier journal, avec des bonds de 444,000 et 446,000 tonnes pour les deux mêmes périodes.

cartons. Ces tendances étaient à peu près

les mêmes, quoique moins marquées, au cours de la période de 1980

à 1984. Les papiers fins connaissent aussi la hausse la plus forte avec 18.8 %, suivis des pâtes commerciales avec 10.7 %, du papier journal avec 7.6 % et des cartons avec 0.4 %.

Même en considérant le nombre de tonnes, plutôt que le pourcentage, qui favorise le papier journal à cause de l'ampleur de cette production, on s'aperçoit que les papiers fins font un bon majeur en ce qui concerne l'augmentation de la capacité de production, non seulement pour la période de 1984 à 1987, mais aussi pour celle de 1980 à 1987.

La capacité de production augmente ainsi d'un million de tonnes dans les pâtes commerciales, de 890,000 tonnes dans les papiers fins, de 870,000 tonnes dans le papier journal et de 38,000 tonnes dans les cartons.

Ces statistiques ne tiennent pas compte de la transformation de l'usine de Domtar à Windsor, qui aura une capacité annuelle de 160,000 tonnes de papiers fins en 1987 et de 160,000 tonnes de pâte au sulfate en 1988. Elles ne tiennent pas compte de l'usine de Repap Entreprises au Nouveau-Brunswick qui aura à partir de 1986 une capacité de production de 200,000 tonnes de pâte mécanique couchée.

La forte hausse dans les papiers fins, d'impression et à usages spéciaux découle surtout de la conversion de machines à papier journal aux usines d'Abitibi-Price à Beaulieu, Alma et Kénoami au Québec et des trois autres usines en Ontario et en Colombie-Britannique.

LE DEVOIR ECONOMIQUE

Selon les experts du milieu La part de marché des autos américaines reculera de 12 %

PIERRE CAYOUILLE

Malgré les mesures protectionnistes annoncées il y a un mois par le gouvernement conservateur, certains experts du marché de l'automobile prévoient que d'ici à 1988 les ventes de voitures importées au Canada augmenteront de 8 %.

Ces estimations signifient qu'il se vendrait en 1988 au Canada environ 660.000 voitures de fabrication nord-américaine, comparativement à 760.000 cette année. La part de marché des voitures nord-américaines passerait de 72,4 % à 64,4 %.

Cet affaiblissement du marché des voitures nord-américaines se fera nécessairement au profit des voitures importées. En 1988, les Canadiens achèteront 364.000 automobiles importées, soit près de 75.000 de plus que cette année. Les voitures étrangères s'approprieraient alors 35,6 % du marché.

Les observateurs croient que le million de voitures japonaises fabriquées aux États-Unis et les 100.000 qui seront construites au Canada n'ont pas été considérées comme des fabricants nord-américains de voitures sous-compacts. Les modèles Escort de Ford, Alliance de Renault-AMC, Omni de Chrysler et les autres sous-compacts sont particulièrement touchés.

Les mêmes experts sont d'avis que le nombre de travailleurs du secteur de l'automobile au Canada, 125.000, a atteint un sommet et s'orientera maintenant à la baisse. Ni la venue de l'usine de Honda, ni celle de Toyota annoncée la semaine dernière n'empêcheront le nombre d'emplois de diminuer dans ce secteur de l'économie.

D'ici à 1988, selon les experts, le marché des voitures sous-compacts, qui représente 60 % des achats au pays, sera saturé. L'offre sera supérieure à la demande. « Pour être dans la course, les fabricants devront être plus productifs. Or, amé-

liorer la productivité signifie sabrer les effectifs », soutient un expert tontois de Chase Econometrics Canada cité par le *Financial Times*.

Ces données viennent quelque peu refroidir l'enthousiasme suscité par l'annonce de la décision de Toyota de construire au Canada une usine d'assemblage de ses modèles Corolla.

La venue de Toyota au Canada et ses retombées alléchantes ont déclenché une véritable bataille politique autour de la question du choix du site de la future usine. Au Québec, dans le contexte de la campagne à la direction du Parti Québécois, la controverse autour de l'implantation Toyota a pris des proportions encore plus grandes. Les propos tenus la semaine dernière par le candidat Bernard Landry ont littéralement jeté de l'huile sur le feu.

Par ailleurs, certains observateurs du marché de l'automobile voient un lien direct entre la décision de Toyota et l'annonce, trois semaines plus tôt, de nouvelles restrictions à l'importation par le gouvernement fédéral. Le chargé d'affaires de l'ambassade du Japon, Tadashi Ikeda, a implicitement reconnu mercredi que la décision de Toyota était liée au protectionnisme canado-américain dans le secteur de l'automobile.

Le ministre de l'Expansion économique régionale Sinclair Stevens avait dévoilé le 3 juillet dernier ses nouvelles mesures restrictives, limitant la part de voitures japonaises importées à 18 % du marché canadien. De plus, il avait promis tout mettre en œuvre pour stimuler les investissements japonais au Canada, sans toutefois fournir de précisions, ce qui avait soulevé l'ire des critiques de l'opposition. Le geste de Toyota a donc tout lieu de réjouir le ministre.

Selon des sources proches de Toyota Canada, le gouvernement ne savait rien de la décision de Toyota avant que le géant de l'automobile en fasse l'annonce depuis Tokyo.

Vingt-sept des 31 sociétés d'Entraide votent en faveur du regroupement en une seule société

PIERRE BOUTET
de la Presse canadienne

QUÉBEC — Le choix qu'ont fait mercredi soir plus de 5.500 actionnaires des sociétés d'Entraide économique du Québec en faveur de la fusion en une seule Société de 27 des 31 établissements du groupe relève d'une « décision d'affaires qui s'imposait ».

Voilà ce qu'a affirmé hier le directeur général de la fédération des sociétés d'Entraide économique du Québec, M. Michel Girard. Les sociétés en étaient venues, « au fil des années », à prendre conscience de la force de frappe que peut constituer une institution financière unifiée, a-t-il précisé.

De passage à Québec pour la signature de l'acte d'accord de la fusion, M. Girard a expliqué à la Presse canadienne que 5.500 des 150.000 actionnaires des sociétés d'Entraide se sont prévalus de leur droit de vote pour accepter dans une proportion de 96,38 % la recommandation de fusion qu'avait formulée le rapport de la firme Charette, Fortier, Hawey, Touche Ross.

Après que certaines circonstances tragiques eurent presque acculé à la faillite la fédération des caisses d'Entraide en 1982, celle-ci adoptait un « plan de transformation » pour créer 31 structures régionales autonomes, comptant 41 succursales.

Or, a soutenu M. Girard à la défense de la solution de rechange du regroupement, « ça devenait assez compliqué d'administrer 31 compagnies dites autonomes dans le contexte de concurrence que l'on connaît aujourd'hui au niveau des institutions financières ».

Avec au-delà de \$ 150 millions des \$ 710 millions de l'actif consolidé et 22.000 des 150.000 membres de l'ensemble des 31 établissements de la fédération, quatre sociétés, soient celles de Montréal, Sherbrooke, Val-d'Or et Rimouski, se sont toutefois inscrites en faux contre le projet de fusion.

À la société de Montréal, qui a refusé de participer au vote parce qu'elle jugeait le projet utopique, M. Girard devait répondre hier que « la mission impossible s'est réalisée, et elle s'est réalisée d'ailleurs bien ».

Après que l'établissement de Sherbrooke a demandé que soient modifiés certains paragraphes de la résolution de fusion, la fédération devait refuser sa requête et exiger « qu'il intègre le processus ou qu'il se retire ».

Enfin, s'il y avait certaines contraintes juridiques dans le cas de la société de Val-d'Or, parce qu'inscrite à la Bourse, M. Girard a avoué « être encore en train de chercher les causes » qui expliqueraient le refus de Rimouski.

Le directeur général de la fédération a expliqué que l'établissement de Rimouski s'était cependant joint

au processus jusqu'à ce qu'il décide le 19 juillet dernier de s'en dissocier « sous certaines prétentions ».

En fait, Rimouski avait apporté à sa défense que les nouveaux dirigeants de la fédération des sociétés d'Entraide économique ne pouvaient revendiquer l'expertise nécessaire à l'administration d'un actif regroupé de l'ordre de \$ 700 millions.

Ces quatre sociétés demeurent toutefois membres de la fédération et continueront à se prévaloir des services qu'elle offre à ses associés. Optimiste, M. Girard a soutenu que « dans les prochaines semaines, ces sociétés là vont s'intégrer à l'union des 27 ». C'est clair, a-t-il poursuivi, qu'au niveau de la fédération, on va entreprendre des démarches dans ce sens au cours des prochains jours.

Le Venezuela abaisse les prix de son pétrole

CARACAS (AFP) — Le Venezuela a abaissé jeudi de \$ 1,95 les prix de ses qualités de brut lourd et extra-lourd et de 50 cents le prix de sa qualité moyenne, a annoncé le ministre de l'Énergie, M. Arturo Hernandez.

La baisse concerne 790.000 des 1,4 million de barils par jour que le Venezuela exporte, et entraînera un manque à gagner annuel de \$ 215 millions de ses revenus pétroliers.

Les nouveaux prix — que le ministre s'est refusé à préciser car ils font partie de la stratégie commerciale du pays — se situent entre \$ 23 et \$ 24 par baril de brut lourd.

Les bruts de densité moyenne

coûteront environ \$ 26. Les bruts légers seront toujours vendus aux prix fixés par l'Opep (Organisation des pays exportateurs de pétrole) soit \$ 28.

Les bruts lourds vénézuéliens ont une densité inférieure à 22 degrés API et sont considérés comme des super-lourds en comparaison des lourds du Moyen-Orient. De ce fait, ils ne sont pas soumis au régime des prix fixés par l'Opep.

Au cours du premier semestre 1985, les exportations de brut du Venezuela se sont situées à 150.000 barils par jour au-dessous de son plafond fixé cette année à 1,4 million de barils par jour, a indiqué le ministre.

LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

LES ANNONCES CLASSEES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

Pour modifier, annuler ou placer votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Mt, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS

PAR TELEPHONE

286-1200

Antiquité

Lit de Laiton 1900, de grandeur queen. Prière d'appeler le soir 739-0193. 01-08-85

App./logements

N.D.G., haut duplex, 6½, chauffé, sur Grand-rue près métro Villa Maria. Pas d'annuaire. 489-8805. 05-08-85

PARC LAFONTAINE, 5 pièces incluant chauffage et eau chaude, occupation immédiate 523-6897, 523-1610. 23-08-85

TRIPLEX, 7½, 2 niveaux, foyer, garage double, 3 c.c., entrée lavable-salle de bain, 336-1701. 09-08-85

COURT TERME, meubles, superbes appart. et maisons, tout inclus 2 à 12 mois. Troc-Vacances — 286-5194. 29-08-85

HAUT DUPLEX, près métro Snowdon, beau duplex d'arbres, 3 c.c., rochers, moquette, garage, libre immédiatement 7505 341-7528, 271-9232. 05-08-85

App./logements

APARTEMENT A OUTREMENT, libre septembre, propre, éclairé, près Bernard et Parc. 274-4812. 05-08-85

OUTREMENT, haut duplex, 8 pièces, propre, ensolleilée, chauffé, 7808 après 5hrs. 735-7116. 05-08-85

PARC LAFONTAINE, grand 7½, idéal logement/bureau, rénové, équipé. Pat. 6858/mois 729-7195. 05-08-85

OUTREMENT, Champagne, 5 pièces, eau chaude, cuisine, réfrigérateur, 4408, 271-2724. 05-08-85

C.D.N. Rue Plantagenet, 4½, semi meublé, chauffé, tout compris, prix à discuter 739-0132. 05-08-85

RUE ST-DENIS, 8 pièces près métro, 5005/mois, libre, visiter après 18h. 273-0198. 05-08-85

Automobiles

SAAB 1978 99GL, injection, très propre, excellente condition, avec pneus d'hiver, prix de liste \$ 8000 demande 3000\$. 1-834-4064. 05-08-85

Automobiles

RENAULT ALLIANCE 1984, manuelle, 7000 km., sor. 731-8988 jour: 845-6291 poste 278. 03-08-85

Bateaux

TAZAR #121, dériveur léger, 4,2m (Laser), fabrication Kevlar, remorque Explorer, parfaite condition, 2800\$. 273-3959, 271-7976. 05-08-85

KETCH AURIQUE 36', acajou sur chêne, diesel, équipé croisière, excellent état, détails raffinés. 32 000\$. (418) 692-0381. 16-08-85

Bureaux à louer

OUTREMENT, rue Bernard, bureaux luxueux de 150 à 600 p.c., climatisés, etc. Tout inclus 274-0778. 23-08-85

OUTREMENT, rue Bernard, petite boutique, très luxueuse pour objets d'art, parfums, bijouterie, 150 à 300 p.c. 250\$/mois. 274-2078. 23-08-85

MÉTRO BEAUBIEN, grandes pièces, pour 5 (ou plus) bureaux ou clinique, stationnement 681-6967. 05-08-85

BUREAU POUR PROFESSIONNELS, près métro Sherbrooke, location temps partiel ou temps complet. 659-2189. 05-08-85

Chalets à louer

MONT SUTTON, magnifique chalet, foyer, piscine privée, creusée, chauffée, semaine 671-5783, fin de semaine 1-538-2773. 03-08-85

CHALET LUXUEUX à Ste-Agathe, location hiver 85-86, 2 foyers, 2 c.c., 5350\$. 285-1324, 326-0876. 03-08-85

Chalets demandés

COUPLE DE PROFESSIONNELS, avec références recherche chalet agréable et confortable, sur bord de lac du 11 août au 8 septembre à St-Donat (Laurier) ou Cantons de l'Est. 656-5043, 656-5174. 03-08-85

Chalets à vendre

LAC SIMON, Chenilleville, chalet, 300 pieds bord lac, 1 acre boisée, pêche, chasse, sport été/hiver, tranquille. — (819) 428-7378. 05-08-85

Commerces à vendre

COMMERCE D'AVIATION à vendre. Laisser message 695-8082. 7-8-85

Condominiums à vendre

CENTRE-VILLE, Quelques appartements à vendre, seulement condominiums luxueux. Sur rendez-vous et sans intermédiaire, heures d'affaires. 866-3068. 3-8-85

OUTREMENT, très beau secteur, 5½ impeccables, dans immeuble bien entrepris. On demande 67 000\$. Jacques Line Pilon 739-1598 TRANSACTION VILLAGE SUISSE COURTIER. 06-08-85

PRÈS OUTREMENT, copropriété divisée, relié à neuf, 36, très éclairée 49 000\$. Carole Besner 277-9789. 05-08-85

Déménagement

A BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout genre, estimation gratuite. 937-9491. J.N.O.

ACCEPTERAIIS déménagements de tous genres. Spécialité appareils électroniques. Assurances. Téléphone: 253-4374. J.N.O.

DISPONIBLE en tout temps, déménagements. Spécialité cuisine, réfrigérateur. Local, longue distance, emballage, entreposage, assurance complète. 253-3275. J.N.O.

DEMANDEZ LUI n'importe quoi ou presque: c'est le meilleur déménageur en ville. Estimation gratuite. Georges 786-5314. 05-08-85

Espaces commerciaux à louer

MÉTRO BERRI, sur St-Hubert, UQUAM futur OSM, façade 37 p.c., central. Local avec 2 terrasses, avant-arrière, 2500 p.c., très beau, 2 foyers, briques et pierres, boiserie originale, fait pour bistro ou autre commerce, tout voir! Appelez à vendre. 482-4445, 845-8885. 5-8-85

Gardiennes

OUTREMENT, du lundi au vendredi de 3h à 6h, fille de 16 ans, légers travaux et souper à préparer, téléphonez du lundi au vendredi 875-5832. 03-08-85

Expérience, non-fumeuse, 1 enfant - 3 c.c., 5 jours/semaine, 8h30 à 17h30. Références — 526-3068 (semaine). 05-08-85

Propriétés à louer

DISPONIBLE FIN AOÛT, bail de 10 mois, 7 pièces + sous-sol, à côté métro Laurier, meublé, équipé au complet, cause travail à l'étranger 850\$/mois 849-6956. 05-08-85

STOWE, VERMONT, Maison de ville, condo à louer, année/saison ou 3 c.c., 5 jours/semaine, 8h30 à 17h30. Références — 526-3068 (semaine). 05-08-85

Propriétés à vendre

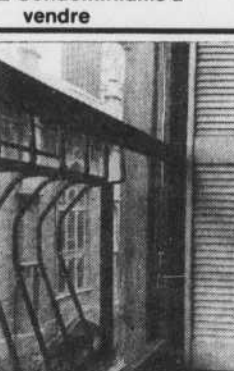
DISPONIBLE FIN AOÛT, bail de 10 mois, 7 pièces + sous-sol, à côté métro Laurier, meublé, équipé au complet, cause travail à l'étranger 850\$/mois 849-6956. 05-08-85

STOWE, VERMONT, Maison de ville, condo à louer, année/saison ou 3 c.c., 5 jours/semaine, 8h30 à 17h30. Références — 526-3068 (semaine). 05-08-85

Propriétés à vendre

DISPONIBLE FIN AOÛT, bail de 10 mois, 7 pièces + sous-sol, à côté métro Laurier, meublé, équipé au complet, cause travail à l'étranger 850\$/mois 849-6956. 05-08-85

Condominiums à vendre



VIEUX MONTRÉAL: Cours Le Royer, app. de coin, 8 grandes fenêtres, vue sur église Notre-Dame, 1280 p.c., poutres et murs en bois d'origine, 2 foyers. Directement du propriétaire, prix réduit, 733-4349.

05-08-85

Gardiennes

JEUNE, FIABLE, consciencieuse, aimant les enfants, suis la gardienne idéale pour votre enfant. 288-0419. 05-08-85

Instruments de musique

PIANO MASON & RICH, fini érable, 1750\$. — 656-5440. 5-8-85

Piano droit à vendre. Aubaine. — 487-3659. 05-08-85

Oeuvres d'art

A vendre 5 pastels encadrés ROBERT NADON. Urgent. Cause: départ Europe. — 287-1107. 05-08-85

Offres d'emplois

TRAVAIL À DOMICILE

Personnes avec équipement pour peinture sur soie. Expérience indispensable. Travail régulier assuré. Réponse avec numéro de téléphone à:

Dossier 208
C.P. 6033
Succ. Place d'Armes
Montréal, Qc H2Y 3S6

5-8-85

Offres d'emplois

CONTRACTEUR demande avec expérience dans la lingerie pour dames. 382-9160. J.N.O.

Bureau d'avocats cherche téléphoniste-dactylo. Travail permanent à temps partiel (20 hrs/semaine). LUI 834-0841. 03-08-85

AIDE MÉNAGÈRE, gouvernante pour couple d'avocats. Outremont, ayant expérience avec enfants garçon 12 ans, fille 10 ans, préférence pour le soir et bien cuisiner. Salaire selon compétence et disponibilités. 849-6325, 9h à 18h. 08-08-85

OPÉRATRICE MACHINE À COUDRE, presseuse et ouvrage général, pour manufacture de cravates, faire application. 9494 Boul. St-Laurent, Chambre 901. 03-08-85

Offres de services

LAVAGE plafonds, tapis, murs, vitres, peinture, plomberie, ouvrage général. 276-4909. J.N.O.

DITES vos prix! Peinture générale, nettoyage, 7 jours/semaine, 24 hrs, garanti. M.B. 522-9999. 05-08-85

TRAITEMENT DE TEXTE PROFESSIONNEL (AES 7300) pour thèse, mémoire, travaux généraux ou scientifiques. Table des matières ou index automatique imprimante qualité lettre, également révision et correction linguistique. Tarif raisonnable. Contacter Dominique 486-5032. 10-08-85

On demande

Acheteurs vos livres et disques pour argent comptant. Colisée du livre, 1700 rue Berri. — 845-0222. 10-08-85

Propriétés à louer

DISPONIBLE FIN AOÛT, bail de 10 mois, 7 pièces + sous-sol, à côté métro Laurier, meublé, équipé au complet, cause travail à l'étranger 850\$/mois 849-6956. 05-08-85

STOWE, VERMONT, Maison de ville, condo à louer, année/saison ou 3 c.c., 5 jours/semaine, 8h30 à 17h30. Références — 526-3068 (semaine). 05-08-85

Propriétés à vendre

DISPONIBLE FIN AOÛT, bail de 10 mois, 7 pièces + sous-sol, à côté métro Laurier, meublé, équipé au complet, cause travail à l'étranger 850\$/mois 849-6956. 05-08-85

Propriétés à vendre

DISPONIBLE FIN AOÛT, bail de 10 mois, 7 pièces + sous-sol, à côté métro Laurier, meublé, équipé au complet, cause travail à l'étranger 850\$/mois 849-6956. 05-08-85

Propriétés à vendre

DISPONIBLE FIN AOÛT, bail de 10 mois, 7 pièces + sous-sol, à côté métro Laurier, meublé, équipé au complet, cause travail à l'étranger 850\$/mois 849-6956. 05-08-85

Propriétés à vendre

DISPONIBLE FIN AOÛT, bail de 10 mois, 7 pièces + sous-sol, à côté métro Laurier, meublé, équipé au complet, cause travail à l'étranger 850\$/mois 849-6956. 05-08-85

Condominiums à vendre



VIEUX MONTRÉAL: Cours Le Royer, app. de coin, 8 grandes fenêtres, vue sur église Notre-Dame, 1280 p.c., poutres et murs en bois d'origine, 2 foyers. Directement du propriétaire, prix réduit, 733-4349.

05-08-85

Propriétés à vendre

LANORAIE, maison rénovée, 1 700 p.c. terrain 30 000 p.c. accès privé au fleuve 59 500\$. 288-0783 après 18h. 1-887-2675 weekend. 05-08-85

BORD DE MER, N.E., vue petit port, plage, hiver/été, parfait état, 4 c.c., 1 s.b., chauffage, remise, 39 000\$. (514) 271-5554, (800) 645-2959, visite 1 au 15 août. 16-08-85

N.D.G., magnifique duplex 6½ - 7½, boiserie chêne, foyers, garages, près écoles, 1 logement libre immédiatement. 165 000\$. IMMOBILIER PAL, courtier 489-1260. 05-08-85

ST-LAMBERT, cottage 7 pièces, coin de rue, petit terrain paysager, libre immédiatement ou plus tard. Robert Pelletier agent, 468-1613. 06-08-85

Santé

L'hydrothérapie chez vous. Concept nouveau approuvé médicalement. Soulagement stress, insomnie, arthrite, maux de dos, cellulite, constipation, obésité, etc. Bien portants, prévention. Transformez instantanément votre bain quotidien en un bain tourbillon grâce à l'hydro-masseur portatif SATELITE-PLUS. Information générale 334-8955. Région de Montréal: démonstration gratuite à domicile. 05-08-85

Voyages

EXPÉDITION AFRIQUE de l'ouest, Bruxelles — Abidjan (Tunisie, Sahara, Mali, Côte d'Ivoire) 1 mois. Départ 8 octobre. — 527-6461 de 12h à 18h. 17-08-85

Propriétés à vendre

N.D.G., avenue Vendôme, 160 000\$, excellent état, 5 c.c., grand jardin paysager. Bill Palmer 483-6400. RE/MAX N.D.G., courtier. 05-08-85

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

La grande banque californienne en déclin

L'actif total de BankAmerica s'est laissé largement dépasser par celui de Citicorp

ROBERT A. BENNETT
The New-York Times

M. Armacost a fait ses débuts dans les hautes sphères du monde de la banque au sein même de la vieille institution — fondée en 1904 — de San Francisco. Son prédécesseur, et mentor, a été M. Clausen, qui a dirigé la banque de 1970 au début de 1981. Appuyé par M. Clausen, M. Armacost a rapidement gravi les échelons de la banque et en 1981 il était promu président-directeur général.

Bien que sous sa direction les profits de la banque aient constamment diminué, M. Armacost a su — au moins jusqu'à tout récemment — garder le respect des analystes bancaires. Ils ont généralement été d'accord avec son analyse du déclin des profits de la banque comme conséquence de l'échec de M. Clausen à restructurer celle-ci afin de la rendre plus concurrentielle dans un marché déréglementé.

M. Armacost fait remarquer que sous la direction précédente les profits ont pu être conservés à un niveau élevé, car on a choisi de ne pas automatiser la banque et de ne pas rationner son énorme réseau de succursales.

124 des 125 cadres supérieurs de la BankAmerica s'étaient accordés un 20 sur 20 quant à leurs réalisations alors que les profits de la banque étaient 25 % au-dessous des objectifs fixés. « J'ai du mal à croire que je suis le seul dans cette pièce à n'avoir pas fait correctement son travail », aurait-il déclaré lors d'une réunion ultérieure de ces responsables.

Les pertes sur prêts de la BankAmerica ont constitué un problème constant. Chaque trimestre, elle a radié plus de \$ 200 millions en prêts. Ceci a créé de sérieuses pressions sur la possibilité de croissance de la banque car les profits constituent un élément extrêmement important de la structure du capital d'une banque.

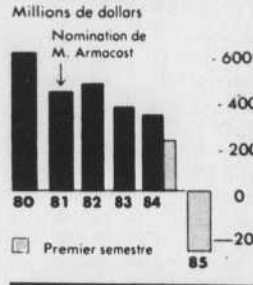
Les législateurs ont quant à eux insisté afin que les compagnies bancaires conservent un capital en rapport avec le total de leur actif. L'accent a été mis sur ce qu'ils appellent le « premier capital ».

coefficients plus hauts que n'importe qui d'autre dans ce milieu et c'est ce que chacun essayait de faire », explique-t-il.

Mais un nombre croissant d'analystes attirent l'attention sur le fait qu'en dépit des énormes radiations, les prêts douteux continuent de s'accroître à la BankAmerica. Et, ajoutent-ils, M. Armacost pourrait bien avoir à couper le dividende afin de conserver intact le niveau du premier capital de la banque.

Une coupure du dividende pourrait à son tour exercer une pression supplémentaire sur M. Armacost. Plus que toute autre société bancaire, la BankAmerica est propriété de particuliers pour qui ces dividendes sont vitaux. C'est un héritage laissé par M. A.P. Giannini, fils d'immigrants italiens, qui a fondé la Bank of America en 1904 et en a fait la première banque américaine orientée vers les consommateurs.

Profits de BankAmerica



Cet attachement aux traditions ainsi que la profondeur des racines de ces coutumes ont représenté un problème de plus pour M. Armacost. Certains observateurs pensent qu'elles l'ont empêché d'aller trop vite dans ses politiques de changement et de rationalisation.

Un autre problème auquel fait face M. Armacost est la baisse de la crédibilité que l'on accorde à la BankAmerica.

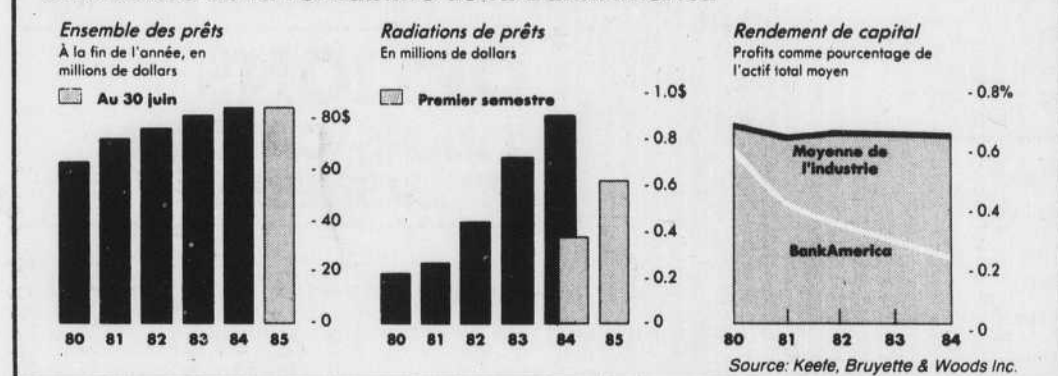
Depuis plusieurs trimestres, les marchés financiers sont allés de surprise en surprise avec la BankAmerica et aucune de ces surprises n'était bonne. Avant cela, elle avait dû annoncer de nouveau ses profits pour le quatrième trimestre 1984 suite à certaines irrégularités trouvées dans ses valeurs hypothécaires. Au départ, la banque avait annoncé des pertes de \$ 37 millions, mais au cours du premier trimestre elle devait réviser ce chiffre à la hausse et annoncer \$ 95 millions.

Une partie seulement de ces faits sont dus au hasard. « M. Clausen a laissé l'organisation dans un très mauvais état pour qu'elle puisse lutter dans un marché déréglementé », commente M. Mark Biderman, analyste en valeurs bancaires chez Oppenheimer & Company. Il ajoute toutefois que « M. Armacost n'a su se montrer suffisamment énergique dans sa façon d'aborder les problèmes ».

(À suivre)



Une baisse de la rentabilité de la BankAmerica



Il accuse également la direction précédente d'avoir manqué de prévoyance en d'autres domaines. La banque, explique-t-il, a attribué beaucoup trop d'hypothèques à taux fixe dans les années 70 alors que les taux d'intérêt de l'époque étaient bien moins élevés que la moyenne actuelle, ce qui aujourd'hui représente un facteur très négatif sur les profits de la banque.

Ceux qui défendent la stratégie de M. Clausen affirment que ce renversement de situation a été causé en grande partie par un changement radical de politique de la Réserve fédérale en 1979 qui a déclenché une montée des taux d'intérêt à un plafond jamais atteint auparavant. C'est ceci, expliquent-ils, qui a créé le chaos actuel attribué aux hypothèques à taux fixe.

Selon les responsables de la BankAmerica, M. Clausen s'est lourdement impliqué dans trois secteurs qui aujourd'hui créent de nombreux problèmes : il a quintuplé les prêts à la construction, accordé d'innombrables prêts à l'industrie agricole californienne et augmenté le niveau de prêts à

de ces prêts ont été accordés. De plus, font-ils remarquer, il ne semble pas s'être inquiété outre mesure de ces prêts depuis qu'il est entré en fonctions.

M. Clausen, l'actuel président de la Banque mondiale, s'était toujours refusé à faire des commentaires sur les critiques dont il faisait l'objet en tant qu'« dirigeant de la banque californienne. Il a toutefois fait parvenir un communiqué par le biais de M. Frank Vogl, le porte-parole de la Banque mondiale, où il se dit « fier des réalisations accomplies par la BankAmerica sous sa présidence. Cette période aura été une période de grande expansion, de diversification et de rentabilité. Il (M. Clausen) ne voit pas le besoin ou l'à-propos de juger cette institution depuis qu'il l'a quittée et considère que ce qu'il y a accompli est suffisamment éloquent ».

Il est assez peu surprenant de constater que cette tendance à accuser les autres semble faire partie de l'atmosphère de la BankAmerica. M. Armacost lui-même avait critiqué cette tendance à une époque. Ainsi, en 1982,

Dans le cas de la BankAmerica, les maigres profits ont limité la croissance de son premier capital. Ses nombreux problèmes ont été aggravés lorsque l'an passé les législateurs ont exigé que les dirigeants signent un engagement visant à améliorer la santé financière de la banque. Ils ont demandé notamment que la Bank of America ait un premier capital équivalent à au moins 6 % du total de son actif. Pour la plupart des autres banques, cette recommandation est d'environ 5 1/2 %.

C'est cette pression sur son capital qui a forcé la banque à réduire son actif. Entre 1982 et 1984, le total de l'actif de la BankAmerica est passé de \$ 122,4 milliards à \$ 117,7 milliards alors que celui de Citicorp passait dans la même période de \$ 130 milliards à \$ 150,6 milliards.

M. Armacost trouve un aspect positif dans le dernier désastre qu'a connu la banque. Il fait remarquer que les provisions pour pertes sur prêts ont été augmentées de \$ 500 millions, soutenant ainsi le premier capital de la banque. « Cela place mes

De nombreux Californiens actionnaires de la banque ont une grande fidélité envers elle car c'est cette même banque qui a accordé des prêts à leurs grands-parents, à leurs parents ainsi qu'à eux-mêmes. Un tel état d'esprit est bien symbolisé par Mme Claire Giannini Hoffman, 80 ans, fille du défunt fondateur de la BankAmerica. L'année dernière, Mme Hoffman a démissionné de son poste de présidente honoraire, suite à la mise en vente par M. Armacost de l'édifice où se trouvait le siège social de la banque, édifice qu'elle considérait être un monument à la mémoire de son père.

AGENT DES RELATIONS DU TRAVAIL BILINGUE

LE POSTE

Une organisation nationale représentant des employés professionnels est à la recherche d'un agent des relations du travail pour le Nouveau-Brunswick et la ville de Québec. Les responsabilités de ce poste incluent la représentation de l'organisation et de ses membres, la planification, l'organisation et la coordination des activités afin de fournir tous les services nécessaires aux membres, la mise en application des politiques et procédures de l'organisation, des conseils aux représentants régionaux sur des questions locales.

LE (LA) CANDIDAT(E)

- L'heureux(se) candidat(e):
- possèdera de l'expérience dans les relations du travail;
 - travaillera avec des employés professionnels dans une variété de disciplines;
 - connaîtra bien le contexte de la fonction publique fédérale;
 - possèdera un diplôme universitaire dans une discipline connexe ou l'expérience équivalente;
 - sera bilingue.

LE SALAIRE

32 620 \$ (minimum)

L'ENDROIT

Le bureau sera situé à Fredericton au Nouveau-Brunswick, mais le titulaire devra voyager entre le Nouveau-Brunswick et la ville de Québec.

Il est possible d'obtenir de plus amples renseignements, y compris une description détaillée de l'emploi, en adressant une demande écrite au Secrétaire exécutif.

Envoyez votre demande d'emploi à:

G.L. Mosley
Secrétaire exécutif
L'Institut professionnel de la
Fonction publique du Canada
786, avenue Bronson
Ottawa (Ontario)
K1S 4G4

Indiquez "Concours 85/4" sur l'enveloppe. Votre demande doit être reçue au plus tard le 16 août 1985.

Exportations de produits sidérurgiques

Le CEE est sur le point de conclure un accord avec les USA

BRUXELLES (AFP) — La Communauté européenne pourrait accepter en partie les exigences américaines sur la limitation des exportations de 16 produits sidérurgiques de la CEE vers les États-Unis au second semestre 1985, a-t-on appris jeudi de sources diplomatiques à Bruxelles.

J'ai bon espoir que nous trouverons rapidement une solution à l'amiable et équitable, a déclaré aux journalistes le commissaire européen chargé des relations extérieures, M. Willy De Clercq, à l'issue d'une réunion, dans la soirée, des représentants des Dix à Bruxelles.

Le représentant américain pour le commerce, M. Clayton Yeutter, n'a pas fermé la porte à un accord négocié, lors d'un entretien téléphonique avec M. De Clercq, a-t-on indiqué de sources diplomatiques. Mais il a réitéré la demande des États-Unis, déjà réaffirmée mercredi, d'une diminution de 25 pc des exportations européennes de 16 produits sidérurgiques en 1985 par rapport au niveau re-

cord atteint en 1984, a-t-on ajouté de mêmes sources.

Les Dix pourraient finalement donner leur accord à ce chiffre de 25 pc, alors qu'ils n'étaient prêts au départ qu'à accepter une baisse de 10 pc de leurs exportations, selon ces sources. Mais ils ont chargé la Commission européenne de poursuivre ses contacts avec l'administration américaine pendant le week-end pour négocier sur la date d'entrée en vigueur de ce contingentement.

La limitation pourrait en effet n'entrer en vigueur qu'à compter du 1er août, et non du 1er juillet comme l'a demandé Washington, estime la CEE. Les exportations des sept premiers mois de l'année échapperaient ainsi à la limitation, ce qui pourrait rendre tout à fait théorique le chiffre de 25 %, indique-t-on de sources diplomatiques.

En fonction des résultats des discussions menées par la Commission, une réunion extraordinaire des ministres de l'industrie des Dix pourrait se tenir mardi à Bruxelles, selon

ces sources.

Les ventes des 16 produits concernés ont fortement augmenté ces dernières années, pour atteindre 632,000 tonnes courtes en 1984, contre 331,000 en 1981. La part de marché américain détenu par la CEE est passé dans le même temps de 2,39 % à 4,55 %.

Au cas où une solution à l'amiable serait impossible, la CEE s'attend à ce que les États-Unis limitent autoritairement leurs importations. Elle a déjà préparé une liste de produits américains sur lesquels elle relèverait ses droits de douanes, à titre de représailles.

Les 16 produits en discussion sont les fils machines en acier allié, le fer noir, les feuillets et tôles magnétiques, le TFS (acier sans étain), les feuillets à froid, les barres laminées à froid, les ronds à béton, les profilés plats, certains rails, les roues et axes et différentes sortes de fils (fils ronds et plats, barbelés galvanisés, barbelés ordinaires, bandes d'emballage, clous...).

CAHIER
SPÉCIAL
DU DEVOIR

Éducation

"Les parents à l'école"

Message aux comités de parents

LE DEVOIR, soucieux de bien informer ses lecteurs, se penche sur la question des "Parents à l'école" dans son cahier spécial de l'Éducation.

En tant que Comités de parents, vous serez sûrement intéressés à publier un message publicitaire de votre choix dans ce cahier qui touchera plusieurs aspects de votre participation.

Date de parution: 30 août 1985

Date de tombée: 20 août 1985

Vous pouvez réserver votre espace publicitaire en appelant Francine Côté au 844-3361

LE DEVOIR et CIEL 98.5

VOUS PROPOSENT D'ALLER DÉGUSTER DU HOMARD À HALIFAX GRÂCE À



EASTERN PROVINCIAL AIRLINES
la route Atlantique

CIEL-MF et LE DEVOIR vous offrent d'expérimenter la route atlantique de EPA. Pour participer, vous n'avez qu'à remplir le coupon-réponse, et le retourner à CIEL-MF avant le 7 août 1985 à minuit.

Le 9 août 1985, durant son émission du matin, Jean-Pierre Coallier fera tirer 12 coupons gagnants. Les 12 gagnants partiront le 16 août 1985 de Montréal sur un vol de EPA pour Halifax où ils dégusteront du homard. Le retour à Montréal s'effectuera le jour même. Les règlements de ce concours publicitaire sont disponibles aux bureaux de CIEL-MF et du Devoir et sont sujets aux règles de la Régie des Loteries et Courses du Québec. Les enveloppes doivent être de format régulier (environ 10.5 x 24 cm) et oblitérées par postes Canada.

RETOURNEZ à CIEL-MF, C.P. 98,5, Longueuil J4H 3Z3

CONCOURS EPA, CIEL-MF, LE DEVOIR

NOM	PRÉNOM
ADRESSE	VILLE
CODE POSTAL	TÉLÉPHONE

11 1/8% 9 3/8%

5 ans
Intérêt
payable
annuellement
Les taux
peuvent
changer sans
préavis.
Membre de la
SADC

1 an
Intérêt
payable
annuellement.
Les taux
peuvent
changer sans
préavis.
Membre de la
SADC

TRUST MORGAN

CERTIFICATS DE PLACEMENT GARANTIS

Dépôt d'un à cinq ans... Un placement sûr à un taux d'intérêt fixe pendant toute la durée du dépôt et donc entièrement à l'abri des fluctuations du marché.

Un placement à rendement élevé, garanti par le Trust Morgan. Notre tradition de savoir-faire vous garantit également des services professionnels personnalisés.

L'investissement judicieux.



MONTRÉAL (514) 878-3861
TORONTO • LONDON • CALGARY

LA REVOLUTION ECONOMIQUE

GAIN DE L'INDICE COMPOSÉ

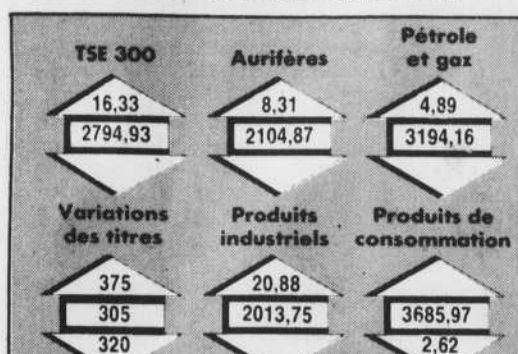
TORONTO (PC) — La tendance à la hausse s'est accentuée, hier, à la Bourse de Toronto. L'indice composé a en effet enregistré un gain de 16,33 points et affichait 2794,93 au terme de la séance.

Environ 10,9 millions d'actions ont été traitées comparativement à 13,64 millions le jour précédent. Parmi les valeurs industrielles, Southern Inc. a gagné 2-1/2 \$ à \$65; Harris Steel A-3-4 à \$11-1/4; Massey-Ferguson 15 cents à \$3,45; Canadian Pacific Ltd. 1-4 à \$19-3/4; Bell Enterprises 5-8 à \$43-1/4. Mackenzie Financial a perdu 1-4 à \$15; Canadian Tire A-1-4 à \$10; Canfor Corp. 1-4 à \$8-1/2; Great Lakes Forest Products 1-4 à \$10-1/4 et Ford Motor Canada 7-8 à \$142-5/8.

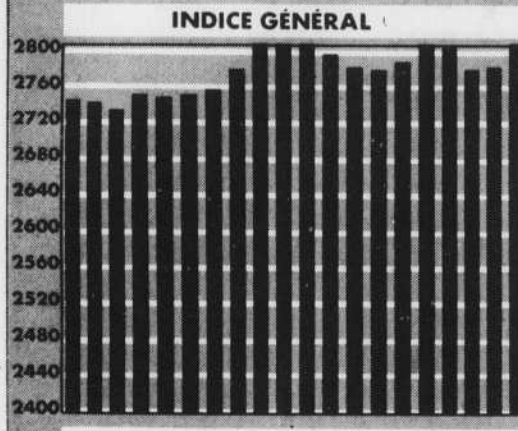
Dans le secteur des mines, Treasury Value a gagné trois cents à \$1,43; Barrick Resources huit cents à \$1,78 et Tombill B 13 cents à \$1,60. Giant Yellowknife a cédé 3-4 à \$18 et Lac Minerals 5-8 à \$33.

Du côté des pétroles, Maynard Energy gagne 30 cents à \$3,55; Phoenix Canada Oil 1-4 à \$11-3/8 et Canada Northwest Energy 1-4 à \$22-1/2. Ranchmen B abandonne 5-8 à \$5-5/8 et Asamera Inc. 1-4 à \$12.

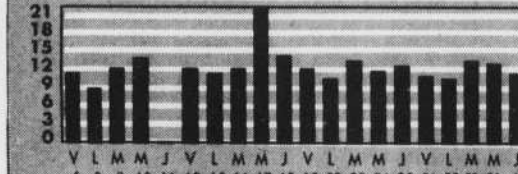
Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE



INDICE GENERAL



VOLUME (en millions)



AB

Ventes	Haut	Bas	Form.	Ch.
AHL A	200	115	15	15
AMCA Int	2330	510	16	16
AMCA P	1700	520	16	16
AMCA P	740	526	26	26
Abitibi	1100	67	67	67
Abitibi	2700	17	17	17
Abitibi	2700	17	17	17
Abitibi	2700	17	17	17
Abitibi	2700	17	17	17

GH

Ventes	Haut	Bas	Form.	Ch.
Colts	3500	490	475	475
Colts	3500	490	475	475
Colts	3500	490	475	475
Colts	3500	490	475	475
Colts	3500	490	475	475

OP

Ventes	Haut	Bas	Form.	Ch.
OP	9000	60	50	50
OP	9000	60	50	50
OP	9000	60	50	50
OP	9000	60	50	50
OP	9000	60	50	50

OP

Ventes	Haut	Bas	Form.	Ch.
OP	9000	60	50	50
OP	9000	60	50	50
OP	9000	60	50	50
OP	9000	60	50	50
OP	9000	60	50	50

OP

Ventes	Haut	Bas	Form.	Ch.
OP	9000	60	50	50
OP	9000	60	50	50
OP	9000	60	50	50
OP	9000	60	50	50
OP	9000	60	50	50

OP

Ventes	Haut	Bas	Form.	Ch.
OP	9000	60	50	50
OP	9000	60	50	50
OP	9000	60	50	50
OP	9000	60	50	50
OP	9000	60	50	50

OP

Ventes	Haut	Bas	Form.	Ch.
OP	9000	60	50	50
OP	9000	60	50	50
OP	9000	60	50	50
OP	9000	60	50	50
OP	9000	60	50	50

OP

Ventes	Haut	Bas	Form.	Ch.
OP	9000	60	50	50
OP	9000	60	50	50
OP	9000	60	50	50
OP	9000	60	50	50
OP	9000	60	50	50

OP

Ventes	Haut	Bas	Form.	Ch.
OP	9000	60	50	50
OP	9000	60	50	50
OP	9000	60	50	50
OP	9000	60	50	50
OP	9000	60	50	50

OP

Ventes	Haut	Bas	Form.	Ch.
OP	9000	60	50	50
OP	9000	60	50	50
OP	9000	60	50	50
OP	9000	60	50	50
OP	9000	60	50	50

OP

Ventes	Haut	Bas	Form.	Ch.
OP	9000	60	50	50
OP	9000	60	50	50
OP	9000	60	50	50
OP	9000	60	50	50
OP	9000	60	50	50

OP

Ventes	Haut	Bas	Form.	Ch.
OP	9000	60	50	50
OP	9000	60	50	50
OP	9000	60	50	50
OP	9000	60	50	50
OP	9000	60	50	50

OP

Ventes	Haut	Bas	Form.	Ch.
OP	9000	60	50	50
OP	9000	60	50	50
OP	9000	60	50	50
OP	9000	60	50	50
OP	9000	60	50	50

Ventes	Haut	Bas	Form.	Ch.
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465

Ventes	Haut	Bas	Form.	Ch.
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465

Ventes	Haut	Bas	Form.	Ch.
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465

Ventes	Haut	Bas	Form.	Ch.
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465

Ventes	Haut	Bas	Form.	Ch.
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465

Ventes	Haut	Bas	Form.	Ch.
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465

Ventes	Haut	Bas	Form.	Ch.
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465

Ventes	Haut	Bas	Form.	Ch.
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465

Ventes	Haut	Bas	Form.	Ch.
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465

Ventes	Haut	Bas	Form.	Ch.
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465

Ventes	Haut	Bas	Form.	Ch.
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465

Ventes	Haut	Bas	Form.	Ch.
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465

Ventes	Haut	Bas	Form.	Ch.
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465

Ventes	Haut	Bas	Form.	Ch.
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465

Ventes	Haut	Bas	Form.	Ch.
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465

Ventes	Haut	Bas	Form.	Ch.
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465

Ventes	Haut	Bas	Form.	Ch.
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465

Ventes	Haut	Bas	Form.	Ch.
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465

Ventes	Haut	Bas	Form.	Ch.
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465

Ventes	Haut	Bas	Form.	Ch.
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465

Ventes	Haut	Bas	Form.	Ch.
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465
Cooper	400	465	465	465

Durham w	1200	82	82	82	- 3	Merlano E	23500	340	335	335	- 5
Dylex Ltd	2391	\$21	21	21	+ 1/2	Merind A p	200	\$18	18	18	
Dylex A	55410	\$14 3/8	14 1/8	14 1/4		Merind B p	2143	\$23	22 3/4	22 7/8	- 3/8
						Meston e f	112	150	150	150	

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

MONTREAL

Situation améliorée

MONTREAL (PC) — La situation s'est encore améliorée hier à la Bourse de Montréal et l'indice général du marché a terminé la séance sur un gain de 0.88 point, à 137.54.

Le volume des affaires a grossi, atteignant 2,366,771 actions contre 1,899,043 le jour précédent.

Les banques ont enregistré un gain de 1.83 à 140.48, les industrielles de 1.61 à 124.40, les minières de 0.15 à 126.43, les services publics de 0.13 à 139.28 et les pétroliers de 0.01 à 128.23. Seule ouverture au tableau: les forestiers, qui ont fait une chute de 2.29 à 142.81.

Banque nationale a fini la journée en hausse de 3-8 à \$20.78 et 117,060 actions ont changé de main. Le titre Denison Mines B, qui s'est élevé de 1-4 à \$13.14 a été traité à 30,000 exemplaires.

D'autre part, Bell Canada Entreprises a gagné 3-4 à \$43.14, Alcan 1-2 à \$37.78, Banque de Montréal 3-8 à \$30.18, Gulf Canada 1-4 à \$18.38 et Banque nationale (certificats) 1-5 à \$3.50.

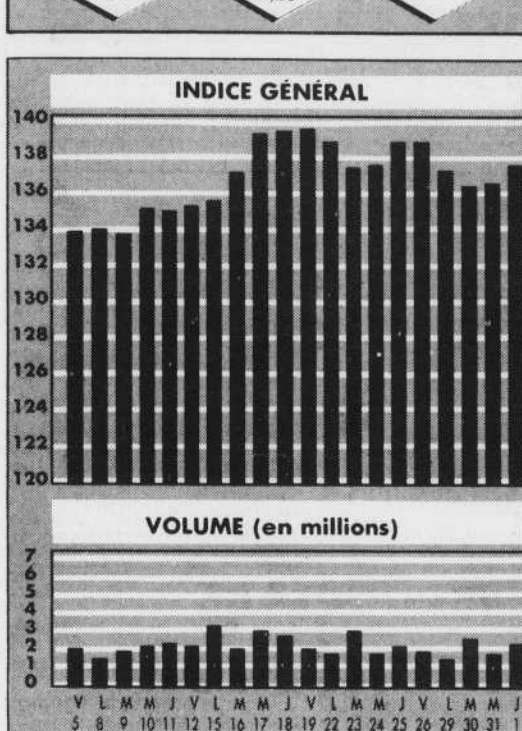
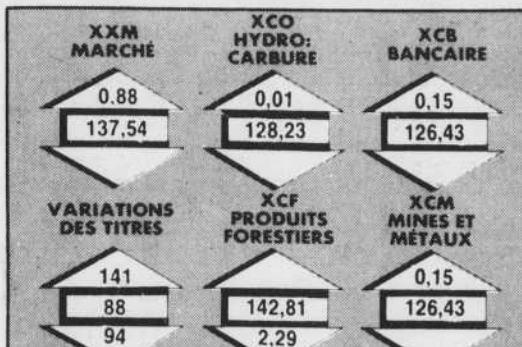
A l'opposé, Dome Mines a perdu 1-4 à \$11.58 et Power Corp. 1-8 à \$19.

Étaient inchangés: Kiena à \$24.5, Placer à \$26 et Québecor à \$12.5.

On comptait finalement 141 titres gagnants, 94 perdants et 88 stationnaires.

Dans les valeurs de second ordre, Golden Group (cert.) a gagné quatre cents à 23 cents et Perron Gold 16 cents à \$1.10, mais Abitibi Asbestos et Mining a cédé deux cents à 41 cents.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE



LE DOLLAR CANADIEN

MONTREAL (PC) — Le dollar américain a clôturé la journée d'hier avec un gain de 27-100 et cotait \$1.3523 contre la devise canadienne. La livre sterling a baissé de 5-23-100 à \$1.8506. Par rapport à la devise US, le dollar canadien a perdu 3-20 à \$0.7395 et le sterling a cédé 4-3-20 à \$1.3725.

OPTIONS

Options sur le dollar américain: le dollar américain a clôturé la journée d'hier avec un gain de 27-100 et cotait \$1.3523 contre la devise canadienne. La livre sterling a baissé de 5-23-100 à \$1.8506. Par rapport à la devise US, le dollar canadien a perdu 3-20 à \$0.7395 et le sterling a cédé 4-3-20 à \$1.3725.

Options

Options sur le dollar américain: le dollar américain a clôturé la journée d'hier avec un gain de 27-100 et cotait \$1.3523 contre la devise canadienne. La livre sterling a baissé de 5-23-100 à \$1.8506. Par rapport à la devise US, le dollar canadien a perdu 3-20 à \$0.7395 et le sterling a cédé 4-3-20 à \$1.3725.

Options

Options sur le dollar américain: le dollar américain a clôturé la journée d'hier avec un gain de 27-100 et cotait \$1.3523 contre la devise canadienne. La livre sterling a baissé de 5-23-100 à \$1.8506. Par rapport à la devise US, le dollar canadien a perdu 3-20 à \$0.7395 et le sterling a cédé 4-3-20 à \$1.3725.

Options

Options sur le dollar américain: le dollar américain a clôturé la journée d'hier avec un gain de 27-100 et cotait \$1.3523 contre la devise canadienne. La livre sterling a baissé de 5-23-100 à \$1.8506. Par rapport à la devise US, le dollar canadien a perdu 3-20 à \$0.7395 et le sterling a cédé 4-3-20 à \$1.3725.

Options

Options sur le dollar américain: le dollar américain a clôturé la journée d'hier avec un gain de 27-100 et cotait \$1.3523 contre la devise canadienne. La livre sterling a baissé de 5-23-100 à \$1.8506. Par rapport à la devise US, le dollar canadien a perdu 3-20 à \$0.7395 et le sterling a cédé 4-3-20 à \$1.3725.

Options

Options sur le dollar américain: le dollar américain a clôturé la journée d'hier avec un gain de 27-100 et cotait \$1.3523 contre la devise canadienne. La livre sterling a baissé de 5-23-100 à \$1.8506. Par rapport à la devise US, le dollar canadien a perdu 3-20 à \$0.7395 et le sterling a cédé 4-3-20 à \$1.3725.

Options

Options sur le dollar américain: le dollar américain a clôturé la journée d'hier avec un gain de 27-100 et cotait \$1.3523 contre la devise canadienne. La livre sterling a baissé de 5-23-100 à \$1.8506. Par rapport à la devise US, le dollar canadien a perdu 3-20 à \$0.7395 et le sterling a cédé 4-3-20 à \$1.3725.

Options

Options sur le dollar américain: le dollar américain a clôturé la journée d'hier avec un gain de 27-100 et cotait \$1.3523 contre la devise canadienne. La livre sterling a baissé de 5-23-100 à \$1.8506. Par rapport à la devise US, le dollar canadien a perdu 3-20 à \$0.7395 et le sterling a cédé 4-3-20 à \$1.3725.

Options

Options sur le dollar américain: le dollar américain a clôturé la journée d'hier avec un gain de 27-100 et cotait \$1.3523 contre la devise canadienne. La livre sterling a baissé de 5-23-100 à \$1.8506. Par rapport à la devise US, le dollar canadien a perdu 3-20 à \$0.7395 et le sterling a cédé 4-3-20 à \$1.3725.

Options

Options sur le dollar américain: le dollar américain a clôturé la journée d'hier avec un gain de 27-100 et cotait \$1.3523 contre la devise canadienne. La livre sterling a baissé de 5-23-100 à \$1.8506. Par rapport à la devise US, le dollar canadien a perdu 3-20 à \$0.7395 et le sterling a cédé 4-3-20 à \$1.3725.

Options

Options sur le dollar américain: le dollar américain a clôturé la journée d'hier avec un gain de 27-100 et cotait \$1.3523 contre la devise canadienne. La livre sterling a baissé de 5-23-100 à \$1.8506. Par rapport à la devise US, le dollar canadien a perdu 3-20 à \$0.7395 et le sterling a cédé 4-3-20 à \$1.3725.

Options

Options sur le dollar américain: le dollar américain a clôturé la journée d'hier avec un gain de 27-100 et cotait \$1.3523 contre la devise canadienne. La livre sterling a baissé de 5-23-100 à \$1.8506. Par rapport à la devise US, le dollar canadien a perdu 3-20 à \$0.7395 et le sterling a cédé 4-3-20 à \$1.3725.

Options

Options sur le dollar américain: le dollar américain a clôturé la journée d'hier avec un gain de 27-100 et cotait \$1.3523 contre la devise canadienne. La livre sterling a baissé de 5-23-100 à \$1.8506. Par rapport à la devise US, le dollar canadien a perdu 3-20 à \$0.7395 et le sterling a cédé 4-3-20 à \$1.3725.

Options

Options sur le dollar américain: le dollar américain a clôturé la journée d'hier avec un gain de 27-100 et cotait \$1.3523 contre la devise canadienne. La livre sterling a baissé de 5-23-100 à \$1.8506. Par rapport à la devise US, le dollar canadien a perdu 3-20 à \$0.7395 et le sterling a cédé 4-3-20 à \$1.3725.

Options

Options sur le dollar américain: le dollar américain a clôturé la journée d'hier avec un gain de 27-100 et cotait \$1.3523 contre la devise canadienne. La livre sterling a baissé de 5-23-100 à \$1.8506. Par rapport à la devise US, le dollar canadien a perdu 3-20 à \$0.7395 et le sterling a cédé 4-3-20 à \$1.3725.

Options

Options sur le dollar américain: le dollar américain a clôturé la journée d'hier avec un gain de 27-100 et cotait \$1.3523 contre la devise canadienne. La livre sterling a baissé de 5-23-100 à \$1.8506. Par rapport à la devise US, le dollar canadien a perdu 3-20 à \$0.7395 et le sterling a cédé 4-3-20 à \$1.3725.

Options

Options sur le dollar américain: le dollar américain a clôturé la journée d'hier avec un gain de 27-100 et cotait \$1.3523 contre la devise canadienne. La livre sterling a baissé de 5-23-100 à \$1.8506. Par rapport à la devise US, le dollar canadien a perdu 3-20 à \$0.7395 et le sterling a cédé 4-3-20 à \$1.3725.

Options

Options sur le dollar américain: le dollar américain a clôturé la journée d'hier avec un gain de 27-100 et cotait \$1.3523 contre la devise canadienne. La livre sterling a baissé de 5-23-100 à \$1.8506. Par rapport à la devise US, le dollar canadien a perdu 3-20 à \$0.7395 et le sterling a cédé 4-3-20 à \$1.3725.

Options

Options sur le dollar américain: le dollar américain a clôturé la journée d'hier avec un gain de 27-100 et cotait \$1.3523 contre la devise canadienne. La livre sterling a baissé de 5-23-100 à \$1.8506. Par rapport à la devise US, le dollar canadien a perdu 3-20 à \$0.7395 et le sterling a cédé 4-3-20 à \$1.3725.

Options

Options sur le dollar américain: le dollar américain a clôturé la journée d'hier avec un gain de 27-100 et cotait \$1.3523 contre la devise canadienne. La livre sterling a baissé de 5-23-100 à \$1.8506. Par rapport à la devise US, le dollar canadien a perdu 3-20 à \$0.7395 et le sterling a cédé 4-3-20 à \$1.3725.

Options

Options sur le dollar américain: le dollar américain a clôturé la journée d'hier avec un gain de 27-100 et cotait \$1.3523 contre la devise canadienne. La livre sterling a baissé de 5-23-100 à \$1.8506. Par rapport à la devise US, le dollar canadien a perdu 3-20 à \$0.7395 et le sterling a cédé 4-3-20 à \$1.3725.

Options

Options sur le dollar américain: le dollar américain a clôturé la journée d'hier avec un gain de 27-100 et cotait \$1.3523 contre la devise canadienne. La livre sterling a baissé de 5-23-100 à \$1.8506. Par rapport à la devise US, le dollar canadien a perdu 3-20 à \$0.7395 et le sterling a cédé 4-3-20 à \$1.3725.

TAUX D'INTERET

Tableau comparatif des TAUX HYPOTHÉCAIRES et de PRÊTS PERSONNELS

Institutions financières	Unifamilial Duplex/Triples				Multilogement				Semi-commercial et commercial				Prêts personnels			
	1 an	2 ans	3 ans	5 ans	1 an	2 ans	3 ans	5 ans	1 an	2 ans	3 ans	5 ans	1 an	2 ans	3 ans	5 ans
Banques																
Commerce	10	10%	11%	11%	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	12%			
Épargne	9%	10%	11%	11%	10	11	11½	12	10	11	11½	12	13			
Montréal	10	10%	11%	11%									11%			
Nationale	10	10%	11%	11%	10½	11½	12½	13½	10½	11½	12½	13½	11%			
Nouvelle-Écosse	10	10%	11%	11%									11%			
Royale	10	10%	11%	11%									12%			
Toronto-Dominion	10	10%	11%	11%					10½	11½	12½	13½	11%			
Caisses pop. Mtl.*	10	10%	11%	11%	10½	11	11½	12	11	n/d	n/d	n/d	11½			
Caisses pop. Qbc.*	10	10%	11%	11%	10½	11	11½	12	11½				10%			
Fiducies																
Canada Trust	10	10%	11%	11%	10½	11	11½	12	10½	11	11½	12	13			
Crédit-Foncier	10	10%	11%	11%	10	10½	11½	12½	10½	11	11½	12				
Fiduciaires	10	10%	11%	11%	10	10½	11½	12½	10½	11	11½	12	11%			
Fiducie Guardian	10	10%	11%	11%	10	10½	11½	12½	n/d	n/d	n/d	n/d				
Fiducie Québec	10	10%	11%	11%	10½	11	11½	12½	10½	11	11½	12½	11%			
First City					10	10½	11½	12	10	10½	11½	12				
Guaranty Trust	10				10											
Montréal Trust	10	11	11½	12	10	11	11½	12	10	11	11½	12				
Permanent	10	10½	11½	12½	10½	11	11½	12½	10½	11	11½	12½	13			
Prêt et Revenu	10	10½	11½	12½	10	10½	11½	12½	n/d	n/d	n/d	n/d				
Soc. Nat. Fiducie	10	10½	11½	12½	10	10½	11½	12½	n/d	n/d	n/d	n/d				
Trust Général	10	10½	11½	12½	10	10½	11½	12½	10½	11½	12½	13½				
Trust National	10½	10½	11½	12½	10	10½	11½	12½	10	10½	11½	12½	11%			
Trust Royal	10	10½	11½	12½	10	10½	11½	12½	10	10½	11½	12½	11%			

Compilation Fiducie du Québec — 30 juillet 1985 * Taux recommandés par les Fédérations des caisses populaires Desjardins de Montréal, de l'Ouest-du-Québec et de Québec.

Tableau comparatif des taux d'intérêts sur les DÉPÔTS GARANTIS

Institutions financières	Court terme						Long terme					
	Dépôt min. (\$)	A demande 1 à 29 jrs	30 - 59 jrs	60 - 89 jrs	90 - 179 jrs	180 - 364 jrs	Dépôt min. (\$)	1 an annuel	2 ans annuel	3 ans annuel	4 ans annuel	5 ans annuel
Banques												
Commerce	5,000	—	7½	7½	7½	8	1,000	8%	9%	10%	10½	10%
Commerciale	5,000	—	8%	8%	8%	9½	5,000	9%	10½	10%	10½	11
Continental	5,000	—	7½	7½	7½	8	1,000	9%	9½	10%	10½	10%
Épargne	3,000	—	7½	7½	7½	8	1,000	8½	9%	10%	10½	10%
Mercantile	5,000	—	7½	7½	7½	8	5,000	8½	9%	10%	10½	9½
Montréal	5,000	—	7½	7½	7½	8	1,000	8½	9%	10%	10½	10%
Nationale	5,000	—	7½	7½	7½	8	1,000	8½	9%	10%	10½	10%
Nouvelle-Écosse	5,000	—	7½	7½	7½	8	1,000	8½	9%	10%	10½	10
Royale	5,000	—	7½	7½	7½	8	1,000	8½	9%	10%	10½	10½
Toronto-Dom.	5,000	—	7½	7½	7½	8	1,000	8½	9%	10%	10½	10%
Caisses pop. Mtl.*	5,000	—	7½	7½	7½	8	2,000	8½	9%	10%	10½	10½
Caisses Pop. Qbc.*	3,000	—	7½	7½	7½	8	1,000	8½	9%	10%	10½	10½
Fiducies												
Canada Trust	5,000	—	7½	7½	7½	8	1,000	9	9½	10½	10½	10½
Crédit-Foncier	5,000	—	8	8	8½	8½	500	9½	9½	10½	10½	10½
Fiduciaires	5,000	—	7½	7½	7½	8	500	9	9½	10½	10½	10½
Fiducie Guardian	5,000	—	8½	8½	8½	8½	1,000	9	9½	10½	10½	10½
Fiducie Québec	5,000	—	7½	7½	7½	8	1,000	9	9½	10½	10½	10½
First City Trust	5,000	—	8½	8½	8½	8½	500	9	9½	10½	10½	11
Guaranty Trust	5,000	—	7½	7½	7½	8	1,000	9	9½	10½	10½	10½
Montréal Trust	5,000	—	7	7	7	7½	1,000	9	10	10½	10½	11
Morguard Trust	10,000	—	8½	8½	8½	8½	1,000	9½	9½	10½	10½	10½
Permanent	5,000	—	7½	7½	7½	8	1,000	9	9½	10½	10½	10½
Prêt et Revenu	5,000	—	8½	8½	8½	8½	500	9	9½	10½	10½	10½
Soc. Nat. Fid.	2,000	—	8	8	8½	8½	500	9	9½	10½	10½	10½
Trust Général	5,000	—	7½	7½	7½	8	1,000	9½	9½	10½	10½	10½
Trust National	5,000	—	7½	7½	7½	8	8½	9	9½	10½	10½	11
Trust Royal	5,000	—	7½	7½	7½	8	1,000	9	9½	10½	10½	10½

Compilation Fiducie du Québec — 30 juillet 1985 * Taux recommandés par les Fédérations des caisses populaires Desjardins de Montréal, de l'Ouest-du-Qué

LE DEVOIR ECONOMIQUE

VALCOUVER

Cours à la hausse

VANCOUVER (PC) — Les cours étaient à la hausse et l'activité modérée hier à la Bourse de Vancouver. Les échanges ont porté sur 11,926,709 actions.

On a dénombré 306 valeurs gagnantes, 207 perdantes et 360 stables.

L'indice global du marché s'est établi en fin de journée à 1,225.51, ce qui correspond à un gain de 11.05 points sur la clôture de mercredi.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Indice général	Valeur (en millions)	Variations des titres
11.05	11.9	306
1225.51	1.8	207

INDICE GÉNÉRAL



VOLUME (en millions)



A B

Ventes	Haut	Bas	Term.	Ch.
--------	------	-----	-------	-----

Aber res	2000	108	105	105
----------	------	-----	-----	-----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Abilco	4500	55	55	55
--------	------	----	----	----

Ventes	Haut	Bas	Term.	Ch.
--------	------	-----	-------	-----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

Condo	3200	52	46	50
-------	------	----	----	----

</

SPORTS

BASEBALL

Ligue Nationale	Aujourd'hui	(8-3), 19 h 35
Hier	New York, Fernandez (3-6) à Chicago, Eckersley (7-5), 16 h 05	Los Angeles, Hershiser (11-3) à Honeycutt (6-9) à Cincinnati, Robinson (5-2) et Tibbs (4-11) 2, 19 h 35
St. Louis à Chicago	Montréal, Hesketh (8-4) à Pittsburgh, Reuschel	San Francisco, LaPoint (5-9) à Atlanta, Bedrosian (5-10), 19 h 40
Philadelphie à Pittsburgh		San Diego, Hoyt (13-5) à Houston, Niekro (8-8), 20 h 35
Houston à Cincinnati		Philadelphie, Hudson (5-8) à St. Louis, Tudor (12-8), 20 h 35
San Diego à Atlanta		Ligue Américaine

LIGUE NATIONALE	Section Est	g	p	moy.	diff.
ST-LOUIS	60	38	612	—	
NEW YORK	59	41	590	2	
MONTREAL	56	46	549	6	
CHICAGO	52	47	525	8 1/2	
PHILADELPHIE	45	54	455	15 1/2	
PITTSBURGH	32	66	327	28	

LIGUE NATIONALE	Section Ouest	g	p	moy.	diff.
LOS ANGELES	58	41	586	—	
SAN DIEGO	54	47	535	5	
CINCINNATI	52	46	531	5 1/2	
HOUSTON	46	55	455	13	
ATLANTA	44	55	444	14	
SAN FRANCISCO	40	62	392	19 1/2	

LIGUE AMERICAINE	Section Est	g	p	moy.	diff.
TORONTO	64	38	627	—	
NEW YORK	55	44	556	7 1/2	
DETROIT	53	46	535	9 1/2	
BOSTON	52	47	525	10 1/2	
BALTIMORE	51	48	515	11 1/2	
MILWAUKEE	44	54	449	18	
CLEVELAND	32	68	320	31	

LIGUE AMERICAINE	Section Ouest	g	p	moy.	diff.
CALIFORNIE	57	43	570	—	
KANSAS CITY	54	45	545	2 1/2	
OAKLAND	52	48	520	5	
CHICAGO	49	47	510	6	
SEATTLE	48	53	475	9 1/2	
MINNESOTA	46	53	465	10 1/2	
TEXAS	39	62	386	18 1/2	

TELEVISION

12h00	12h30	1h00	1h30	2h00	2h30	3h00	3h30	4h00	4h30	5h00	5h30	6h00	6h30	7h00	7h30	8h00	8h30	9h00	9h30	10h00	10h30	11h00	11h30	12h00	12h30	1h00	1h30	2h00	2h30	3h00	3h30	4h00	4h30	5h00	5h30	6h00	6h30	7h00	7h30	8h00	8h30	9h00	9h30	10h00	10h30	11h00	11h30	12h00	12h30	1h00	1h30	2h00	2h30	3h00	3h30	4h00	4h30	5h00	5h30	6h00	6h30	7h00	7h30	8h00	8h30	9h00	9h30	10h00	10h30	11h00	11h30	12h00	12h30	1h00	1h30	2h00	2h30	3h00	3h30	4h00	4h30	5h00	5h30	6h00	6h30	7h00	7h30	8h00	8h30	9h00	9h30	10h00	10h30	11h00	11h30	12h00	12h30	1h00	1h30	2h00	2h30	3h00	3h30	4h00	4h30	5h00	5h30	6h00	6h30	7h00	7h30	8h00	8h30	9h00	9h30	10h00	10h30	11h00	11h30	12h00	12h30	1h00	1h30	2h00	2h30	3h00	3h30	4h00	4h30	5h00	5h30	6h00	6h30	7h00	7h30	8h00	8h30	9h00	9h30	10h00	10h30	11h00	11h30	12h00	12h30	1h00	1h30	2h00	2h30	3h00	3h30	4h00	4h30	5h00	5h30	6h00	6h30	7h00	7h30	8h00	8h30	9h00	9h30	10h00	10h30	11h00	11h30	12h00	12h30	1h00	1h30	2h00	2h30	3h00	3h30	4h00	4h30	5h00	5h30	6h00	6h30	7h00	7h30	8h00	8h30	9h00	9h30	10h00	10h30	11h00	11h30	12h00	12h30	1h00	1h30	2h00	2h30	3h00	3h30	4h00	4h30	5h00	5h30	6h00	6h30	7h00	7h30	8h00	8h30	9h00	9h30	10h00	10h30	11h00	11h30	12h00	12h30	1h00	1h30	2h00	2h30	3h00	3h30	4h00	4h30	5h00	5h30	6h00	6h30	7h00	7h30	8h00	8h30	9h00	9h30	10h00	10h30	11h00	11h30	12h00	12h30	1h00	1h30	2h00	2h30	3h00	3h30	4h00	4h30	5h00	5h30	6h00	6h30	7h00	7h30	8h00	8h30	9h00	9h30	10h00	10h30	11h00	11h30	12h00	12h30	1h00	1h30	2h00	2h30	3h00	3h30	4h00	4h30	5h00	5h30	6h00	6h30	7h00	7h30	8h00	8h30	9h00	9h30	10h00	10h30	11h00	11h30	12h00	12h30	1h00	1h30	2h00	2h30	3h00	3h30	4h00	4h30	5h00	5h30	6h00	6h30	7h00	7h30	8h00	8h30	9h00	9h30	10h00	10h30	11h00	11h30	12h00	12h30	1h00	1h30	2h00	2h30	3h00	3h30	4h00	4h30	5h00	5h30	6h00	6h30	7h00	7h30	8h00	8h30	9h00	9h30	10h00	10h30	11h00	11h30	12h00	12h30	1h00	1h30	2h00	2h30	3h00	3h30	4h00	4h30	5h00	5h30	6h00	6h30	7h00	7h30	8h00	8h30	9h00	9h30	10h00	10h30	11h00	11h30	12h00	12h30	1h00	1h30	2h00	2h30	3h00	3h30	4h00	4h30	5h00	5h30	6h00	6h30	7h00	7h30	8h00	8h30	9h00	9h30	10h00	10h30	11h00	11h30	12h00	12h30	1h00	1h30	2h00	2h30	3h00	3h30	4h00	4h30	5h00	5h30	6h00	6h30	7h00	7h30	8h00	8h30	9h00	9h30	10h00	10h30	11h00	11h30	12h00	12h30	1h00	1h30	2h00	2h30	3h00	3h30	4h00	4h30	5h00	5h30	6h00	6h30	7h00	7h30	8h00	8h30	9h00	9h30	10h00	10h30	11h00	11h30	12h00	12h30	1h00	1h30	2h00	2h30	3h00	3h30	4h00	4h30	5h00	5h30	6h00	6h30	7h00	7h30	8h00	8h30	9h00	9h30	10h00	10h30	11h00	11h30	12h00	12h30	1h00	1h30	2h00	2h30	3h00	3h30	4h00	4h30	5h00	5h30	6h00	6h30	7h00	7h30	8h00	8h30	9h00	9h30	10h00	10h30	11h00	11h30	12h00	12h30	1h00	1h30	2h00	2h30	3h00	3h30	4h00	4h30	5h00	5h30	6h00	6h30	7h00	7h30	8h00	8h30	9h00	9h30	10h00	10h30	11h00	11h30	12h00	12h30	1h00	1h30	2h00	2h30	3h00	3h30	4h00	4h30	5h00	5h30	6h00	6h30	7h00	7h30	8h00	8h30	9h00	9h30	10h00	10h30	11h00	11h30	12h00	12h30	1h00	1h30	2h00	2h30	3h00	3h30	4h00	4h30	5h00	5h30	6h00	6h30	7h00	7h30	8h00	8h30	9h00	9h30	10h00	10h30	11h00	11h30	12h00	12h30	1h00	1h30	2h00	2h30	3h00	3h30	4h00	4h30	5h00	5h30	6h00	6h30	7h00	7h30	8h00	8h30	9h00	9h30	10h00	10h30	11h00	11h30	12h00	12h30	1h00	1h30	2h00	2h30	3h00	3h30	4h00	4h30	5h00	5h30	6h00	6h30	7h00	7h30	8h00	8h30	9h00	9h30	10h00	10h30	11h00	11h30	12h00	12h30	1h00	1h30	2h00	2h30	3h00	3h30	4h00	4h30	5h00	5h30	6h00	6h30	7h00	7h30	8h00	8h30	9h00	9h30	10h00	10h30	11h00	11h30	12h00	12h30	1h00	1h30	2h00	2h30	3h00	3h30	4h00	4h30	5h00	5h30	6h00	6h30	7h00	7h30	8h00	8h30	9h00	9h30	10h00	10h30	11h00	11h30	12h00	12h30	1h00	1h30	2h00	2h30	3h00	3h30	4h00	4h30	5h00	5h30	6h00	6h30	7h00	7h30	8h00	8h30	9h00	9h30	10h00	10h30	11h00	11h30	12h00	12h30	1h00	1h30	2h00	2h30	3h00	3h30	4h00	4h30	5h00	5h30	6h00	6h30	7h00	7h30	8h00	8h30	9h00	9h30	10h00	10h30	11h00	11h30	12h00	12h30	1h00	1h30	2h00	2h30	3h00	3h30	4h00	4h30	5h00	5h30	6h00	6h30	7h00	7h30	8h00	8h30	9h00	9h30	10h00	10h30	11h00	11h30	12h00	12h30	1h00	1h30	2h00	2h30	3h00	3h30	4h00	4h30	5h00	5h30	6h00	6h30	7h00	7h30	8h00	8h30	9h00	9h30	10h00	10h30	11h00	11h30	12h00	12h30	1h00	1h30	2h00	2h30	3h00	3h30	4h00	4h30	5h00	5h30	6h00	6h30	7h00	7h30	8h00	8h30	9h00	9h30	10h00	10h30	11h00	11h30	12h00	12h30	1h00	1h30	2h00	2h30	3h00	3h30	4h00	4h30	5h00	5h30	6h00	6h30	7h00	7h30	8h00	8h30	9h00	9h30	10h00	10h30	11h00	11h30	12h00	12h30	1h00	1h30	2h00	2h30	3h00	3h30	4h00	4h30	5h00	5h30	6h00	6h30	7h00	7h30	8h00	8h30	9h00	9h30	10h00	10h30	11h00	11h30	12h00	12h30	1h00	1h30	2h00	2h30	3h00	3h30	4h00	4h30	5h00	5h30	6h00	6h30	7h00	7h30	8h00	8h30	9h00	9h30	10h00	10h30	11h00	11h30	12h00	12h30	1h00	1h30	2h00	2h30	3h00	3h30	4h00	4h30	5h00	5h30	6h00	6h30	7h00	7h30	8h00	8h30	9h00	9h30	10h00	10h30	11h00	11h30	12h00	12h30	1h00	1h30	2h00	2h30	3h00	3h30	4h00	4h30	5h00	5h30	6h00	6h30	7h00	7h30	8h00	8h30	9h00	9h30	10h00	10h30	11h00	11h30	12h00	12h30	1h00	1h30	2h00	2h30	3h00	3h30	4h00	4h30	5h00	5h30	6h00	6h30	7h00	7h30	8h00	8h30	9h00	9h30	10h00	10h30	11h00	11h30	12h00	12h30	1h00	1h30	2h00	2h30	3h00	3h30	4h00	4h30	5h00	5h30	6h00	6h30	7h00	7h30	8h00	8h30	9h00	9h30	10h
--------------	--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	------------